

les Cahiers Polonais

DIRIGÉS PAR

HENRY DE KORAB

1937 - N^{os} 8 - 9 - 10

**LE RASSEMBLEMENT
NATIONAL**

PARIS

29, QUAI VOLTAIRE

Les Cahiers Polonais

1937

N^{os} 8-9-10



SOMMAIRE

LE RASSEMBLEMENT NATIONAL :

Le colonel Ténacité, par Henry de KORAB	5
La déclaration du Rassemblement National.....	9
Un appel aux villes	15
La collaboration paysanne, par le colonel Adam Koc	17
L'organisation de la Nation complétant la structure de l'État.	19
Hier. Aujourd'hui. Demain.....	21
Ce que nous rejetons et vers quoi nous allons, par Bogusław MIEDZIŃSKI	25
Revue de Presse	35

LA COLLABORATION MILITAIRE FRANCO-POLONAISE :

Une chaire d'histoire militaire polonaise, par François PUŁASKI.....	39
La collaboration militaire franco-polonaise, par le général GAMELIN.....	43
Le maréchal Piłsudski, par le général FAURY	45

(Suite du Sommaire au verso.)

L'ÉMIGRATION :

La communauté polonaise en France, par Stéphane WLOCEVSKI.....	57
L'Institut de recherches sur l'émigration polonaise, par L. G.....	65
Chronique de l'émigration.....	67
Le problème de l'émigration juive.....	71

ARCHIVES DIPLOMATIQUES :

Le bilan diplomatique de l'année 1936, par M. le Ministre BECK	77
L'alliance franco-polonaise	85
La question de Dantzig.....	87

Le Rassemblement National

Le colonel Ténacité

par HENRY DE KORAB.

Le colonel Adam Koc est bien connu en France. Pas du très grand public certainement, mais dans les milieux qui influencent la vie politique et économique du pays. Plus d'une fois, au cours de ces dernières années, il m'est arrivé d'entendre, lors d'entretiens avec des personnalités influentes dans leur domaine, ces paroles, prononcées avec une grave conviction :

— Nous faisons pleine confiance à Koc. C'est un homme indiscutablement loyal et tenace. Au surplus, c'est un ami.

En effet, le colonel Adam Koc est venu souvent à Paris et j'ajouterai même qu'il se plaisait à y venir, qu'il saisissait chaque prétexte pour maintenir des relations personnelles, jugées utiles par lui pour affirmer la parenté des deux nations. Il ne le faisait point en rêveur ou doctrinaire, mais en homme ayant pleine conscience des nécessités de la vie internationale moderne. Il arrivait en France en qualité de président de la Banque Polonaise d'Emission, ou bien encore comme membre du conseil d'administration de cette étonnante compagnie de chemins de fer, « Silésie-Baltique », dont il fut l'animateur et qui constitue, à notre époque hostile au romantisme, le remblai métallique de la collaboration franco-polonaise.

Ma tâche se trouve donc partiellement facilitée. M'étant donné pour mission de vous présenter le colonel Koc et le grand effort

national qu'il vient d'entreprendre, je me trouve sur un terrain bien préparé à l'avance. Sur un point du moins, il n'y a pas lieu d'enfoncer des portes déjà ouvertes.

Toutefois, le rôle assumé aujourd'hui par l'artisan patient du rassemblement national polonais, déborde largement le cadre des relations « loyales et tenaces » qu'il a entretenues avec des personnalités françaises. Il n'a pas toujours exercé le métier, difficile certes, mais dont la vie n'est point l'enjeu, de président de la monnaie nationale ou administrateur d'une compagnie d'intérêt vraiment général.

Il fut, aux côtés du Maréchal Pilsudski, le héros sans doute le plus symbolique de la Pologne. Ancien combattant ? Certes, mais pour la Pologne c'était infiniment plus compliqué et il ne faut guère s'étonner qu'en appliquant aux Polonais la mesure commune, il était difficile de s'y retrouver. Durant la guerre, la patrie polonaise ne pouvait passer dans aucun camp, car partout elle comptait des ennemis. Elle devait les combattre tous à la fois ou successivement, selon les circonstances. Epoque fantastique, confuse, où la Pologne n'était pas un Etat et ne possédait pas de drapeau. Dans l'immense tourmente, elle était condamnée à l'héroïsme frondeur du pur franc-tireur, ne pouvant compter sur aucune consécration officielle, organisée, dispensatrice de décorations, de chevrons et de glorieuses inscriptions à l'ordre du jour.

En pénétrant le premier, à la tête de sa petite troupe, en territoire russe alors et polonais depuis toujours, Pilsudski avait dit à ses compagnons, dans le raccourci d'une paraphrase, où s'exprimait si bien sa pensée :

— Messieurs, ennemis de tout le monde !

Il entendait évidemment par là l'Est de l'Europe, les trois empires campés en voisins sur le territoire polonais, parmi lesquels il ne voulait reconnaître aucun allié. Cette attitude paraissait difficilement compréhensible, voire même criticable, à un moment où les nations-Etats avaient partie fidèlement liée dans une lutte opposant l'un à l'autre deux blocs de puissances. Il paraissait paradoxal et même absurde que Joseph Pilsudski puisse souhaiter simultanément l'effondrement de la Russie, alliée de la France, et la défaite de l'Allemagne, principal adversaire de la France. Aux plus bienveillants, pareille conception apparaissait comme une spéculation intellectuelle, purement théorique. Elle était cependant foncièrement polonaise et au surplus, profondément réaliste. Car cette manière de comprendre la guerre ne se traduisait pas seulement par des paroles, mais encore par des actes. Et c'est justement la dangereuse carrière du colonel Koc qui le prouve. Cet aspect essentiel de sa vie est moins connu et je voudrais en dire quelques mots, car cet homme, avant d'être rendu à la vie civile, matérialisait d'une manière saisissante le combat de la Pologne pour son propre compte.

Il s'est battu à ciel ouvert, en récoltant chaque fois d'utiles victoires tactiques et de graves blessures de guerre. Mais ce ne fut pas l'essentiel de son activité. Elle fut mystérieuse avant tout, s'exerçant à l'arrière des lignes de l'ennemi du jour, qui, selon les événements, ne pouvait pas être le même. Adam Koc était le chef du P. O. W., organisation ayant pour mission de brouiller les lignes de communication de l'ennemi, de couper les voies ferrées, de faire sauter les ponts ou les trains de munitions. L'ennemi, sans aucune préférence, était celui qui occupait pour l'heure le territoire polonais. Au début, cette

action s'est manifestée systématiquement contre les armées du tzar, dont l'Etat-Major comprit assez vite qu'il était difficile de maintenir les troupes dans un pays qui souhaitait unanimement leur départ.

Mais après l'effondrement révolutionnaire de la Russie, elle cessa d'être un ennemi et tout l'effort du P. O. W., du colonel Koc, se tourna dès lors contre l'occupation allemande. En dépit de leur excellente organisation policière, les chefs allemands, qui n'avaient plus aucun souci du côté de la Russie retirée du jeu, n'arrivaient pas à maîtriser la dangereuse conspiration polonaise, qui leur causait des pertes quotidiennes. Présentant d'où leur venaient des difficultés de tout ordre, les obligeant à maintenir des troupes sur un front où la guerre avait déjà cessé, ils s'attaquèrent au Chef, en emprisonnant dans la forteresse de Magdebourg Joseph Pilsudski. Vaine mesure, qui produisit l'effet d'un stimulant, car Adam Koc continua avec, si possible, encore plus de virulence. Il était prêt pour l'instant escompté de la défaite allemande en Occident. Lorsqu'elle se produisit, l'insurrection du P. O. W. fut réalisée en une heure. L'opération fut conduite avec tant de vigueur et de précision, qu'au même instant, dans la matinée du 11 novembre, toutes les troupes allemandes furent contraintes de déposer leurs armes. Bah ! serait-on tenté d'objecter, l'exploit n'avait rien de sorcier, car après la débâcle en France, dont ils étaient fort bien informés, les soldats allemands ne demandaient que cela. Rien n'est moins sûr, car le troupiier allemand n'était pas malheureux en Pologne, considérée par les combattants comme une agréable villégiature, où non seulement ils mangeaient à leur faim mais d'où ils ravitaillaient régulièrement leurs familles. En tout cas on a aujourd'hui la certitude historique qu'il n'entraîna pas dans les intentions du maréchal Hindenburg de disloquer immédiatement le front de Pologne et des pays baltes. Les termes de l'armistice ne l'y contraignaient pas et l'occupation à l'Est de vastes et fertiles étendues avait une trop grande importance politique et économique pour être spontanée.

ment abandonnée. Le projet, somme toute fort logique, du haut commandement allemand et consistant à maintenir une position victorieuse du côté de la Russie a été instantanément anéanti par l'action brusquée du P. O. W. Celle-ci entraîna de surcroît, pour des raisons stratégiques évidentes, la libération des pays baltes, où les Allemands, se sentant un peu chez eux, paraissaient implantés à demeure.

Mais là n'est pas le plus important, du point de vue du moins de l'actualité qui nous intéresse aujourd'hui. L'action si efficace du P. O. W. en 1928 nous offre, en effet, un enseignement valable pour 1937. Elle démontre les dons exceptionnels d'organisateur du colonel Koc qui, âgé alors de 27 ans à peine, a su imposer son autorité clandestine à des partisans disséminés sur tout le territoire, pour déclencher au moment précis et dans un ordre parfait, avec un souci constant de la discipline, le mécanisme complexe d'une vaste conjuration. Voilà des qualités qui peuvent et doivent se transporter sur le plan de la vie civile, car qui peut le plus peut le moins. D'autre part le passé du colonel Koc, son patriotisme inflexible excluant tout compromis avec les intérêts particuliers donnent la garantie que son action politique, persévérante, patiente et méthodique, ne s'exercera que pour le bien général. Tel est l'homme, incarnation des idées de Joseph Pilsudski, que son successeur le maréchal Smigly-Rydz a désigné pour organiser la nation polonaise. Tâche impérieuse quelques vingt ans après la résurrection d'un pays, doté aujourd'hui d'une constitution et d'une administration d'Etat pleinement satisfaisante mais d'une organisation nationale insuffisamment homogène, surtout par rapport aux régimes totalitaires puissamment centralisés des Etats voisins.

Vous lirez plus loin la déclaration du colonel Koc ainsi que les discours qu'il a prononcés devant les congrès urbain et rural. Vous ne manquerez pas également de prendre connaissance avec intérêt des études sociologiques et politiques si pénétrante de M. Boguslaw Miedzinski qui brosse la large toile de

fond (nationale et internationale) sur laquelle doit s'inscrire l'indispensable réforme polonaise.

Pour ma part je me bornerai à relever ce qui me paraît le plus caractéristique dans ce « Rassemblement national », tenté par le colonel Koc. Il y a tout d'abord l'abolition de ce que l'on appelle communément en Pologne la « discrimination historique ». En d'autres termes, les hommes qui dès les premiers jours ont combattu auprès de Pilsudski, ceux de la fameuse première brigade et d'une manière plus générale les anciens combattants prennent aujourd'hui spontanément l'initiative de supprimer les privilèges qui s'attachaient à leur sacrifice et les portaient tout naturellement aux leviers de commande. Cet esprit d'équipe, excellent par certains côtés et qui a rendu d'éminents services n'est plus de saison aujourd'hui. D'année en année il risquerait de se transformer en gérontocratie en tenant à l'écart les bonnes volontés nouvelles. Ceci constitue une innovation importante puisque l'esprit d'équipe est remplacé désormais par celui d'une pleine égalité excluant tout examen préalable du *pedigree* militaire ou politique des adhérents.

Mais en agissant ainsi le colonel Koc n'avait nullement pour but la décomposition, la liquidation des anciens partis ou leur fusion dans un organisme unique du type totalitaire. Ceci demande à être souligné car déjà à ce sujet il s'est produit, à l'étranger notamment, quelques malentendus. Le Rassemblement ne doit pas être compris comme une concentration de partis, déjà existants, et plus ou moins apparentés ou disparates. C'est un appel aux adhésions individuelles et à celle de groupements professionnels ou corporatifs n'ayant pas d'étiquette politique déterminée. Les anciens partis subsistent en tant que défenseurs spécialisés, peut-on dire, de certains intérêts particuliers : ouvriers, paysans, minoritaires, voire patronaux. Le but du colonel Koc est de créer, au-dessus des partis proprement dits, une organisation nationale au service de l'Etat qui par définition défend exclusivement l'intérêt général, en tant que synthèse équitablement arbitrée des

intérêts, parfois divergents, des classes, des castes, des corps de métier.

Le colonel Koc a du temps devant lui pour mener à bien sa grande expérience. Constitutionnellement, en effet, la Pologne est encore à deux ans et demie d'élections nouvelles. J'indique ce délai car tout porte à croire

que si l'organisation nouvelle du colonel Koc se développe favorablement la Pologne pourra se permettre de modifier sa loi électorale aujourd'hui fort rigide, sans risque de retomber dans les errements d'un parlementarisme par trop individualiste et divisé.

La Déclaration du Rassemblement National

Varsovie, le 21 février 1937.

Varsovie, le 21 février 1937.

Dans son discours du 24 mai 1936 le Maréchal Edouard Smigly-Rydz a procédé à une analyse profonde de la situation en Pologne ; il a indiqué les tâches qui incombent à la nation polonaise et les buts que nous devons atteindre. Il a indiqué la voie où nous pouvons sûrement ne pas nous laisser distancer par nos voisins : celle de la volonté organisée. « Comment peut-on organiser l'Etat, comment peut-on songer à en assainir les éléments, si l'on ne dispose pas d'une volonté organisée et dirigée ? »

« Quel est le mot d'ordre au nom duquel cette volonté doit être organisée ? »

« J'estime que le seul mot d'ordre possible, l'idée maîtresse inspirant notre action, doit être ce mot d'ordre : la défense de la Pologne. » « Il faut prendre ce programme dans son acception la plus large. » « On y trouvera ce qu'il faut : la solution de nos difficultés économiques, la libération des forces morales et créatrices de notre nation, la concentration de ses forces pour créer de nouvelles valeurs dont nous avons tant besoin. »

Telles étaient les directives du Maréchal Smigly-Rydz.

Obéissant au devoir patriotique, désirant servir la patrie au mieux de nos moyens, nous faisons appel à tous ceux qui veulent participer consciemment à l'œuvre de création de la réalité actuelle et à la *préparation*

des destinées futures de la Pologne, et élever notre vie intérieure au niveau qui convient à une grande nation, afin de constituer ainsi un patrimoine précieux de traditions pour les générations futures et de mettre celles-ci en bonne posture pour entreprendre l'effort qui les attend.

Nous prenons la parole parce que nous sommes profondément convaincus d'avoir pris une juste initiative et d'avoir engagé notre action sur le bon chemin.

La vie d'une nation présente à travers les siècles une continuité spirituelle qui détermine son évolution historique. Chaque « aujourd'hui » a son « hier » et son « demain ». Il n'est pas dans mes intentions d'analyser le « hier » de la Pologne dans le sens de son passé historique. Les historiographes ont opéré l'analyse de notre grandeur ancienne et de nos fautes de jadis ; encore récemment nous entendions retentir parmi nous la voix du Maréchal Pilsudski qui, évoquant les facteurs de l'héroïsme et de la grandeur de l'esprit polonais et flétrissant sans répit ses défauts, réparait par le labeur intense de toute sa vie, les dommages subis autrefois et redressait les fautes du passé.

Où en est donc la Pologne d'aujourd'hui ?

Elle est l'œuvre de Joseph Pilsudski. C'est à lui que nous devons ses éléments essentiels, aussi bien d'ordre moral que matériel. Il accomplit cette œuvre dans des conditions infiniment difficiles de la guerre et de la paix. Il

a édifié l'Etat indispensable à la nation qui aspire à vivre et à accomplir sa mission historique.

Relevés par l'héroïsme de soldat et spirituellement redressés par la victoire militaire remportée sous la conduite du Premier Maréchal de Pologne, éclairés par lui pour se gouverner eux-mêmes et pour remplir leurs devoirs à l'égard de la chose publique, les Polonais sont animés d'un désir sincère de servir leur patrie. Des courants de sentiment et de pensée se font jour au sein de la nation ; cependant, insuffisamment définis et n'englobant pas l'ensemble des problèmes à résoudre, ces courants pourraient facilement se décharger sous la forme d'une phraséologie creuse mais pompeuse et de réactions mal coordonnées. Ainsi, ce qui aurait pu devenir une source de force et de bien, devient une source de mal et de faiblesse.

Non seulement la bonne volonté, mais aussi un effort réel resteront sans effet, si cet effort est désordonné, si les buts visés ne sont pas fixés et les chemins pour les atteindre nettement tracés. La meilleure volonté et l'enthousiasme prêt à tous les sacrifices, peuvent devenir un obstacle au bon fonctionnement de l'organisme complexe de l'Etat s'ils ne sont pas encadrés dans un effort uniformément dirigé, sagement orienté et adapté aux nécessités du moment.

Voici notre opinion sur les problèmes essentiels et les principes qui tracent notre voie vers l'avenir.

1° La Constitution d'avril est la norme de notre vie intérieure. Elle est la base de l'ordre public. En refrénant l'arbitraire et les empiétements des anciennes Diètes, elle assure à l'Etat un pouvoir fort et énergique ayant pour base l'autorité suprême du Chef de l'Etat, Président de la République, qui, placé au faite de l'édifice de l'Etat, a le pouvoir de décider dans toutes les questions essentielles.

2° L'armée est l'autre élément important et positif de notre vie nationale d'aujourd'hui. Le Maréchal Pilsudski l'affectionnait par-dessus tout. Il savait que l'armée serait pour la nation un modèle d'endurance, de discipline et de vertu civique. Il savait que l'armée ser-

virait toujours de centre de ralliement à la nation en cas de danger. C'est la raison pour laquelle il luttait avec autant de persévérance que d'esprit de suite pour assurer des prérogatives spéciales au chef de l'armée, c'est aussi pourquoi — faisant preuve d'une grande clairvoyance — il désigna ce chef pour devenir son successeur.

Nous sommes témoins d'un phénomène exceptionnel dans l'histoire de la Pologne. L'armée est entourée de l'amour et du respect de toute la nation, consciente de son rôle et des nécessités de la défense nationale.

Le Maréchal Smigly-Rydz a insisté sur l'idée de la défense nationale en faisant appel à tous ceux qui sont prêts à se mettre au service de cette idée. La force défensive de l'Etat, qui dérive directement d'une vie intérieure bien organisée et dirigée, est l'idée la plus naturelle en même temps qu'une nécessité primordiale susceptible de sonner le ralliement de la nation rejetant les dissensions stériles et démoralisantes du passé, abandonnant les rancunes personnelles et les ergotages chicaniers. La concentration de l'effort dans l'esprit que nous venons d'esquisser permettra à la génération actuelle de remplir les grandes tâches imposées par les nécessités du moment ; à savoir :

a) réparer les dommages causés à notre économie et à notre civilisation par la domination étrangère ;

b) garantir à notre patrie un développement paisible et la sécurité du lendemain dans l'atmosphère troublée du monde.

3° L'Etat est la seule forme régulière et saine que peut revêtir l'existence d'une nation.

L'Etat assure à la nation la technique de la puissance et organise son développement perpétuel. En conséquence il n'y a aucune contradiction entre les intérêts de la nation et ceux de l'Etat.

4° La nation polonaise a contracté, au seuil de sa civilisation, des liens spirituels avec l'Eglise catholique et a affirmé bien des fois, par l'héroïsme du sang versé, son appartenance à cette Eglise. La nation polonaise, en immense majorité catholique, est attachée

à l'Eglise catholique qui doit jouir d'une protection nécessaire. En ce qui concerne les autres confessions, nous nous en tenons au statut fixé par la constitution et découlant de la tolérance religieuse, qui prend ses origines dans une ancienne tradition polonaise.

5° Nous vivons à une époque de transformations économiques et sociales. Notre situation à cet égard est favorable en ce sens qu'ayant été épargnés par les expériences marquées si souvent des flots de sang et de la ruine de la civilisation, nous sommes en mesure de les juger à la lumière des résultats qu'elles ont produits ailleurs.

Aucune doctrine économique ou sociale détachée de la vie réelle ou destinée à servir un seul groupe social et non la nation entière, ne saurait convenir ni être utile à notre pays.

Le communisme, dans ses principes fondamentaux, ses buts et ses méthodes, est à ce point étranger à l'esprit polonais, qu'il n'y a pas de place pour lui en Pologne. Une Pologne communiste cesserait d'être polonaise. Nous avons versé notre sang pour la Pologne, pour la rendre libre et lui permettre de développer sa culture propre, expression de l'âme et de la volonté polonaises.

Que chaque Etat choisisse le régime qu'il croit lui convenir le mieux. Nous avons repoussé le communisme sur les champs de bataille en 1919 et 1920. Nous nous attachons à résoudre nos problèmes économiques et sociaux en partant de l'idée maîtresse de la force défensive et de la puissance de l'Etat. Ce but ne saurait être atteint en détruisant ce qui mérite d'être conservé. Nous n'y parviendrons pas par des méthodes révolutionnaires mais en enrichissant les valeurs existantes et en créant des valeurs nouvelles. La Pologne doit se développer sans les secousses et violences qui sont toujours un danger pour l'Etat. La force défensive de l'Etat, nous l'avons dit, procède en ligne droite d'une vie intérieure bien organisée et dirigée. Elle exige, outre les ressources morales, des ressources matérielles. Elle nécessite une vie économique active et bien ordonnée, une bonne organisation et des entreprises productives travaillant à plein rendement.

En mettant en œuvre ces principes nous donnerons du travail et une existence décente aux travailleurs intellectuels et manuels qui en sont actuellement privés et dont les forces mal utilisées demeurent inemployées.

Tout en maintenant les principes de la propriété privée et de l'esprit d'entreprise individuelle, l'Etat doit influencer sur le développement harmonieux de la production dans son ensemble. Les branches de l'industrie ayant un rapport avec la défense nationale doivent être l'objet d'une sollicitude et d'un contrôle particuliers de la part de l'Etat.

La structure sociale de la Pologne a pour base les larges masses d'ouvriers et de paysans. C'est du sort de ces classes sociales, de leur bien-être, de leur culture et de leur esprit civique que dépendra, dans une très large mesure, le développement harmonieux de la Pologne et son avenir. Les dirigeants de l'Etat ne sauraient l'oublier et il importe d'en tenir compte dans tous les plans établis en vue de fixer l'orientation future de la Pologne.

La haine de classe est étrangère à l'esprit polonais. Chaque travailleur honnête qui remplit ses devoirs envers l'Etat, jouit de la plénitude des droits attachés à la qualité de citoyen. Aucun travail ne dégrade celui qui s'y livre, ce n'est que la paresse qui avilit. Ce principe une fois reconnu, l'Etat doit chercher à fournir du travail à toute la population afin de permettre à chacun d'atteindre sa pleine valeur en tant que citoyen.

L'Etat accorde sa protection à l'initiative privée et détermine les principes propres à assurer des conditions adéquates au travail manuel et à l'utilisation des capitaux.

Le rôle de l'initiative privée et de l'activité des capitaux cesse d'être positif du moment où il vient troubler l'équilibre des intérêts collectifs ou contribue à diminuer la fortune nationale.

Les relations entre employeurs et travailleurs soumis au contrôle et à l'intervention directe de l'Etat, doivent être réglées de manière à assurer aux entreprises des conditions de production rationnelles et aux masses de travailleurs la sécurité du lendemain et un

relèvement progressif mais continu de leur niveau de vie. Employeurs et salariés doivent apprendre à se réunir autour de la même table pour discuter leurs affaires et à régler leur coopération dans un esprit de loyauté tenant compte de possibilités réelles et sans négliger d'intérêt des entreprises avec lesquelles est lié leur propre sort et l'existence même de la Pologne.

En s'opposant à toute exploitation sociale, l'Etat a seul le droit de régler les relations entre les différents groupes de citoyens. L'Etat a pareillement le devoir de s'opposer de façon catégorique à toute tentative de subordonner notre vie intérieure à des directives venant du dehors.

6° Le problème rural est un des plus importants et des plus ardues en Pologne. De sa solution dépend en grande partie la croissance des forces potentielles de l'Etat.

La situation actuelle du monde rural n'est pas le fait de conditions passagères imputables à la conjoncture économique, elle n'est pas non plus le résultat d'un concours de circonstances fortuites. L'état de choses actuel constitue l'aboutissement d'une longue évolution. Les variations de la conjoncture ne font que rendre ce problème plus ou moins aigu.

De longues années et des causes nombreuses ont fait que nous en sommes venus là. Par conséquent, il n'est point de moyen pouvant, à lui seul, remédier à la situation. Il faut appliquer tout un ensemble de remèdes qui, agissant parallèlement et d'une manière coordonnée, auront pour effet de transformer la structure de la vie rurale, en la rattachant par des liens beaucoup plus étroits et plus sains à l'ensemble de l'économie nationale, en améliorant les conditions d'existence des populations rurales et en faisant profiter l'Etat de ce redressement.

Voici les remèdes que nous préconisons :

a) Dans l'effort appliqué à la refonte de notre structure agraire — une augmentation considérable de la propriété rurale détenue par la classe paysanne ; cette refonte doit être réalisée d'une manière rationnelle, sans que soit réduit le volume de la production agricole,

b) remembrement et améliorations agricoles,

c) relèvement du niveau de la culture agricole visant à augmenter le revenu du propriétaire par le perfectionnement de la production,

d) rationalisation de l'écoulement des produits et perfectionnement des échanges,

e) action législative pour empêcher l'émiettement de la propriété paysanne,

f) crédits rationnels et avantageux pour les paysans,

g) développement de l'instruction publique et de la maturité civique des campagnes.

Cependant, toutes ces réalisations ne suffiront pas à remédier entièrement au surpeuplement des campagnes.

Intensifier le rythme de notre activité économique, favoriser l'essor des villes ainsi que de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, voilà par quels moyens on permettra à une partie des populations rurales de se déplacer des campagnes vers les villes et de trouver des occasions d'emploi et des moyens de subsistance.

Seule l'application coordonnée de tous ces moyens — nous croyons devoir y insister particulièrement — pourra produire le résultat désiré, résultat qu'exige la force matérielle de l'Etat et qui importe au point de vue de sa puissance morale.

7° L'essor des villes, l'intensification de la vie citadine, le développement de l'artisanat, de l'industrie et du commerce polonais permettront non seulement à l'excédent des populations rurales de refluer vers les villes, mais contribueront également à résorber le chômage qui se fait si cruellement sentir.

Le développement de l'artisanat et de l'industrie rendra superflue l'importation excessive de produits finis. Il fournira de nouvelles possibilités d'exportation en augmentant ainsi les ressources financières de l'Etat. Le développement du commerce et sa rationalisation — de même que l'essor de l'artisanat et de l'industrie — constituent des éléments propres à consolider la force économique de l'Etat.

Pour atteindre ces buts il importe de pré-

parer les villes et les bourgades à cette grande mission d'intérêt national qui leur incombe.

Le renforcement de la classe moyenne polonaise ne manquera pas de jouer dans la vie de notre pays un rôle non seulement économique mais aussi culturel.

8° La culture polonaise dans les sciences, les arts et les mœurs doit être l'expression du génie national.

La science polonaise, en puisant au trésor des valeurs communes à l'humanité entière et en y ajoutant sa propre contribution, doit avoir, comme but naturel et direct à atteindre, l'enrichissement du patrimoine de la nation et de l'Etat de nouveaux éléments de richesse et de force. A cet effet elle doit collaborer étroitement avec les dirigeants de l'Etat.

La littérature et l'art ne peuvent remplir leur haute mission qu'en prenant appui sur les particularités et les besoins spécifiques de l'esprit polonais. Dérivant de la nation et cherchant à satisfaire ses besoins, ils conserveront les qualités distinctives qui caractérisent toutes les œuvres immortelles dans ce domaine.

Les sciences, les lettres et les arts ainsi conçus, source des valeurs spirituelles et matérielles de la nation, doivent être entourés d'une protection spéciale de l'Etat.

9° En ce qui concerne les minorités nationales, nous nous fixons comme principe directeur une vie en commun fraternelle entre des citoyens de cette terre pour laquelle, au cours des siècles, nous avons versé notre sang en commun, en fondant les foyers de la civilisation et en les protégeant contre le flot de la barbarie. Nos destinées se sont enchevêtrées au cours de l'évolution historique. Des intérêts étrangers ont cherché à nous disjoindre. Après de longues années d'infortune endurée en commun, nous nous sommes retrouvés côte à côte dans le cadre de l'Etat polonais. Nous ne sommes pas sans nous rendre compte des différences qui nous séparent. Nous les reconnaissons dans la mesure où elles sont compatibles avec les intérêts de l'Etat et pour autant qu'elles ne sont pas exploitées à dessein pour élever entre nous une

sorte de muraille de Chine et pour semer la haine.

Par rapport à la population juive notre attitude peut se définir comme suit : nous estimons trop haut le niveau et l'essence même de notre culture nationale, nous sommes trop attachés à l'ordre et au calme intérieurs, dont nul Etat ne saurait se passer — pour que nous puissions approuver les actes d'arbitraire et les réactions antisémites brutales incompatibles avec la dignité d'une grande nation. Par contre, nous croyons naturel l'instinct de défense culturelle et la tendance de la nation à se rendre économiquement indépendante. Ces tendances sont d'autant plus naturelles à l'heure que nous vivons, marquée par des secousses économiques et financières, où seule la conscience civique profondément ancrée et l'esprit de sacrifice, mettant l'intérêt national au-dessus de la vie et des biens de l'individu, peuvent permettre à l'Etat de sortir indemne de ces secousses.

En formulant nos vues sur la situation actuelle de la Pologne et en exposant, dans un cadre général, les principes fondamentaux fixant la voie où nous nous proposons d'engager notre action, nous tendons la main à tous ceux qui, partageant nos idées, veulent prendre leur part de l'effort commun. Nous la tendons par-dessus les haies et les murailles réelles ou imaginaires qui, jusqu'à ce jour, divisaient la nation. Laissons aux joueurs politiques le soin de veiller sur l'intangibilité de ces murailles. Qu'ils les renforcent de fils barbelés pour la défense de leurs ambitions personnelles ou de leurs intérêts de parti. Nous ne voulons avoir rien de commun avec ces antiquaires d'un triste passé.

Animés d'honnêtes intentions, nous faisons appel aux honnêtes gens désirant travailler pour la patrie.

Nous avons observé longtemps la vie intérieure en Pologne.

Nous avons attendu longtemps de voir la nation polonaise se pénétrer de l'idée que les Polonais ne peuvent se permettre le luxe de suivre des sentiers isolés qui ne viennent se rejoindre que dans des circonstances exceptionnelles.

Il est grand temps de se concentrer dans un effort persévérant, un effort de tous les jours pour utiliser chaque énergie de la manière la plus économique et rationnelle. Nous n'avons pas de temps à perdre, car, dans d'autres pays, on a vu depuis longtemps se couvrir de

broussailles les sentiers par lesquels cheminaient naguère les égoïsmes et les égotismes. On y entend retentir aujourd'hui le pas cadencé de cohortes puissantes et disciplinées conduites par une seule volonté vers un but unique.

Un appel aux villes

Discours prononcé par M. Adam Koc au Congrès Urbain réuni à Varsovie.

Citoyens !

Je vous salue et je vous remercie d'être venus aujourd'hui au congrès des militants des agglomérations urbaines. C'est la première réunion, appelée à commencer les travaux d'organisation sur le terrain des villes polonaises. Nous nous mettons à l'œuvre, animés d'une foi inébranlable dans les forces de la nation polonaise ; convenablement encadrées et organisées, ces forces répondront aux besoins de la vie polonaise moderne et à son dynamisme. Nous voulons organiser cette vie non pas sur d'étroits principes de classe, excluant toute incursion en dehors des sphères intéressées, mais au nom de l'idée de consolidation nationale ; le sentiment de la solidarité nationale existe dans tous les milieux, et fait vibrer les cordes d'un patriotisme toujours vivace, qui anime la nation entière, et non pas seulement une classe, un état ou une profession. Nous désirons que tous les hommes de bonne volonté et de cœur ardent, indépendamment des groupements où ils se trouvent aujourd'hui, participent avec nous à un travail de consolidation. Nous les recevrons dans notre cercle volontiers, fraternellement, et nous partagerons avec eux la joie de travailler à la grande œuvre de l'union nationale.

Nous pesons nos paroles scrupuleusement et le désir de faire des effets apparents nous est étranger. Nous nous adressons actuellement non seulement à vous qui êtes réunis

dans cette salle, non seulement à ceux qui écoutent en ce moment mes paroles aux postes de radio ; je m'adresse également à tous les Polonais, avec une pensée simple et sincère. Je ne me fais pas d'illusions sur la rapidité avec laquelle notre appel atteindra son but. Je désire cependant créer avec vous, Messieurs, non pas une atmosphère d'hostilité et de lutte contre tous ceux qui ne se mettront pas immédiatement sur nos rangs ; au contraire, je désire une atmosphère de réconciliation, car elle seule peut contribuer aux progrès positifs de la consolidation.

Je vous appelle tous à collaborer à la création de cette atmosphère dans le pays ; c'est là le mot d'ordre que je me permets de vous donner.

Une semaine s'est écoulée depuis ma déclaration idéo-politique. Je me sens le devoir de rendre compte à l'opinion publique de l'écho que ma déclaration a trouvé dans le pays. Je puis aujourd'hui vous communiquer la nouvelle suivante : à notre appel répondent des masses considérables de citoyens, qui, soit par l'intermédiaire de leurs organisations communes, soit individuellement, expriment le désir de participer au travail de notre camp.

Je constate avec une joie profonde combien l'idée de consolidation nationale est vivace et créatrice dans les cœurs polonais. Les représentants de tous les états, de toutes les professions ont répondu en proclamant spontanément le désir de marcher en rangs docis

les et disciplinés, vers un lendemain puissant et intense. J'ai essayé d'analyser avec toute la conscience possible ce phénomène grandiose de la vie polonaise. J'y vois le désir formel de la société de constituer un camp discipliné, conscient de ses devoirs, formé par l'union des forces créatrices de la Nation.

Je proclame que nous exécuterons nos travaux en tant que Camp de Rassemblement National. C'est-là le nom de l'organisation et en même temps la base générale de nos travaux. Nous ne prendrons aucun repos, nous ne reculerons devant aucune difficulté ; systématiquement, tenacement, nous irons de l'avant, conscients de la nécessité d'une discipline organisée, d'une confiance mutuelle, d'un renoncement aux ambitions ou aux profits personnels.

Le congrès d'aujourd'hui est le premier des congrès projetés. A partir de demain nous allons commencer le travail d'organisation sur place et nous serons tous informés des progrès de ce travail. Les congrès suivants concerneront d'autres secteurs du travail national, qui seront fondus par la suite dans une organisation homogène, inspirée par un esprit d'unité nationale et reliée par une idéologie

commune, contenue dans ma déclaration.

Citoyens ! Durant la première étape de l'organisation, toutes les autorités centrales et locales devront se considérer comme autorité temporaires, agissant sur mon ordre.

Je convie tous ceux qui se sentiront attirés, à partir d'aujourd'hui, par notre esprit d'unité ; je les convie à collaborer avec les autorités organisatrices, convoquées par moi, et à leur fournir une aide totale.

Je convoque présentement un comité d'organisation urbain temporaire, formé pour l'instant à Varsovie uniquement. Président : M. Etienne Starzinski ; membres : MM. Léopold Skulski, Henry Brun, Antoine Snopczynski, Wenceslas Minkiewicz, Georges Burdzynski, Jean Niemczyk, Jean Hoppe et Eugène Wencel. Je compléterai ce comité, dans le plus proche avenir, par des représentants du pays tout entier.

Citoyens ! Dressés côte à côte, pleins de foi et de confiance, avec un amour ardent pour la patrie dans nos cœurs, avec une énergie invincible, nous commençons notre marche vers une grande et puissante Pologne toujours créatrice !

La collaboration paysanne

Discours prononcé par M. Adam Koc au Congrès Rural réuni à Varsovie.

Je vous salue, Citoyens, et je vous remercie d'être venus au congrès d'aujourd'hui.

Nous faisons là le premier pas sur la route qui doit nous conduire vers une considérable amélioration de la situation des campagnes étroitement organisées, et travaillant avec ardeur pour l'accroissement des biens de la communauté nationale.

Par notre volonté commune, le congrès d'aujourd'hui marque le début de l'œuvre que nous avons entreprise, afin d'organiser la population des campagnes dans le cadre du Camp de Rassemblement National, dont les force, la souplesse d'action et les efforts méthodiques doivent influencer le sort de notre nation et de notre Etat.

Notre déclaration s'exprime ainsi : « Les fondements de la structure sociale de la Pologne s'appuient sur la grande masse des ouvriers et des paysans. Du sort de ces couches sociales, de leur bien-être, de leur culture et de leur niveau civique dépend en grande partie le développement harmonieux de la Pologne et son avenir. »

Nous devons non seulement savoir et comprendre cela, mais encore créer des méthodes de travail collectif et une conscience de notre responsabilité individuelle, afin que l'œuvre que nous avons entreprise apporte à la vie de la Nation de nouveaux éléments d'énergie créatrice et éveille les forces qui dorment en elle.

C'est un problème qui n'est ni simple ni facile.

Nous nous rendons parfaitement compte de la triste situation des campagnes polonaises.

Nous voyons très bien leur état d'abandon, tant au point de vue économique que culturel, nous voyons la misère du paysan dans toutes ses manifestations et les conséquences funestes de cet état de choses pour l'Etat. Cependant, ce n'est pas pour enregistrer uniquement les misères humaines, ou bien pour émettre des protestations ou de vaines lamentations que nous inaugurons cet effort. Nous allons réveiller l'esprit d'entreprise, chercher de nouvelles voies si les anciennes nous déçoivent, rassembler et appeler à une nouvelle organisation du travail tous ceux qui comme nous le désirent sincèrement, de tout leur cœur, avec une foi profonde dans la loyauté et l'efficacité de nos intentions.

Nous sommes en Pologne un groupe très nombreux qui comprenons les besoins des campagnes. Nous sommes beaucoup plus nombreux que le contenu de cette salle. Il n'a pas été possible d'inviter tous les militants des campagnes qui pensent comme nous. Souvent nous ne connaissons pas leur adresse, nous ignorons où ils se trouvent en ce moment. J'adresse également un appel à ces absents, pour qu'ils se joignent à nous qui partons travailler et lutter en vue d'un meilleur avenir pour la Pologne.

Dans notre camp, personne ne s'arroge un droit de priorité. Personne ne contrôle l'heure des adhésions, mais chacun de nous voit un frère dans son semblable, si c'est un homme

pareillement dévoué à la cause, éprouvant les mêmes sentiments chaleureux envers la Pologne et décidé à se mettre sur nos rangs pour un travail commun.

Je désire dire encore ceci : la vie de la nation ne peut se diviser en cloisons étanches, se morceler en organismes indépendants les uns des autres. Dans la grande famille de la nation, il n'existe pas de vie séparée pour la campagne et pour la ville. Les deux domaines sont unis et on ne saurait les concevoir isolément.

Je proclame que notre camp fera tout ce qu'il est en son pouvoir pour préparer les villes à accueillir et absorber le trop-plein des campagnes surpeuplées. Nous allons travailler ensemble, pour rendre possible ce reflux des campagnes et mettre fin à l'appauvrissement croissant des agriculteurs par le morcellement progressif des propriétés rurales, déjà suffisamment petites.

Nous avons entrepris une grande tâche : l'organisation du Camp de Rassemblement National. Dans l'accomplissement de ce travail, aucun Polonais ne doit faire défaut, parmi ceux qui comprennent la nécessité, dans les conditions modernes de la vie universelle, d'unir les meilleures forces de la nation dans la lutte pour un avenir meilleur.

Je me rends très bien compte des difficultés qui nous attendent. Je proclame ma foi profonde et ma conviction que nous vaincrons tous les obstacles par un effort commun, et que nous léguerons aux futures gé-

nération une route solidement construite, ferme et sûre.

Vous vous êtes arrachés, citoyens, à vos travaux et soucis quotidiens et vous êtes venus de toutes les terres de la République afin de témoigner que vous êtes prêts à fournir un effort commun dans l'intérêt général. Nous commençons ce travail, conscients des difficultés qui s'accumulent devant nous au début de cette voie. Rien ne nous découragera ni ne nous arrêtera.

Nous serons tous très prudents dans le choix des hommes appelés au commandement local. Ces hommes doivent être les meilleurs, les mieux préparés. Ce choix demande avant tout du temps. Je désire que nous comprenions tous, dès le début, et que nous pesions dans nos consciences la nécessité de l'obéissance. Dans notre organisation doit régner, dès le début, une atmosphère de fraternité, libre de toute intrigue ou ambition personnelle.

Je vous le rappelle, chacun de ceux qui partagent nos vues, qui désirent travailler avec nous à l'union de la nation, est notre ami, quelles que soient les formations dont il faisait jusqu'à présent partie.

Citoyens ! Notre tâche consiste à éveiller les forces de la Nation, à les libérer, à les perfectionner et à les diriger pour le bien et le développement de la Pologne ; nous devons stimuler les forces créatrices du peuple polonais, en vue d'un travail intense, au nom du bien de la Nation entière et de l'Etat !

L'organisation de la Nation complétant la structure de l'État

Cette série d'articles, due à la plume de l'éminent politique et publiciste Boguslaw Miedzinski, parue dans la « Gazeta Polska », est considérée comme le commentaire le plus autorisé de l'effort de consolidation nationale, accomplie par le colonel Koc.

L'article 1^{er} de la déclaration du Colonel Koc définit ainsi la Constitution: « La Constitution d'avril est la norme de notre vie intérieure. Elle est la base de l'ordre public. En refrénant l'arbitraire et les empiétements des anciennes Diètes, elle assure à l'Etat un pouvoir fort et énergique, ayant pour base l'autorité suprême du chef de l'Etat, Président de la République, qui placé au faite de l'édifice de l'Etat, a le pouvoir de décider dans toutes les questions essentielles. »

La charte constitutionnelle du 23 avril est le résultat d'un grand travail et d'une lutte acharnée. Cependant, comme il est arrivé souvent au cours de l'histoire, lorsque la lutte eut pris fin et que les auteurs, aussi bien que les adversaires de la nouvelle loi furent envisagée de sang-froid, comme un fait accompli, les protestations se sont tuées. Les critiques encore formulées devinrent moins vives que celles suscitées par n'importe quelle constitution européenne.

Cette œuvre s'est avérée bonne. Notre constitution est très mesurée, en ce sens qu'elle ne préjuge pas du régime économique et que d'autre part elle se garde d'enfermer dans des paragraphes rigides la raison d'Etat de la République. C'est en réalité un statut de l'organisation de l'Etat. Il avait pour objet de créer le cadre de l'activité du pouvoir et de définir non seulement les droits, mais aussi les devoirs du citoyen à l'égard de l'Etat, qui

constitue en vérité sa propriété et son bien suprême. Nous ne pensons pas qu'aujourd'hui, où les Etats ont cessé d'être la propriété d'une dynastie ou d'une classe privilégiée, l'on puisse porter ombrage à quiconque, en voulant que le pays soit fortement et efficacement gouverné. Une bonne administration du bien national commun correspond au sage principe, appliqué de longue date, à l'organisation de tout travail collectif. Il était grand temps d'abandonner l'erreur, récemment encore répandue dans le monde, et qui consistait à appliquer au plus compliqué des organismes collectifs que représente l'Etat, des méthodes intolérables dans n'importe quelle entreprise privée: usine, société par actions, exploitation agricole, banque.

Nous autres Polonais avons obtenu en outre, par testament historique, une directive complémentaire d'une force persuasive irréfutable, à savoir la nécessité d'un régime ne le cédant en rien, comme souplesse, cohésion et unité de décision, à celui de nos puissants voisins. C'est défier la raison et méconnaître de graves responsabilités, que d'imaginer que la Pologne puisse se permettre, dans sa situation particulière, un régime fondé sur des conceptions anachroniques ou sur des doctrines contraires à l'organisation rationnelle de la vie collective.

Il nous était interdit également de jeter les bases d'un régime, avantageant les intérêts

matériels de classes ou de groupes de qui que ce soit. Nous avons créé un Statut de l'organisation de l'Etat, dont le trait essentiel consiste dans le fait que ceux qui assument la responsabilité du pouvoir ont réellement la possibilité de l'exercer selon leur conscience et leur meilleur vouloir.

Cet état de choses a pour conséquence capitale l'intégrale responsabilité des pouvoirs publics, que seule peut conférer une réelle possibilité de gouverner. Lorsque nous examinons notre régime, — en nous souvenant du devoir impérieux de comparer notre situation avec celle de nos voisins — nous aboutissons aux conclusions suivantes : nous possédons un statut qui représente une base suffisante pour une vie ordonnée et laborieuse ; ce n'est ni une copie, ni une compilation de modèles choisis au dehors ; il est suffisamment moderne, mais reste spécifiquement polonais, ce qui le distingue très nettement des autres régimes nouveaux, éclos sous nos yeux et exerçant un grand pouvoir d'attraction, tels par exemple le régime soviétique pour les uns et le régime hitlérien pour d'autres.

Nous n'allons pas énumérer en ce moment toutes les différences. Nous nous bornerons à en indiquer une, dont l'importance est considérable : le maintien du parlementarisme et des prérogatives essentielles du Parlement, représentées en dehors du travail législatif par l'établissement du budget, la fixation des charges incombant aux citoyens, ainsi que le contrôle de l'activité gouvernementale. Ces droits ont été nettement garantis, tandis qu'ailleurs la représentation nationale est réduite au rôle d'un auditoire manifestant son approbation et que le budget, non seulement échappe à tout contrôle, mais n'est même pas porté à la connaissance des représentants du peuple.

En réalité, la question litigieuse n'est plus chez nous la constitution elle-même, mais seulement la manière de constituer la représentation de la nation, ou autrement dit, le problème du système électoral.

Mais c'est là une question qui reste ouverte. A dessein, les auteurs de la constitution ont

laissé à la loi électorale une élasticité suffisante, afin qu'elle puisse être modifiée d'après les leçons de l'expérience.

Examinons encore le problème par la méthode de la comparaison. Indiscutablement, on pourrait nous reprocher qu'une fois de plus, nous avons offert une prime à nos voisins et que notre régime est inférieur à ceux de la Russie ou de l'Allemagne quant à la centralisation absolue des pouvoirs de décision. A notre avis, ce n'est pas là cependant que se trouve le point névralgique. Les particularités de notre caractère national sont trop profondes pour qu'on ait pu les négliger, en fixant le cadre durable de notre vie constitutionnelle.

Ce n'est pas dans la lettre des lois ni dans l'intransigeance des pouvoirs publics, qu'il convient de chercher l'explication de phénomènes, tels que l'industrialisation ultra-rapide de la Russie moderne ou le bond prodigieux qu'elle a accompli dans le domaine de la préparation militaire. Ce n'est point dans la perfection ou dans la précision du mécanisme de l'Etat que réside la cause principale des résultats imposants, obtenus par la nation allemande dans la reconstruction de sa puissance. Ici comme là-bas, à côté des lois et du sens de la hiérarchie, il y a eu l'appoint d'une idéologie fascinante, le puissant concours de formations disciplinées, animées par la volonté fanatique d'atteindre les buts fixés, de réaliser les plans projetés. La volonté des populations a été fortement canalisée par une puissante organisation, soumise aux ordres inflexibles d'un commandement unique.

Comment apparaissent-nous dans cette comparaison ? Certes, nous possédons une bonne loi constitutionnelle et d'excellentes bases d'une activité gouvernementale efficace. Nous avons enfin dans les couches profondes de la nation, un vaste potentiel de bonne volonté et de patriotisme à la débâcle, évoluant, hélas ! d'une manière frappante les levées en masse de l'ancienne République.

A côté de l'organisation de l'Etat, il est temps aujourd'hui de former les bataillons ordonnés de la nation.

Hier - Aujourd'hui - Demain

par BOGUSLAW MIEDZINSKI.

I

La nation polonaise est parvenue, en 1918, à reconquérir son indépendance en tant qu'Etat. Dans les années 1918-1920, la Pologne a profité de la défaite des puissances qui l'entouraient afin de tracer — au prix d'un immense effort d'organisation et d'action armée — les frontières de son Etat, beaucoup plus vastes et sûres que ne le pouvaient et ne le voulaient tous les accords et traités, quels qu'ils soient.

Par une victoire décisive, remportée sur la plus grande puissance à l'Est de l'Europe, la Pologne a conquis non seulement une paix de longue durée, mais elle a consolidé, aux yeux de l'opinion mondiale, la conviction qu'elle était un Etat fort et vivace.

Pendant la série des années suivantes, la Pologne a transformé et renforcé les formes de son régime intérieur, tout en acquérant une aptitude technique indispensable et une autorité convenant à l'exercice du pouvoir.

La première période de l'existence de l'Etat ressuscité — période de création militaire, organisatrice et politique de Joseph Pilsudski — apparaîtra, aux yeux de l'historien, comme l'achèvement d'une époque.

Ce résultat fut atteint en dépit de la dissonance intérieure qui divisait la société de cette époque, pour arriver parfois à des tensions dramatiques.

L'influence de Joseph Pilsudski sur l'ensemble de la politique nationale fut si considérable, que l'instant de sa mort marque certainement la fin d'une période de l'histoire et le début d'une autre.

Au seuil de cette deuxième période, afin que les intérêts de la République puissent progresser vers un avenir meilleur, afin que puisse être maintenu ce qui dans le passé fut bon et grand, afin que ce qui est mauvais

puisse être combattu, il faut que la *consolidation intérieure* se fasse. Il faut unir les forces de tous ceux « qui désirent s'organiser afin de travailler pour la Pologne ». Cette unification est un impératif catégorique pour la conscience nationale, étant donné la situation dans laquelle se trouve la Pologne et l'excellente organisation des forces qui se développent à ses côtés ou contre elle.

Chaque année, la société se complète par de nouveaux rangs d'hommes jeunes, dont il faut orienter les forces et les tendances vers l'avenir. Il faut abandonner le point de vue « historique » vis-à-vis des événements et des hommes ; en formulant les principes de la politique polonaise pour l'avenir, il faut baser la méthode de réalisation de ces principes sur une *volonté organisée, uniformément dirigée*. C'est là le problème le plus important de l'heure actuelle, problème qui a atteint son point de maturité. C'est une courte genèse de la « Déclaration idéo-politique », faite par le colonel A. Koc.

Lorsqu'en 1918 la République est revenue à la vie, elle ne sortit pas de sa crypte funéraire pâle et affaiblie, comme Piotrowin ; (Un enterré vivant de la légende polonaise — note du traducteur.) ; elle ne se mit pas à trébucher, tel un nouveau-né sans forces, sur de petites jambes frêles. Comme un robuste lutteur, simplement étourdi par un coup violent, elle affronta dans un corps à corps immédiat, la menaçante puissance des éléments déchainés autour d'elle. Encore entravée par un reste de chaînes, ne mangeant pas à sa faim, elle sut se parer, la troisième année de son existence renouvelée, d'une gloire extraordinaire aux yeux de l'univers, elle sut étendre au-dessus d'elle la splendeur des étendards victorieux. En moins de vingt ans, elle

sut prendre dans la politique européenne une place qu'elle n'avait pas occupée depuis trois cents ans. N'est-ce point là motif à un orgueil légitime ? Cet orgueil est-il le dû d'un Polonais nommé M. X... ou d'un Polonais nommé M. Y... ? Non. La Pologne entière, chaque Polonais a le droit de s'enorgueillir en son cœur. C'est là le grand héritage, légué à notre « aujourd'hui » par notre « hier ». Une des grandes et vivantes valeurs de cet héritage est le sentiment réconfortant de notre force, avec lequel nous pouvons marcher vers les problèmes de « demain ».

Calculons maintenant. Faisons un compte strict des devoirs qui nous restent à accomplir et des forces dont nous disposons. Ce rapprochement, heureusement, ne nous apporte pas un solde défavorable. D'autres nous ont dépassés dans la course du travail et dans la construction de la puissance ? C'est possible. Mais existe-t-il une nation qui puisse se glorifier d'un bond pareil, comme celui qui a fait de « la Pologne 1917 », celle de 1937. Existe-t-il au monde un Etat obligé de sortir vivant et fort d'un aussi profond précipice ? *Il n'existe rien d'impossible*. Voilà bien la devise qui devrait être aujourd'hui inscrite dans le blason héraldique de la nouvelle Pologne, afin de certifier la vérité du passé et de fortifier la foi dans l'avenir.

Jetons un regard circulaire sur le monde qui nous entoure. Et si la comparaison ne nous plaît guère, cherchons-en les causes par les voies de la froide analyse. Nous découvrirons facilement qu'elles ne se trouvent pas

dans des domaines inaccessibles pour nous ; au contraire, nous les trouverons dans nos négligences et par cela même dans nos possibilités. Notre « hier », bien que nous l'ayons traversé en débandade, bien que nous paralysons nos efforts en tirant la chaîne en des sens contraires, se clôt, dans ses positions les plus importantes, par un solde extrêmement favorable.

Que de grandes choses nous pourrions accomplir lorsque notre compteur de travail marquera le *total* de nos efforts et non leur *différence* ; lorsqu'au lieu de décharger notre exceptionnel dynamisme en nous colletant, nous canaliserons sa force motrice en vue d'une lutte avec un adversaire véritable : la misère des campagnes polonaises, l'anémie nationale causée par le chômage, et enfin les imperfections de la préparation défensive, lorsque nous comprendrons enfin que puisque ces buts nous sont communs à tous, nous pouvons et nous devons nous ranger sous le signe de l'unité.

C'est en cela, et non en autre chose, que consiste le fond de l'affaire. C'est le premier pas de notre marche vers demain. Il n'est pas seulement nécessaire. Il est réalisable. Je dirai plus : il est facile. C'est une petite mare qui gêne notre marche et non point un marais profond, capable de nous enliser. De pauvres liens de paille nous entravent et non des chaînes d'acier. Frottons-nous les yeux. Chassons l'esprit du mal et partons de l'avant. La terre ferme est là. Il suffit de faire un pas.

Ainsi qu'il a été dit, la terre ferme est à un pas. Pour l'accomplir il faut rompre, d'une forte secousse, les liens de paille des vieilles querelles, des attachements périmés à d'étroites coteries, au fétichisme des mots, à l'autarchie individualiste. Il faut prononcer quelques paroles énergiques à l'adresse des « antiquaires de ce triste passé » comme le dit la déclaration du colonel Koc, frappant en plein cœur de la question.

La terre ferme commence à l'endroit où nous nous mettons à parler des problèmes qui se posent devant nous et aux moyens de les résoudre.

Les éléments principaux de notre situation sont en effet tellement expressifs, qu'il est presque impossible d'imaginer deux Polonais intelligents, qui dans leur pensée les entendraient différemment. Il est significatif que ces éléments renferment en eux simultanément des perspectives de grandeur et de chute, de force et de faiblesse.

Prenons par exemple la question de l'accroissement de la population. On sait que nous avons un accroissement énorme, plus d'un demi-million d'habitants par an. Nous savons aussi parfaitement que c'est la caractéristique, selon laquelle on évalue l'essor d'une nation et l'on trace les lignes du développement prévisible de sa puissance. Nous savons que dans nos propres calculs, et dans ceux des autres, ce facteur est pris depuis longtemps en considération, lorsqu'il s'agit de la Pologne et de son avenir.

Nous trouvons ainsi toute désignée la voie du progrès vers la puissance, vers une importance croissante. Mais en même temps — sachons regarder la vérité en face — que se passera-t-il si cet accroissement se traduit par une augmentation annuelle d'un demi-million de chômeurs ? Ce fait, en principe heureux, ne deviendra-t-il pas pour nous la source d'une faiblesse mortelle ? Est-ce que quiconque, parmi des politiciens au jugement équitable, indépendamment de leur parti actuel, pense à cela autrement qu'avec le plus vif souci, la conviction la plus profonde qu'il est grand temps de tendre et de concentrer toutes les forces des esprits et des bras polonais, afin que cet élément essentiel de puissance ne devienne point un fléau ?

Prenons un autre exemple : le cours des affaires européennes a évolué de telle façon,

avec la fuite des années et des événements, les forces actives se sont ainsi combinées, que les yeux des hommes d'Etat sont dirigés sur la Vistule plutôt que sur le Rhin ; c'est ici que se concentre l'attention universelle, lorsqu'il s'agit des intérêts de notre vieux continent. Il en découle à nouveau pour nous des perspectives de grandeur ou de perte. Ce qui décidera du résultat, c'est notre force matérielle et morale, le degré de résistance que nous saurons opposer à la pression extérieure.

Ces deux exemples suffisent. Il n'est pas d'argument capable d'entamer, de retenir, de saper l'ordre, dicté à chacun de nous par sa raison, sa conscience, son instinct enfin. L'ordre d'unification.

La conviction, que nous avons cherché à exprimer dans les paroles précédentes, est de plus en plus générale. Nous avons basé notre thèse sur le postulat, d'après lequel le travail coordonné, organisé, de la nation polonaise, est non seulement indispensable, mais possible et facile. Il ne faut que la décision de vaincre en soi l'esprit d'inertie et le manque d'énergie.

Nous avons parlé hier de la force reconfortante qui découle des merveilleux événements de notre passé. Lorsque nous jetons un coup d'œil sur l'univers, nous voyons dans la vie des nations toute une série de changements magnifiques et imposants, de bonds énormes, allant de la misère à l'épanouissement, de la chute à la puissance. Il n'existe peut-être pas de phénomène plus digne d'attention, absolument inouï, peut-on dire, que l'histoire de la nation japonaise durant le siècle dernier. Ce pays — tellement pauvre que pendant trois cents ans il dut maintenir artificiellement le chiffre de sa population au niveau de 25 millions d'habitants, car il ne pouvait en nourrir davantage — atteignit en soixante ans un chiffre de 65 millions, non compris les territoires conquis pendant ce temps. Ce pays, dont les ports, au milieu du siècle dernier, furent ouverts par le feu de l'artillerie à l'expansion américaine et européenne, menace aujourd'hui de son expansion le monde entier. Quarante ans après le début de l'ère nouvelle de son développement, il battit le colosse russe sur mer et sur terre et se mit au rang des grandes puissances. Tout ceci fut accompli par une nation, dont l'état intérieur d'il y a quatre-vingts ans est

comparé par les savants à l'état de l'Europe au temps des croisades.

Je ne vais pas citer d'exemples plus proches. Chacun peut les multiplier à son gré et à sa fantaisie.

Je voudrais attirer l'attention sur un seul moment, commun à tous ces phénomènes, qui ont provoqué un grand bond en avant, une hausse considérable de l'état donné.

C'est le phénomène d'une *volonté de la nation organisée, uniformément dirigée*. C'est le résultat indéfectible d'un principe dominant dans ces périodes, qui au Japon s'énonçait ainsi : « Le riz est la vie et la bénédiction, mais le grain de riz n'est rien. » En Europe ce principe était compris dans le mot

d'ordre : « Toi tu n'es rien, mais ta nation est tout. »

Lorsqu'à l'époque de la chute de la Pologne — trop tard, hélas! — un profond élan patriotique put se faire jour, un grand citoyen s'écriait : « Que mon nom soit oublié, pourvu que la patrie soit libre ». Cette même idée, dans la réalité d'aujourd'hui, doit être proclamée en ces termes : « Que mon nom soit oublié, pourvu que la patrie soit grande. »

En ces quelques réflexions, nous avons voulu inclure notre réponse aux voix qui cherchent à diminuer la portée de l'initiative, prise par le colonel Adam Koc. Voix d'un scepticisme mesquin qui répètent : « Rien de neuf », « Rien d'important »...

Ce que nous rejetons et vers qui nous allons

par Boguslaw MIEDZINSKI.

I

« Le communisme, dans ses bases, ses buts et ses méthodes, est tellement étranger à l'esprit polonais, qu'il n'y a pas place pour lui en Pologne. Une Pologne communiste cesserait d'être la Pologne... »

« Sur les champs de bataille de 1919 à 1920, nous avons rejeté le communisme. »

La déclaration du Camp de Rassemblement National, examinant dans leurs lignes générales les problèmes de la société et du régime, précise d'une façon détaillée et catégorique notre position vis-à-vis du communisme. En effet, ce problème présente pour la Pologne un caractère spécial, indépendamment de son fonds doctrinal. Il est impossible d'étudier l'idéologie communiste en dehors de ce fait d'importance capitale, qu'elle est soutenue par une des armées les plus puissantes d'Europe. Cette association n'appartient nullement au domaine de la théorie, ce qui doit influencer l'attitude, vis-à-vis de cette idéologie, de toute nation qui se trouve à portée directe de la force militaire de celle-ci. Cet état de choses — comparé avec une quantité suffisante d'exemples, tirés de la récente histoire — donne des caractéristiques de justesse irréfutable à la thèse, d'après laquelle « une Pologne communiste cesserait d'être la Pologne ».

La nation polonaise a déjà appuyé cette thèse une fois, en 1920, avec suffisamment de vigueur. Il n'est pas superflu de rappeler la part prise dans cette action, au côté de toutes les classes de la société, par les ouvriers. Les ouvriers socialistes.

Les lecteurs permettront à l'auteur de cet

article d'y joindre un feuillet sur ses souvenirs personnels.

Au mois d'août 1920, alors que je revenais du front vers la capitale, depuis les bords du Bug, quittant le chef qui commandait alors la division de volontaires, le colonel Adam Koc, je rencontrai un détachement de volontaires en marche. Ce détachement chantait « Le drapeau rouge ». Je m'arrêtai, je saluai l'instructeur, vieux combattant à main armée du Parti Socialiste Polonais et je lui dis :

— De l'autre côté des tranchées, lorsque vous irez au front, vous pouvez vous rencontrer avec la même mélodie.

— Mais nous chantons *en polonais*, mon colonel, me fut-il répondu.

Dans le courant de la conversation, je demandai encore :

— Et que ferez-vous, lorsque des tranchées bolchéviques on sortira un écriteau : « *Proletaires de tous les pays, unissez-vous* » ?

— Eh bien, nous confectionnerons aussi un écriteau, avec l'inscription suivante : « *Il est interdit aux étrangers de pénétrer ici* » (en russe dans le texte).

C'est ainsi que le problème fut résolu par les travailleurs du Parti Socialiste Polonais d'alors. Cette solution n'est-elle pas strictement identique, dans le fond, avec cette phrase de la déclaration du colonel Koc : « Nous avons versé notre sang pour la Pologne, afin qu'elle soit libre, et qu'elle puisse développer sa propre culture, comme expression de l'âme et de la volonté polonaises. »

Mais ce n'est là qu'un côté du problème, particulièrement important pour la Pologne.

Il existe un autre côté : celui du fond doctrinal. La déclaration du Camp de Rassemblement National s'exprime à ce sujet comme suit : « Une doctrine économique ou sociale quelconque, détachée de la vie, ou ne servant qu'à un seul groupe et non à l'ensemble de la société, ne peut pas nous convenir ou nous être utile. » Ensuite : « Semer la haine de classe est étranger à l'esprit polonais. » Et enfin : « L'Etat doit s'opposer catégoriquement à tous les essais ayant pour but de soumettre notre vie intérieure à des ordres venus du dehors. »

Nous repoussons donc : 1) le principe de la lutte des classes, ainsi que toute tendance d'une classe de la société à dominer l'autre ; 2) toute ingérence extérieure dans notre vie sociale et politique et par cela même toutes les associations soumises à une direction internationale et tenues à une solidarité réciproque.

Les thèses précédentes — et c'est facile à comprendre — ont une portée plus vaste que notre attitude vis-à-vis du communisme. Il nous faut donc en parler plus longuement.

Lorsque fut formulé, au milieu du XIX^{me} siècle, le principe de la lutte des classes et de la solidarité internationale du prolétariat, en opposition avec la solidarité nationale, soi-disant artificielle et provenant uniquement d'intérêts matériels, cette façon de voir vécut et se répandit parfaitement parmi la classe ouvrière et chez les intellectuels européens, pendant plus d'un demi-siècle. Nous citerons, en tant qu'illustration intéressante du triomphe de ce principe, la façon dont se déroula le congrès socialiste de Marseille, en 1892. A la tête de la délégation allemande se trouvait W. Liebknecht. Pendant ce congrès, alors qu'on discutait de l'éventualité d'une nouvelle guerre franco-allemande, Liebknecht déclara que si le kaiser voulait attaquer la France, toute la social-démocratie allemande se lèverait comme un seul homme, afin de défendre les Français.

« Moi-même je saisirai une arme et j'irai défendre la terre française, pays des idées révolutionnaires », déclara solennellement Liebknecht.

On peut trouver la relation de ce fait dans le *Temps* du 29 septembre 1892. Cela se passait après les élections de 1890, où les sociaux-démocrates allemands avaient obtenu 1.300.000 voix. Il ne fait pas de doute que Liebknecht croyait à ce qu'il disait ; et indu-

bitablement sa déclaration fut accueillie non seulement avec confiance, mais encore avec un enthousiasme compréhensible par ses camarades français.

Nous nous souvenons tous, au cours des années suivantes, des espoirs énormes échaudés par les pacifistes européens sur les progrès du socialisme et son influence croissante sur la société de l'Europe occidentale.

Mais 1914 vint. Les ouvriers allemands prirent place, comme les ouvriers français, dans les rangs des combattants ; ils se battirent parfaitement, héroïquement, jusqu'à la fin. Ceux de leurs chefs qui ne furent pas incorporés, se consacrèrent au travail politique sous les ordres de leurs gouvernements. Les intellectuels allemands socialistes menèrent une propagande intense aux Etats-Unis ou dans les pays scandinaves, pour défendre la « juste cause » de la nation allemande. Les ministres français socialistes criaient : « Vive le Tsar » à Pétrograd et employaient tous leurs efforts pour que la Russie ne cesse pas la guerre. Nos yeux ont vu cela et nos oreilles l'ont entendu.

Existe-t-il une dialectique, capable de contredire l'éloquence de ces faits ? Depuis cette sanglante expérience, le principe de la solidarité internationale des classes n'est-il pas devenu une vaine phraséologie ? Est-il besoin d'un autre essai pour prouver que la solidarité nationale s'est révélée comme étant un lien plus puissant et non pas certainement une invention artificielle du capitalisme ? Du reste, nous autres, en Pologne, nous en avons eue une autre preuve en 1920, plus expressive encore, alors que dans les dépôts d'armes de Varsovie, il y avait moins de fusils que de volontaires venus pour les chercher, dans la seule organisation varsoviennne du Parti Socialiste Polonais ; de volontaires venus pour repousser une armée aux étendards rouges, envoyée par l'Etat où le socialisme était déjà maître.

Il faut avoir le courage de repousser une fiction, de renoncer à des principes et des mots d'ordre abolis par le seul critère infailible : la vie. Il faut tirer des conclusions des faits positifs et convaincants, qui confirment la puissance invincible de cet appel : « nous sommes du même sang ». Ce n'est pas seulement dans les livres qu'il faut étudier l'histoire.

La dialectique du marxisme a été brisée par l'énergie pathétique des affiches, proclamant la mobilisation, en 1914.

Nous avons donc reconnu, sur la base de l'histoire des années 1914 à 1920, sur la base de l'expérience de la grande guerre mondiale et de la guerre russo-polonaise, que l'idée de solidarité nationale s'est montrée plus vivace et plus forte que l'idée de solidarité internationale de classe. Le cours des événements, depuis cette époque jusqu'à l'instant présent, n'a non seulement pas ébranlé cette conclusion, mais l'a au contraire bien des fois confirmée. Ainsi, nous considérons comme une confirmation le cours des événements en Italie, de 1922 à nos jours ; la victoire du mouvement hitlérien en Allemagne ; enfin les phénomènes que nous observons en Russie soviétique. Le retour du mot *patrie*, non seulement dans la langue courante, mais également dans la terminologie juridique et publique ; la conception de *nation soviétique* apparaissant de plus en plus fréquemment dans la langue des maîtres du Kremlin ; les motifs de *patriotisme* dominant dans la littérature politique au moyen de laquelle on façonne le moral de l'armée rouge — ce sont là des circonstances d'une éloquence indiscutable.

La lutte des classes et la dictature du prolétariat — voici les principes qui ont influencé, d'une façon peu commune, le développement intellectuel et idéologique de notre génération. Eux aussi cependant demandent à être fouillés par les rayons pénétrants de l'évolution historique. Ils doivent se soumettre aux coups de bistouri de l'analyse logique. La dictature du prolétariat est une conception qui dès l'origine présente toutes les caractéristiques de la fiction. L'élément gouvernant que serait devenu le prolétariat, dès l'instant de sa dictature, par cela même cesserait d'être un prolétariat. Personne évidemment ne qualifiera de prolétaire Lénine, Trotsky, Staline, Litvinov, Vorochiloff ou Toukachewski, à partir de l'instant où ils sont devenus les maîtres d'un puissant empire, disposant du sort de plus de cent millions d'hommes et de toutes les ressources matérielles du pays. Et cela, même si précédemment ils étaient vraiment des « prolétaires ».

Mais peu importe. L'idée seule de résoudre le problème du prolétariat au moyen de la prise du pouvoir par celui-ci, apparaît comme une absurdité. La saine raison nous dicte plu-

tôt la solution contraire : la suppression du prolétariat au sens strict du mot. C'est cela qui devrait être le but du progrès universel, le problème du génie humain. La civilisation actuelle en est parfaitement capable. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Lorsque nous étudions non seulement la dictature du prolétariat, mais aussi le dogme de la lutte des classes, il nous faut revenir à la genèse de ces conceptions, aux conditions dans lesquelles elles sont nées. Nous devons retourner cent ans en arrière. Malthus, Bentham, Robert Owen, Karl Marx — voilà l'enchaînement des noms qui marquent le développement de la pensée.

À la base de cette évolution d'idées, il y avait la thèse de Malthus, d'après laquelle l'humanité est incapable non seulement de se procurer du bien-être, mais encore d'assurer son existence. Abstraction faite de ses catastrophiques prévisions d'avenir, il devait découler des constatations malthusiennes, que seule une partie de l'humanité peut s'assurer existence et bien-être, aux dépens des autres. Le problème se posait donc de savoir qui doit être la victime ? Avec le temps, ayant trouvé une base de nature morale et émotionnelle, ce problème s'est cristallisé dans l'idéologie, suivant laquelle existence et bien-être sont dus, en toute justice, à ceux qui les créent par leur travail et non à ceux qui exploitent le travail. Je n'effleure même pas, actuellement, les recherches de précision entreprises sur la façon d'escamoter la valeur travail ; je ne songe pas à contester l'exactitude de la pensée des plus grands cerveaux du début et de la moitié du XIX^{me} siècle ; je désire simplement attirer l'attention sur la portée d'un état de fait, dont on disposait alors comme point de départ pour les spéculations intellectuelles.

J'illustrerai brièvement cet état de choses au moyen de l'argument dont usait Malthus pour écraser définitivement ses adversaires. Il admettait que ses conclusions puissent être inexacts au cas seulement où l'Amérique consentirait à semer du blé pour les besoins de l'Europe. Pareille perspective apparaissait à cette époque comme une absurde rêverie.

Songons maintenant que nous vivons à une époque où non seulement l'Amérique cul-

tive du blé pour nourrir l'Europe et l'expédie à travers l'Atlantique sans difficulté, mais encore que l'on freine artificiellement cette activité. Cela a été provoqué par des découvertes que Malthus ne pouvait absolument pas prendre en considération, et dont Karl Marx ne put pas encore évaluer les conséquences. Souvenons-nous qu'à la même époque travaillaient encore d'autres génies humains du nom de Fulton et de Stephenson. Souvenons-nous que le premier vapeur fut construit en 1807, et que la première voie ferrée fut édifiée en Angleterre en 1825.

N'est-il pas stupéfiant que ce soient justement les adeptes d'une conception matérialiste des faits et les enthousiastes d'un progrès incessant de l'humanité, qui nous ordonnent de croire, comme au dernier mot du génie humain, aux théories ayant pris corps à l'époque où l'emploi technique de la vapeur en était à ses débuts seulement, tandis que la force électrique n'en était qu'au stade de laboratoire. On nous ordonne de tenir pour propos d'évangile les doctrines économiques d'une époque révolue, comme si la vie économique de l'humanité n'était pas automatiquement dans le rapport le plus direct, le plus étroit, avec les inventions techniques. C'est exactement comme si on voulait nous contraindre aujourd'hui à regarder les phénomènes astronomiques avec les yeux de Copernic et non de Jeans, ou bien d'envisager la chimie comme si M^{me} Curie-Sklodowska n'avait jamais existé. S'il y a eu, dans le domaine des sciences exactes, de véritables révolutions depuis l'époque où Karl Marx écrivait le « Capital » ou le « Manifeste communiste », comment peut-on donc exiger d'hommes raisonnables, de se laisser guider, dans des questions aussi vivantes, aussi étroitement liées aux progrès de la technique que les problèmes d'origine

sociale et économique, par des idées, datant de 1848 ou même 1867 ?

Nous ne parlons ici que de phénomènes strictement matériels, sans prendre en considération les impondérables, qui ont cependant joué un rôle important.

Nous ne parcourons pas, d'année en année, l'histoire des dernières décades du XIX^{me} siècle et des premières décades du XX^{me}. Les immenses changements, apportés dans la vie de l'humanité par l'énorme développement de la technique durant cette période, sont des choses qu'aucun enfant ne saurait ignorer. Il y faut ajouter le bond fantastique apporté dans l'histoire du monde par ce phénomène formidable qu'est la grande guerre. Car il n'y a pas que la mort qui eût moissonné durant ces années. Sous le fouet brûlant de la guerre, les nations de l'univers se contraignirent dans un but de destruction à des efforts qu'elles n'auraient sans doute pas accomplis pour une œuvre positive.

Il devint alors évident que les possibilités de production du monde moderne avaient dépassé les limites de l'imagination des hommes d'il y a cent ans. On s'aperçut qu'il est possible de créer une quantité de biens matériels suffisante pour nourrir, vêtir et chauffer la population du monde entier et que les possibilités de production sont à peu près illimitées. Les conséquences de ce fait sont d'une importance capitale. Elles nous enseignent ni plus ni moins que la misère humaine n'est pas la conséquence d'une nécessité, mais le résultat d'erreurs monstrueuses; il appartient donc à la volonté humaine et au génie humain de corriger ces erreurs.

La nécessité économique de la lutte des classes cesse dès lors d'exister. Il reste la base sociale et psychologique. Nous y viendrons dans la suite de nos réflexions.

Le magnifique travail de la pensée humaine, appliqué aux œuvres géniales de la technique, a rapproché des continents éloignés et armé nos mains de machines puissantes et étonnamment savantes. Nous pouvons créer, transformer, transporter des quantités croissantes de richesses, dans un temps et avec un effort de plus en plus réduits. L'analogie fascinante entre la lutte darwinienne pour la vie (1859) et la lutte marxiste des classes (1867) s'est dissipée. Le progrès humain a renversé, dans les conséquences de ses résultats actuels et dans ses perspectives futures, la conception biologique, si l'on peut dire, d'une nécessité de lutte, entre les hommes, en vue de conditions d'existence élémentaires.

Le schéma des relations sociales, simplifié à l'excès, qu'était la doctrine de Marx, plongea dès le début dans l'embarras aussi bien les théoriciens du socialisme que ses chefs effectifs. La division en capitalistes et ouvriers, en tant que partis adverses, était relativement facile dans le domaine de la production industrielle ; la chose se compliquait de façon évidente lorsqu'on essayait d'appliquer ce schéma à l'artisanat, au petit commerce, et surtout à l'agriculture. Ce n'était également pas une petite difficulté que celle du problème de la classe intellectuelle ; de plus, difficulté croissante à mesure qu'augmentait le chiffre de cette classe sociale particulière, qui jouait en outre un rôle de plus en plus considérable dans la vie des nations modernes. On a résolu ce problème de façon variée ; la mode à ce sujet change constamment. De nouveaux courants prennent sans cesse le dessus dans les milieux socialistes dirigeants ; selon que varient les indications de tactique, tout ce qui ne peut être compris dans le « capital » ou le prolétariat, est tantôt vilipendé (« valets du capitalisme »), tantôt compté au nombre des alliés (« fronts populaires »). Le schéma des deux classes confronté avec la réalité, surtout celle de l'heure actuelle, devient une décevante fiction, sans application pratique.

Lorsqu'on examine l'attitude du marxisme vis-à-vis du droit de propriété, dans quelle classe faut-il comprendre le paysan, propriétaire d'un arpent de terre, le cordonnier, propriétaire de quelques outils rudimentaires et d'un mètre carré de cuir, le bonhomme qui exploite un petit kiosque de boissons rafraî-

chissantes, et enfin l'intellectuel, avec cette complication particulière, que c'est parfois un avocat millionnaire, qui se dit socialiste, et parfois un pauvre petit magistrat miséreux, chargé d'appliquer la justice « capitaliste » ? En vérité, la plus subtile dialectique n'y pourra rien. Nous voyons du reste qu'elle s'en tire tantôt d'une façon, tantôt d'une autre.

Examinons maintenant le cours des phénomènes sociaux, non pas du point de vue des critères matérialistes, mais en tenant compte des éléments psychologiques. Nous remarquerons facilement qu'il est impossible de tracer un front de combat précis dans les conflits sociaux selon une méthode strictement matérialiste.

Cette ligne de démarcation ne coïncidera pas avec les conceptions de propriété, possession ou capital ; à chaque instant nous nous heurterons au fait que des gens, que leur situation matérielle devrait rendre solidaires de la classe possédante, ont justement partie liée avec le côté adverse. Ils mettent toute leur influence, leur travail et leurs capacités au service des classes lésées ; ils le font au prix de leur bien-être, de leur liberté, parfois de leur vie. Ils se mettent à la tête des révolutions et les dirigent contre leur propre classe. Comme un fait exprès, en dépit de la stricte doctrine, ce phénomène est plutôt la règle que l'exception. Et puisque c'est la règle, pourquoi ne pas en tirer les conséquences qui s'imposent et dire que les impondérables spirituels s'exercent avec une force indubitable, et qu'en cas de conflit entre les facteurs matérialistes et idéalistes, ce sont ces derniers qui l'emportent. Pourquoi passer sous silence l'éloquence du fait, prouvant que ce phénomène existait à l'origine de la doctrine socialiste ? Ni Owen, ni Marx, ni Engels n'étaient issus du prolétariat et pourtant ils restent les inspirateurs de cette doctrine, même à l'heure actuelle. Des intellectuels polonais, appartenant à la noblesse, ont compté parmi les chefs de la Commune à Paris en 1871 ; le noble-intellectuel Ulianow-Lenine a mené à la victoire la plus grande révolution de l'histoire. On ne sait pourquoi, on cite toujours ces faits accidentellement et entre parenthèses, alors qu'ils expriment une vérité criante, entièrement contraire à l'interprétation matérialiste des événements. La vérité, c'est que les mobiles idéalistes, c'est-à-

dire le sentiment de solidarité, provoqué par une soif de justice sociale, brisent très souvent la solidarité de classe, la solidarité fondée sur une communauté d'intérêts matériels. Il faut donc tenir compte de ces facteurs, lorsqu'on étudie les processus sociaux et que l'on en cherche la solution.

Cet examen nous oblige à rejeter la conception de lutte des classes en tant que moteur unique du mécanisme social. Nous avons la preuve irréfutable de l'influence de toute une série de facteurs, impossibles à englober dans cette thèse.

Ce n'est une révélation pour personne que l'œuvre de Karl Marx — qui demeurera toujours une acquisition exceptionnelle de la science humaine et dont l'influence sur les événements mondiaux est peut-être sans égale, — n'a pas justifié les espoirs de ses adeptes dans les circonstances où il fallait tenir compte des prévisions d'avenir, surtout dans les questions d'ordre politique, liées au rôle de la volonté humaine dans le déroulement des événements. Ceci découle du reste logiquement de la substance même des vues de Marx.

C'est justement Karl Marx qui, en cristallisant la conscience et la volonté des masses, durant des dizaines d'années, les a amenées à agir à l'encontre de ses prophéties.

Le seul fait de l'existence de l'œuvre de Marx devait influencer le cours des événements, en le détournant de l'orientation initialement prévue par le grand théoricien. Son œuvre n'est pas un livre secret, accessible aux seuls adeptes et initiés de la prochaine révolution prolétarienne ; devenue une acquisition générale, elle a pénétré la conscience et formé la pensée et l'action d'hommes ayant une influence sur l'évolution du monde civilisé. La compréhension des rapports entre le capital et le travail, la conscience aiguë de l'injustice sociale, ont pénétré l'esprit d'hommes innombrables, n'appartenant nullement au « prolétariat », à la classe des ouvriers d'usine et des misérables exploités. Ces mobiles ont joué et continuent à jouer d'une manière toujours plus impérieuse. La lutte de la démocratie pour arracher les gouvernements à l'influence unilatérale des classes privilégiées n'était pas menée en vue d'une révolution : c'était une lutte pour éviter la nécessité d'une révolution.

L'activité du socialisme en Europe occi-

dentale, dans sa dernière phase d'avant-guerre, celle du socialisme parlementaire, était évidemment aussi une lutte pour éviter la révolution, pour reconstruire la société non pas par la voie d'un bouleversement sanglant et par la dictature du prolétariat, mais par la voie d'une évolution, de changements apportés par les gouvernements, au moyen de bulletins de vote et non de la guillotine. C'est pourquoi les révolutions qu'a amenées la fin de la guerre ne furent pas en réalité l'œuvre de la lutte des classes ; elles ne sont pas venues par la voie que Marx avait prévue, mais comme des phénomènes d'ordre politique et non social, en tant que conséquences de la défaite militaire, c'est-à-dire de la lutte des nations et non celle des classes. Il n'est pas superflu de remarquer que dans tous les cas de prise du pouvoir par les socialistes, ceux-ci n'ont pas poursuivi, approfondi la révolution, jusqu'à la dictature du prolétariat, la suppression de la propriété privée et la socialisation des instruments de production ; au contraire, ils se sont efforcés de revenir dans les cadres du régime capitaliste, en partageant le pouvoir avec les représentants des classes possédantes et en cherchant à transformer le régime par voie d'évolution.

C'est en Russie seulement que les événements ont pris une autre tournure, grâce aux traits de caractère des chefs du groupe communiste d'une part et du groupe social-démocrate d'autre part. De nouveau ce sont plutôt les impondérables qui ont joué un rôle décisif. Mais c'est là question à part.

Encore une fois nous revenons ici au phénomène de la grande guerre universelle, dont personne, je pense, ne contestera le rôle capital dans l'histoire de notre génération.

Nous voudrions récapituler cependant nos réflexions dans les phrases suivantes. Déjà dans la vie de l'Europe d'avant-guerre, les principes : dictature du prolétariat et nécessité d'une révolution sociale, commençaient à passer au rang de fictions théoriques. Représentés dans l'arsenal des principes, ils étaient mis de côté dans la pratique non seulement par la démocratie, mais aussi par le socialisme. Lorsque nous rejetons aujourd'hui ces principes et ces méthodes, on peut donc dire hardiment que c'est là une attitude depuis longtemps adoptée, et non seulement dans la position spécifique de la Pologne. Nous soutenons que c'est cette tendance qui a dominé la pensée de l'Europe moderne.

IV

« Nous nous attachons à résoudre nos problèmes économiques et sociaux en partant de l'idée maîtresse de la force défensive et de la puissance de l'Etat. Ce but ne saurait être atteint en détruisant ce qui mérite d'être conservé. Nous n'y parviendrons pas par des méthodes révolutionnaires mais en enrichissant les valeurs existantes et en créant des valeurs nouvelles. La Pologne doit se développer sans les secousses et violences, qui sont toujours un danger pour l'Etat. »

La justesse de ces paroles, tirées de la déclaration idéo-politique du Camp de Rassemblement National, n'éveillera certainement aucun doute dans l'esprit de tout Polonais aux idées saines. La situation politique et géographique de la Pologne, que Dieu n'a pas séparée du reste du monde par des océans ou des chaînes de montagnes, n'en fait pas un terrain désigné pour servir de champ d'expériences, même si celles-ci devaient résoudre les plus intéressants problèmes de l'humanité.

Il n'en résulte nullement que nous soyons condamnés à conserver, sous bénéfice d'inventaire, un état de fait hérité du passé. La déclaration du Camp de Rassemblement National dit, dans son cinquième point :

« N'ayant pas subi chez nous des expériences payées, si souvent au prix de flots de sang et de la ruine de la civilisation, nous sommes en mesure de les juger à la lumière des résultats qu'elles ont donnés ailleurs ».

Précisément, en 1920, la Pologne a marqué avec énergie sa volonté de trancher elle-même les problèmes de son existence. Notre devoir est de respecter religieusement cette volonté, écrite avec du sang.

Mais oublions un instant notre situation particulière. Les bouleversements révolutionnaires ont un tout autre aspect (s'il s'agit de la durée de leurs conséquences) dans le domaine politique que dans le domaine économique. Nous connaissons des révolutions et des coups d'Etat qui ont définitivement modifié l'aspect politique des pays. Des républiques se maintiennent définitivement à la place de monarchies renversées par la révolution ; des dictatures conquises par force demeurent ; des modifications de régime acquises par voie révolutionnaire sont consolidées ; bref, la révolution qui détruit un certain état juridique devient elle-même la

source d'un autre droit, qui pourra subsister. Par contre, nous ne connaissons pas de circonstance, où la révolution ait réussi et maintenu durablement un renversement dans le domaine économique. Ici, ainsi que dans le domaine des phénomènes sociaux, en relation de cause à effet avec les phénomènes économiques, des changements créateurs et durables ne surviennent que par voie d'évolution. La révolution française est devenue une des plus importantes étapes dans l'histoire politique du monde ; mais elle n'a accompli aucun bouleversement dans l'histoire économique, contrairement à un grand nombre de phénomènes incomparablement moins éclatants.

La révolution russe, dont personne ne niera la haute portée politique dans le monde, est également, dans la suite de son histoire, un exemple extrêmement intéressant du retour, tel un fleuve détourné de son lit et qui reprend son cours normal, des événements économiques vers la voie de l'évolution. Maintien de la monnaie, souci de sa valeur par rapport à l'or, différenciation des salaires selon la valeur et le rendement du travail, retour à la hiérarchie et à la discipline individuelles, retour aux principes capitalistes d'organisation de la production, voici le processus dont nous fûmes témoins.

Une question s'impose : pour parvenir à cet état de choses, la destruction de millions d'existences humaines, les cruautés sans nom, les flots de sang étaient-ils indispensables ?

Nous repoussons donc, pour notre développement futur, les méthodes révolutionnaires, sans renoncer le moins du monde au perfectionnement et à l'amélioration de notre économie et de nos conditions sociales, sur la base de nos propres expériences et de celles des autres.

On a dit (et nous citerons ces paroles d'après Bertrand Russel) que dans l'histoire du XIX^{me} siècle, l'événement le plus curieux est la révolution... qui n'eut pas lieu en Angleterre. C'est exact. Les îles du Royaume-Uni ne furent battues par aucun des orages qui ébranlèrent la vie du continent au cours du XIX^{me} siècle et au début du XX^{me}. Et pourtant, souvenez-vous des monstrueux tableaux d'injustice et d'exploitation appelant la vengeance du ciel, que présentait l'Angleterre au début du XIX^{me} siècle et comparez-les avec

l'état de choses actuel; c'est là une illustration propre à vous insuffler de l'optimisme et à faire croire que l'homme n'est un animal ni bête, ni méchant, mais au contraire qu'il agit sous l'influence de l'intelligence et de la conscience, et non pas sous la terreur d'excès meurtriers.

La déclaration du Camp de Rassemblement National constate très justement que « nous vivons dans une période de transformations économiques et sociales ». C'est exact, nous traversons sans aucun doute un interrègne doctrinal. Notre génération, à qui il a été donné de vivre une des périodes les plus curieuses de l'histoire politique du monde, est en même temps témoin de l'accomplissement dans les esprits et dans la vie, d'une grande révision de principes, pour lesquels nous avons lutté toute notre jeunesse. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué précédemment, le cataclysme de la grande guerre a pesé sur le cours des choses dans presque tous les domaines de la vie. Un des aspects les plus intéressants de cette influence est la transformation du rôle de l'Etat dans les relations sociales.

Indépendamment du fait, quels sont les éléments et les motifs qui provoquèrent la

guerre de 1914 — que nous les nommons éléments capitalistes, dynastiques ou impérialistes — c'est un fait que cette guerre est devenue une guerre entre nations.

Elle apporta aux uns la défaite, aux autres la victoire. Mais aux uns comme aux autres, elle apporta le même renforcement de l'union intérieure, par la fraternité du sang versé, la misère des tranchées et les sacrifices soufferts en commun. Cela pouvait-il ne pas laisser de traces dans l'âme humaine? Pouvait-on revenir, comme par le passé, sans aucun sens critique, aux anciennes formes, à un égoïsme intégral, à une froide exploitation d'autrui? Non, la voix de la solidarité, face à la mort qu'on venait d'affronter, devait se faire entendre. Les hommes revenus de Verdun, des bords du Niemen et de la Dziwna, sont revenus changés. Les grandes épreuves morales, les réflexions qui s'imposaient, suggérées par la guerre, devaient exercer leur influence sur l'organisation des relations intérieures, dans la vie de toutes les nations. Avant tout, elles devaient influencer les rapports de l'Etat, avec les citoyens, l'étendue et le caractère réel de ces rapports. Notre prochain article sera consacré à ce sujet.

V

Une profonde évolution est survenue durant les derniers cinquante ans, dans le rôle de l'Etat, l'étendue et le caractère de son ingérence dans le domaine des problèmes économiques et sociaux. Le processus de ce changement était déjà marqué nettement dans les Etats d'Europe occidentale au début du xx^m siècle.

L'Etat notamment se mit à jouer un rôle de plus en plus considérable dans le partage des revenus nationaux. Ce rôle s'exprimait dans l'établissement du budget de l'Etat, où l'on portait des sommes de plus en plus fortes au compte des classes les plus faibles et les plus mal partagées économiquement.

Je citerai un seul exemple. Les dépenses de l'Etat anglais, consacrées aux œuvres sociales en 1901, se montaient à 16 millions de livres sterling, tandis qu'elles atteignaient en 1934, 396 millions de livreš, sans compter les pensions de guerre. Un phénomène analogue, bien que d'une moindre étendue, est survenu dans la formation des budgets des Etats continentaux.

L'Etat moderne d'après-guerre ne se borne plus à équilibrer les sources de ses revenus et le courant de ses dépenses. Combien lointaine est l'époque où on lui reconnaissait le rôle d'un « gardien de nuit », époque où l'économie nationale ne comportait qu'un seul principe à son sujet : « Ne te mêle pas de nos affaires », et également l'époque où l'Etat, s'il « se mêlait » des conflits sociaux, mettait toute sa force, sans ménagement, au service des classes privilégiées.

La grande guerre des nations a dit son mot. Ce mot a pesé dans la balance de la réalité moderne et son poids ne diminue nullement. L'Etat moderne a cessé à jamais d'être un instrument de domination pour une classe de la société sur une autre. Dans le jeu des forces sociales, dans leurs conflits, il est un arbitre qui agit dans l'intérêt général, guidé par un principe de justice sociale, qui apparaît comme une des bases du développement et de la force défensive de la nation. Dans les questions concernant la production, l'Etat assure le rôle d'expert et d'arbitre, jugeant uniquement du point de vue des intérêts de l'ensemble du pays.

Comment comprenons-nous cet intérêt général ?

La déclaration idéo-politique du Camp de Rassemblement National dit :

« La structure sociale de la Pologne a pour base les larges masses d'ouvriers et de paysans. C'est du sort de ces classes sociales, de leur bien-être, de leur culture et de leur esprit civique que dépendra, dans une très large mesure, le développement harmonieux de la Pologne et son avenir. Les dirigeants de l'Etat ne sauraient l'oublier et il importe d'en tenir compte dans tous les plans établis en vue de fixer l'orientation future de la Pologne. »

Et plus loin :

« En s'opposant à toute exploitation sociale, l'Etat a seul le droit de régler les relations entre les différents groupes de citoyens. »

Dans ces questions, comme dans les autres, la déclaration ne perd pas de vue les nécessités impérieuses de la force défensive de l'Etat, laquelle exige :

« Une vie économique active et bien organisée, ainsi qu'une bonne organisation et un travail intensif de tous les chantiers de la production polonaise. »

Au sujet de l'organisation de la vie économique, la déclaration reconnaît à l'Etat les droits et devoirs suivants :

« L'Etat accorde sa protection à l'initiative privée et détermine les principes propres à assurer des conditions adéquates au travail manuel et à l'utilisation des capitaux.

« Le rôle de l'initiative privée et de l'activité des capitaux cesse d'être positif, du moment où il vient troubler l'équilibre des intérêts collectifs ou contribue à diminuer la fortune nationale.

« Les relations entre employeurs et travailleurs, soumis au contrôle et à l'intervention directe de l'Etat, doivent être réglées de manière à assurer aux entreprises des conditions de production rationnelles et aux masses de travailleurs la sécurité du lendemain et un relèvement progressif, mais continu, de leur niveau de vie. Employeurs et salariés doivent apprendre à se réunir autour de la même table pour discuter leurs affaires et régler leur coopération, dans un esprit de loyauté, en tenant compte des possibilités réelles et sans négliger l'intérêt des entreprises, auxquelles

est lié leur propre sort et l'existence même de la Pologne. »

*
**

Nous savons très bien avec quelle ardeur certains philosophes politiques vont s'emparer de la phrase : « Employeurs et salariés doivent apprendre à se réunir autour de la même table... » pour accoler sur l'ensemble des principes, contenus dans cette partie de la déclaration, l'étiquette de « solidarisme » et donner ensuite libre cours à leur dialectique. Nous entendons d'ici le flot d'arguments, puisés dans les manuels à l'usage des agitateurs d'il y a trente ans. Ces arguments avaient du reste, à cette époque, une force de persuasion considérable, et ils avaient pour eux d'être justes. Mais depuis, beaucoup d'eau a coulé non seulement dans la Seine et dans la Tamise, mais aussi dans la Somme, la Marne, la Vistule et le Niemen. En même temps que l'eau, beaucoup de sang s'est écoulé, versé pour une cause que les peuples ont jugée plus importante que la hauteur des intérêts des capitaux et le niveau des salaires. Voilà pourquoi tout autre est le visage et tout autre est la voix du *troisième*, qui s'assied aujourd'hui à la « même table » entre le patron et l'ouvrier. C'est l'Etat moderne, qui apparaît ici comme un arbitre, fondant ses décisions sur les principes suivants :

Combattre tous les symptômes individuels ou organisés, tendant à placer les intérêts de groupes, professions ou personnes, au-dessus du bien général.

Veiller à ce que la fixation des charges ou l'appel à l'esprit de sacrifice des citoyens n'ait lieu qu'en vue du bien commun et non en vue d'un bénéfice ou privilège individuel.

Tendre, en intensifiant la production et en améliorant ses méthodes, à hausser le niveau du bien-être général et non pas à concentrer les biens matériels et approfondir l'inégalité entre la richesse des uns et la misère des autres.

*
**

L'Etat moderne contrôle non seulement la sécurité et l'hygiène du travail, le respect des conventions et l'interdiction pour le capital d'exploiter le travail salarié ; il veille également à ce que le montant des bénéfices dans une branche de la production ne porte pas préjudice aux intérêts des autres branches ; il surveille la raison d'être économique des bénéfices, ainsi que la correction des méthodes employées pour les obtenir.

Nous sommes profondément convaincus que c'est là la voie du développement « *sans heurts ni violences* », la voie du lendemain, qui sera « *un perfectionnement des valeurs existantes et une création de valeurs nouvelles* ».

« *Nous vivons une époque de transformations économiques et sociales.* » Cette constatation si profondément juste du colonel Koc forme le début du cinquième point de sa déclaration. Nous avons retenu l'attention de nos lecteurs en commentant ce paragraphe, le long de cinq articles. Nous sommes cependant d'avis qu'il est du devoir de chaque Polonais, à l'heure actuelle, de se rendre compte exactement, aussi bien dans les buts que dans les méthodes, de *ce que nous rejetons et vers quoi nous allons*. Car, étant donné les transformations que subit le monde, la Pologne ne doit pas rester en arrière.

Revue de Presse

Kurjer Warszawski (opposition modérée) :

« M. Koc prétend tendre à la consolidation de la nation et se propose d'exploiter tous les efforts et toutes les énergies. Mais où est la possibilité pour les gens de bonne volonté d'en faire preuve ? »

La loi électorale actuellement en vigueur continuera-t-elle à barrer la route à la collaboration avec le gouvernement ? L'administration continuera-t-elle à dominer les autonomies et les associations professionnelles ? Chaque opinion divergente sera-t-elle toujours considérée comme malveillante ?

De telles questions s'imposent à tous les citoyens capables de comprendre la politique et d'y prendre part sans exclure ceux qui sans préjugés et même avec bienveillance ont écouté les maximes saines et avisées de M. Koc. »

Goniec Warszawski (opposition de droite) :

« M. Miedzinski s'était efforcé d'esquisser dans leurs grandes lignes les principes du néo-nationalisme des Légionnaires, tandis que M. Koc s'est déclaré plutôt pour la modération qu'il oppose à la révolution des pensées qui s'est fait jour dans les milieux de gauche du camp des Légionnaires. Le passage de la déclaration qui est consacré à la question juive en témoigne à l'évidence. De là une absence complète de dynamisme dans sa déclaration. Et le résultat ? Il faut constater que l'on s'attendait à quelque chose de plus. »

Express Poranny (gouvernemental) :

« Au moment de l'extinction du sentiment de la réalité, des divergences d'opinion et du développement de l'égoïsme de classes, il faut que la loi électorale n'ouvre l'accès aux Chambres qu'à des hommes capables de comprendre l'intérêt de l'Etat, de remplir leurs devoirs dans le domaine de la législation, de voter le budget et de contrôler le gouvernement. »

Mais du moment que la nation tend à la consolidation, qu'elle place les intérêts de l'Etat au-dessus des intérêts de classes, qu'on peut avoir la certitude que les résultats des élections n'altéreront point la véritable volonté de la nation, la loi électorale peut être modifiée et se rapprocher des formes satisfaisantes également du point de vue des statistiques. »

C'est pourquoi, dans sa déclaration, M. Koc n'a pas voulu préjuger un problème qui ne dépend que de la maturité de la nation. »

Slowo (extrême droite) :

« Le colonel Koc, en tant qu'ancien vice-ministre des Finances et ancien président de la Banque de Pologne, a ses propres convictions dans le domaine économique et nous les fait entrevoir dans sa déclaration. Nous avons entière confiance en lui en ce qui concerne sa politique financière, mais c'est le secret de polichinelle que le gouvernement de M. Skladkowski n'a pas suivi les lignes directrices de la politique financière du colonel Koc et n'a pas profité de son expérience ni de ses connaissances approfondies en cette matière. Reste donc à savoir si après le 21 février on va suivre dans le domaine économique la politique du colonel Koc, ou si, par contre, on va continuer la politique du vice-président du Conseil, M. Kwiatkowski. »

Pareillement, ce que le colonel Koc a déclaré au sujet de la réforme agraire et au sujet de la question juive n'est pas conforme à la politique de M. Poniatowski, ministre de l'Agriculture. Les divergences de vues se manifestent par exemple en ce qui concerne l'indivisibilité des propriétés rurales. »

Polonia, de Katowice (opposition de droite) :

« Nous voulons croire que M. Koc a eu en vue le bien-être de la Pologne et la consolidation de la nation. Mais il y a moyen et moyen. L'opposition, elle aussi, est prête à oublier les anciens différends, mais elle propose que ce soit la nation qui décide de la voie à prendre et n'exige pas qu'on lui obéisse aveuglément, tandis que M. Koc veut bien se réconcilier avec les autres camps politiques, mais il leur impose en même temps son commandement. »

Polska Zbrojna (organe du ministre de la Défense nationale)

« Un seul principe domine les grands plans de la renaissance de notre vie nationale, principe que l'on pourrait exprimer par la phrase : « L'Etat polonais c'est l'Etat des Polonais ». Il n'y a que la Pologne populaire qui puisse devenir véritablement nationale et réciproquement seule la Pologne nationale peut devenir réellement populaire. »

Czas (conservateur gouvernemental) :

« Ses principes sont justes et l'on peut définir la déclaration du colonel Koc comme un programme du bon sens qui aura pour lui la grande majorité de l'opinion publique raisonnable. Un programme »

n'est évidemment qu'un programme. Ce qui est de beaucoup plus important et bien plus difficile, c'est sa réalisation. Nous avons confiance en M. Koc : il ne se bornera pas seulement à établir les thèses de son programme, mais il veillera à leur réalisation. »

Kurjer Polski (indépendant) :

« Ce programme se base sur des valeurs morales et sociales des plus importantes qui ont contribué, depuis des siècles, au développement de la nation polonaise et notamment : sur la consolidation de la nation en vue de la défense nationale, sur la religion catholique, sur le sentiment de communauté unissant toutes les classes sociales désireuses de travailler à un meilleur avenir de la Pologne, à sa culture morale et matérielle, ainsi qu'au bien-être général. »

Nasz Przegląd (organe juif) :

« Dans la nouvelle organisation le mot qui domine tous les autres c'est « la nation ».

Les thèses avancées par le colonel Koc, tout en ayant un caractère général, nous permettent d'entrevoir l'attitude du nouveau camp à l'égard de différents problèmes.

On a, en outre, divisé les nationalités habitant

la Pologne en plusieurs catégories : l'attitude vis-à-vis de la nation juive est envisagée séparément.

Le passage concernant la population juive concorde tout à fait avec la déclaration du président du Conseil faite à ce sujet, il peut donc se passer de commentaires et constitue une directive pour les pouvoirs administratifs.

De plus, le programme annonce des tentatives de trouver du travail pour tous, il aborde donc un des plus importants postulats de l'heure actuelle.

Le nationalisme, la solidarité et la hiérarchie nationale constituent les thèses principales d'un nouveau camp. »

Kurjer Poranny (gouvernemental) :

« On constate que la déclaration du colonel Koc met fin à l'atmosphère d'incertitude datant depuis la mort du maréchal Pilsudki et que pour la première fois depuis le coup d'Etat de mai, le camp des légionnaires a proposé la collaboration de tous les citoyens.

Nous nous rappelons tous cette tension entre le camp des légionnaires et le reste de la nation qui a fait que même le « Bloc sans partis », créé en vue d'attirer les grandes masses, n'a pas réussi à grouper tous les citoyens qui, d'autre part, partageaient ses opinions. »

**La collaboration militaire
franco-polonaise**

Une chaire d'histoire militaire polonaise à Paris

par FRANÇOIS PULASKI.

Le 1^{er} mars a eu lieu à la Bibliothèque polonaise l'inauguration solennelle de la chaire d'Histoire militaire polonaise. Devant une brillante assistance où l'on remarquait la présence de Monseigneur Baudrillart, du Maréchal Franchet d'Esperey, de M. Jules Lukasiewicz, Ambassadeur de Pologne en France, des Généraux Henrys, Camon, Colson, Niessel, Mordacq, etc. M. Pulaski et le Général Gamelin ont pris successivement la parole. Puis le Général Faury a fait son premier cours sur le Maréchal Pilsudski.

Monsieur l'Ambassadeur, Eminence, Monsieur le Maréchal, Mesdames, Messieurs, Le développement du Centre d'Etudes Polonaises, fondé à Paris par l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres, prouve que la jeunesse française s'intéresse de plus en plus à la Pologne.

La résurrection de l'Etat polonais, allié de la France, situé entre l'Allemagne et la Russie, entre les deux systèmes sociaux et économiques opposés, celui de l'Est et de l'Ouest européen, devait attirer l'attention de la nouvelle génération française.

Nous voyons, d'autre part, se développer brillamment l'Institut français de Varsovie, créé par le Gouvernement de la République, développement, qui témoigne du goût croissant de la jeunesse polonaise pour la culture française et de la tendance séculaire, aujourd'hui renforcée, de la société polonaise, à se rapprocher spirituellement et intellectuellement de la France.

Bien plus, aujourd'hui même, nous venons

d'apprendre, que deux représentants éminents de la science française, M. l'Abbé David et le P^r Moreau-Reibel, se proposent d'organiser, grâce à l'appui de M. l'Ambassadeur de France à Varsovie, un Centre d'Etudes françaises auprès de notre Académie à Cracovie.

Ce serait donc un très heureux complément français en Pologne de notre œuvre polonaise en France.

Ces phénomènes, spontanés, peut-on dire, permettent les meilleurs espoirs pour les relations franco-polonaises et la compréhension mutuelle des deux pays, sur laquelle seule peuvent s'appuyer les amitiés et les alliances durables.

Mais pour revenir à notre Centre d'Etudes, il faut remarquer que les deux chaires, qui existent depuis deux ans, celle de *civilisation polonaise* et celle de la *Pologne contemporaine*, auxquelles furent ajoutées cette année des conférences supplémentaires sur *l'Histoire constitutionnelle de la Pologne*, ne

suffisent pas aux besoins du public français.

Comme on l'a dit depuis longtemps, la France s'intéresse tout particulièrement à notre valeur militaire, en tant qu'élément d'équilibre politique et de paix en Europe. Cette opinion s'est manifestée avec force au cours des conversations tenues durant la visite récente à Paris du Commandant en chef des Armées polonaises, M. le Maréchal Smigly Rydz.

C'est à cet ordre d'idées que répond la chaire, que je déclare ouverte aujourd'hui, au nom de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres.

Le seul nom de la ville de Paris, où cette chaire prend naissance, se rattache intimement à l'histoire de l'armée polonaise contemporaine.

C'est à Paris, en effet, qu'en 1892, le Congrès socialiste polonais inséra dans son programme, la lutte armée pour l'indépendance de la Pologne, programme qui conduisit à la formation des détachements de chasseurs et des légions.

C'est à Paris que, dans les dernières années, qui précédèrent la guerre mondiale, notre Ministre actuel de la Guerre, le général Thadée Kasprzycki, instruisit et exerça les détachements des chasseurs organisés par lui sur l'ordre de Pilsudski.

C'est à Paris qu'en février 1914 Pilsudski fit sa fameuse conférence à la Société de Géographie, dans laquelle, prévoyant la guerre prochaine, il annonçait l'entrée des formations de combat polonaises dans la guerre future.

C'est à Paris que le Président Poincaré décrétait, le 4 juin 1917, la création d'une armée polonaise en France.

C'est à Paris que le Maréchal Pilsudski venait en 1921 sanctionner par sa visite le rapprochement des deux armées, visite rendue à la Pologne par le Général Foch, puis par le général Gamelin, en attendant celle que fit de nouveau à Paris le Maréchal Smigly-Rydz.

La nouvelle chaire de notre Centre est consacrée à l'histoire militaire de la Pologne et à l'armée polonaise d'aujourd'hui. Elle doit devenir, pour la jeunesse française, un foyer

d'études concernant les valeurs spirituelles de la Pologne dans le domaine militaire, — c'est-à-dire les manifestations du caractère national polonais qui, en unissant au cours des siècles un patriotisme proverbial aux qualités militaires de la nation, non seulement lui ont acquis son importance morale, son honneur et sa gloire, mais ont été et demeurent pour jamais un facteur important dans le système des rapports internationaux de notre continent.

A côté des recherches techniques sur l'histoire militaire de la Pologne, sur l'organisation actuelle de notre armée et sa valeur de combat, les cours embrasseront une étude scientifique de la démographie de la Pologne, en tant que source de développement de cette force armée.

Cet enseignement fera l'objet de mémoires composés par les étudiants qui trouveront une abondante documentation dans les dépôts de livres et dans les archives de notre Bibliothèque, la plus riche des bibliothèques étrangères de Paris. Dans des cas spéciaux, le Centre d'Etudes leur procurerait des facilités de voyage pour aller compléter leur documentation en Pologne. Les meilleurs mémoires prendraient place dans nos publications.

Nous augurons d'autant mieux de l'heureux développement de ces études, qu'un maître éminent de la science militaire, profond connaisseur de l'armée polonaise, le Général Faury, a bien voulu en accepter la direction. La réputation, dont jouit sa haute personnalité dans la société et l'armée françaises, nous assure à l'avance du plus grand succès. Je le prie d'agréer ici les remerciements de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres. Je me permets de lui remettre la dépêche que lui adresse le chef de l'Etat-Major Polonais, le Général Stachiewicz.

J'adresse en même temps nos plus respectueuses salutations à M. le Général Gamelin, Chef d'Etat-Major général de l'Armée et Vice-Président du Conseil Supérieur de la Guerre. Sa seule présence dans ces murs vénérables honorerait cette institution centenaire, créée par les grands patriotes polo-

nais qui entrevoyaient prophétiquement dans l'avenir l'indépendance de la Pologne, liée à la grandeur de la France. Nous lui devons encore une très profonde reconnaissance pour avoir bien voulu présider la séance d'aujourd'hui et prêter à nos efforts sa haute autorité. C'est pour nous le gage du plus heureux avenir, et j'ai l'honneur de prier M. le Général Gamelin de vouloir bien inaugurer lui-même l'enseignement qui sera donné ici.

La collaboration militaire franco-polonaise

par le Général GAMELIN.

Allocution prononcée à l'inauguration de la chaire d'Histoire militaire polonaise.

Je m'en voudrais d'ajouter aux considérations que vient de vous exposer, en y apportant à la fois sa raison et son cœur, M. le Ministre de Pulaski, et de retarder le moment où le Général Faury vous parlera du Chef éminent qui fut le grand artisan de la résurrection polonaise, le Maréchal Pilsudski.

Je dis : raison et cœur, parce que l'amitié et l'alliance sont, entre la Pologne et nous, basées à la fois sur les sentiments et sur la logique de la Géographie comme de l'Histoire.

La Science moderne tend à nous faire supposer que vos plaines au delà des Carpathes, firent partie du creuset d'où les groupements divers des races, dites aryennes, partirent à la conquête du monde.

De la fin du premier millénaire jusqu'aux dernières heures du xviii^{me} siècle, la Pologne n'a cessé d'être, au Nord-Est de notre Europe, le foyer où s'est développée notre commune civilisation, fille de la Méditerranée, de la Grèce et de Rome, et qui lui fut précédemment apportée par le Christianisme.

Submergée par les armées de ses trois puissants voisins, elle disparut, ironie tragique du destin, à l'instant même où la Révolution française ouvrait l'ère des nationalités.

L'absence de la Pologne, au cours des cam-

pagnes de Napoléon, des crises politiques qui marquèrent la première moitié du xix^{me} siècle, enfin de la série des guerres où commença de s'enfanter le monde moderne jusqu'à l'aube du xx^{me} siècle, pesa lourdement sur le développement de l'Europe et compromit gravement son équilibre.

Il était donc juste qu'à la fin de la Grande Guerre, dont les vainqueurs s'efforcèrent précisément d'harmoniser le droit des peuples et l'organisation des Nations la Pologne reprenne sa place et son rôle.

Séparés par l'Allemagne, aujourd'hui unifiée, il se trouve que nous réagissons à des aspirations communes et que nous nous sentons proches, même par nos défauts. Cependant, on a pu dire avec raison : « un idéal qui ne fait pas effort n'est qu'une rêverie. »

Et l'amitié, le plus noble et le plus pur des sentiments, s'étiolerait comme risque de périr une plante précieuse, faute d'être cultivée avec des soins attentifs. Or il y a justement, entre nous, ce que La Bruyère définissait : « un goût dans la pure amitié où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres. »

Enfin, dans un monde en évolution perpétuelle, les intérêts, si convergents qu'ils soient en leur fondement, doivent sans cesse être ajustés.

C'est à l'ensemble de cette tâche que se consacre votre Centre d'Etudes.

L'armée française sent vivement le besoin de rapports étroits avec l'armée polonaise. Elle accueille avec joie l'an dernier la visite du Maréchal Smigly-Rydz. Elle est heureuse d'apporter son concours à une œuvre dont

vous êtes, Monsieur l'Ambassadeur, et vous, Monsieur le Ministre, les précieux animateurs. Nous voyons dans le jeu normal et chaque jour plus confiant de notre collaboration l'un des gages les plus certains d'une paix à laquelle nos Patries sont également attachées.

Le maréchal Pilsudski

par le général FAURY.

Compte rendu sténographique du premier cours fait par le Général Faury lors de l'inauguration de la chaire d'Histoire polonaise.

Monsieur l'Ambassadeur, Eminence, mon Général, Mesdames, Messieurs,

Vous me permettrez, avant d'entrer dans le sujet de cette conférence, de remercier l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres de m'avoir fait un très grand honneur en me confiant la chaire d'Histoire Militaire qu'elle vient de créer à Paris.

La tâche m'eût semblé écrasante si mes premiers pas n'avaient pas été guidés par M. le Ministre de Pulaski dont l'affabilité, la bienveillance et la compétence sont si appréciées dans cette maison par tous ses collaborateurs.

M. l'Ambassadeur de Pologne a bien voulu me prêter également son haut patronage, et j'ai reçu les encouragements les plus précieux de la part des autorités les plus hautes de notre armée.

Enfin, je me suis senti en quelque sorte poussé par les souvenirs qui me rattachent à l'armée polonaise.

Le Maréchal Smigly-Rydz, comme inspecteur général de l'Instruction, a été mon chef à Varsovie. C'est un honneur et un bonheur que l'on n'oublie pas.

Le Général Stachiewicz, le Chef de l'Etat-Major général, a été l'un de mes plus précieux collaborateurs. Je suis lié d'amitié avec le Général Kasprzycki, le Ministre de la Guerre actuel. J'ai eu comme élève le Colonel Beck, avec lequel j'ai conservé depuis qu'il est Ministre des Affaires Etrangères, les meilleures relations.

Pour répondre à des appels venus de si haut, ou qui me touchent de si près, je ferai de mon mieux.

Je vous dois l'état d'âme dans lequel j'entreprends des études qui, toutes, concernent des événements très récents ou la situation actuelle. C'est une contribution à la connaissance que tout Français doit posséder de la Pologne moderne, connaissance indispensable, puisque cette nation est liée à la nôtre par un traité qui n'a jamais été renié, et qui vient d'être ravivé dans les derniers mois, et cette alliance est bien l'un des fondements de l'ordre européen, car si la Pologne a été dans les siècles passés le soldat de la chrétienté vis-à-vis de l'Orient, elle fut aussi et reste encore l'une des barrières indispensables pour contenir l'envahissement des impérialismes qui se forment périodiquement dans l'Europe Centrale, et par là sa mission rejoint celle de la France,

Mais, nous ne sommes plus au temps où la volonté d'un Monarque pouvait décider seule de l'action des nations. Les accords diplomatiques peuvent encore précéder l'union des cœurs, mais dans l'application ne sauraient pas s'en passer. Or, il se trouve justement que nous sommes liés avec la Pologne par une amitié qui date de plusieurs siècles, et l'affinité de nos civilisations respectives nous rapproche plus encore que nos intérêts.

Il est rare qu'autant de conditions favorables se trouvent réunies pour le fonctionnement régulier d'une alliance. Pourtant, il semble par moment qu'un malaise s'introduise dans nos relations, et l'origine n'en est pas inconnue. De tout temps les adversaires de la Pologne se sont exercés à diminuer la position de cette nation aux yeux des Français, et de tout temps ils ont trouvé malheu-

reusement chez nous des oreilles trop complaisantes. J'estime donc qu'il est du devoir de tous les Français qui ont vu l'effort de la Pologne moderne, de réagir contre cette propagande perfide et de produire leur témoignage.

C'est un de ces témoignages que je vous apporte aujourd'hui, si modeste soit-il.

L'affection que j'éprouve pour la Pologne remonte, certes, aux lointains de mon enfance, alors que je faisais ma lecture favorite des romans qui exaltaient l'héroïsme polonais, mais il s'agit aussi d'un sentiment qui s'est développé dans l'âge mûr, et où le cœur et la raison se sont accordés.

J'aime la Pologne parce que les hasards de ma carrière m'ont permis d'être le témoin de sa résurrection et des progrès successifs qu'elle ont élevée de la servitude au rang des grandes nations. J'aime la Pologne parce que j'ai vu à cette occasion ses fils à l'œuvre et que j'ai pu les juger dans la guerre et dans la paix.

Comme tous les officiers français envoyés en Pologne au printemps de 1919, j'ai d'abord constaté dans l'agitation provoquée par une guerre extérieure le chaos d'une renaissance qui était une création de tous les moments dans tous les domaines. Heureusement pour la Pologne, ses adversaires se trouvaient alors dans le désordre et dans la confusion, aussi la jeune armée polonaise, sous les ordres du Maréchal Pilsudski, put-elle marquer au début une série de succès qui, malgré la faiblesse de son improvisation, se prolongèrent pendant un an et demi. Puis vinrent les revers, les retraites interminables ; avec l'Etat-Major de la IV^{me} armée polonaise, j'ai vécu pendant cette période critique toutes les horreurs de l'invasion. Vous savez l'effort désespéré de la nation, vous savez le sursaut qui s'en est suivi. J'ai eu la bonne fortune de me trouver près du Maréchal Pilsudski aux heures décisives de la bataille de Varsovie, et j'ai pu constater son action personnelle sur le développement de la victoire polonaise.

Mais, pour la Pologne, la guerre n'était qu'une des difficultés de la résurrection. La paix était à peine signée que le pays fut secoué par une série de crises politiques, financières, économiques, crises de croissance dira-t-on — mais combien pénibles !

J'ai connu le temps où, suivant les déclarations mêmes du Maréchal Pilsudski, un déjeuner diplomatique constituait une catastrophe pour le budget du chef de l'Etat ; le temps où le chef de l'Etat-Major général recevait en monnaie d'or des émoluments in-

férieurs aux salaires des domestiques de la légation britannique.

Cette épreuve fut de très courte durée. Il fallut moins de dix années à l'œuvre d'organisation pour se fonder, se développer et produire ses fruits.

De ce peuple séparé par des servitudes en trois tronçons, sortit une nation unie : sur les ruines accumulées par la guerre s'élevèrent un commerce et une industrie dont l'essor dépassa bientôt les besoins mêmes de la nation. Enfin, l'armée suivit la même ascension, parce que en Pologne comme en France elle est l'émanation même du pays.

En 1928 la Pologne entra définitivement dans la voie de l'ordre et du progrès sous un gouvernement dont le Maréchal Pilsudski était le chef reconnu, elle donnait des signes manifestes de prospérité. Lorsque je rentrai en France à cette époque-là, j'emportais la conviction que je n'avais pas encore vu le terme de l'évolution grandiose à laquelle j'avais assisté.

Je suis retourné en Pologne en 1934, et malgré la sévérité de la crise économique dont les effets étaient naturellement plus sensibles dans un Etat neuf, le chemin parcouru pendant ces six années était prodigieux. Tous les projets que j'avais vu naître étaient réalisés et en voie d'achèvement. Certaines organisations grandioses, telles qu'Okecie, la ville de l'air, telles que Gdynia, la ville de la mer, attestaient que la période critique de croissance était terminée. La Pologne possédait une armature assez forte pour suivre seule les destinées que la Providence lui a tracées.

Enfin, elle venait d'autorité d'acquiescer le titre de grande nation.

Au cours de la période si mouvementée que je viens d'évoquer, beaucoup d'hommes éminents ont apporté à leur patrie le concours de leur volonté, de leur intelligence et de leur dévouement. C'est à leur activité que la Pologne doit en grande partie son indépendance et sa restauration ; mais l'un d'eux les domine tous de très haut, et personnifiera certainement l'époque : le Maréchal Pilsudski.

Pour l'opinion française, le Maréchal Pilsudski reste une énigme, bien que sa vie présente une unité remarquable. Il avait 50 ans lorsqu'il est entré dans l'horizon de notre politique française, en 1918. Si nous le comprenons mal, c'est que nous ignorons les premières étapes de sa prodigieuse carrière, elles expliquent en particulier les actes du Chef de l'Armée, et les actes du Chef d'Etat. Il nous a donc paru intéressant de rappeler

d'abord les différentes période de la vie si agitée du Maréchal. Nous verrons successivement son action révolutionnaire avant la guerre, ses débuts dans le commandement en 1914, son rôle, généralement ignoré, dans le Conseil d'Etat provisoire de 1917, son activité comme général en chef et comme chef d'Etat, enfin le couronnement de son œuvre lorsque, après 1926, il prit en mains la direction de la politique intérieure et extérieure de la Pologne. Nous montrerons que pendant toute sa vie il est resté fidèle au but qu'il s'était fixé dès sa prime jeunesse : tirer la Pologne de la servitude et fonder l'indépendance du pays sur des bases solides. Pour terminer nous essaierons de dégager quelques traits essentiels de cette puissante personnalité.

Les idées et les intentions de Pilsudski sont loin d'être indéchiffrables, comme ses ennemis se sont plu à le déclarer. Certes, il pratique la surprise en politique comme en stratégie. Pendant la préparation d'une action il sait garder le silence et dissimuler ses projets, mais l'affaire engagée ou terminée, par une détente naturelle de son esprit, il éprouve le besoin de justifier ses actes. Il a donc beaucoup parlé et beaucoup écrit.

Le Colonel Jère et le Commandant Teslar ont donné de ses œuvres littéraires des traductions claires et faciles à lire, qui devraient trouver place dans toutes les bibliothèques françaises. Ce sont en général des polémiques très vives. Le Maréchal s'explique devant ses lecteurs ou devant ses auditeurs avec une verve et souvent avec une violence de langage où se manifeste son caractère autoritaire et passionné.

Pilsudski descend d'une famille d'excellente noblesse polonaise. Il est né en Lithuanie polonaise, le 15 décembre 1867. Les souvenirs cruels de la révolution de 1863 étaient encore récents. Son père y avait participé comme Commissaire politique, sa mère était une ardente patriote, on peut donc dire que Pilsudski a sucé avec le lait la haine de l'opresseur du Polonais lithuanien, du Russe par conséquent.

Il fait ses premières études au lycée de Vilno, se plie mal aux disciples moscovites. Un sentiment de révolte contre les procédés pédagogiques de ses maîtres russes le pousse à dix-sept ans vers le socialisme. Nous le trouvons deux ans après à l'Université de Kharkov où il étudie la médecine, la philosophie et avec plus d'enthousiasme encore les théories socialistes qui apparaissent alors en Allemagne, en Russie et en Pologne.

Son tempérament le poussant à l'aposto-

lat et à l'action, il fonde un club qui éveille l'attention de la police russe. On lui interdit de se présenter aux examens. En 1887 il est impliqué à tort dans un complot terroriste et condamné à cinq ans de déportation en Sibérie. Il a été trahi ainsi que son frère par des camarades russes. Ce contact brutal avec les sévérités de la vie politique en Russie marquera son caractère de certains traits définitifs. Il sera méfiant, et sa perspicacité sera rarement prise en défaut. Il sera intransigeant sur les questions de secret.

Pilsudski a 20 ans, en Sibérie. Il médite et fixe sa vie. La passivité de ses compatriotes l'exaspère. D'après lui la masse s'est résignée à courber la tête sous le joug. Seuls les socialistes qui constituent en Pologne un parti national marquent quelque combativité. Pilsudski sera socialiste militant, dit-il, parce que le socialisme en Pologne doit tendre à l'indépendance de la patrie.

Dès son retour de Sibérie il prend la direction du parti socialiste polonais, à la politique duquel il imprime une forme nettement révolutionnaire. Il fonde en 1894 un journal de combat, *Le Travailleur*, dont la composition et le colportage sont clandestins. Ses démêlés avec les autorités et la police russe font alors sensation. Vous en trouverez les détails dans l'un de ses livres intitulé « *Bibula* ». Tantôt usant de ruse, tantôt payant d'audace, il échappe pendant six ans à la surveillance dont il est l'objet. Finalement il est arrêté à Lodz en 1900 et transféré à la prison de Saint-Petersbourg. Il s'en évade l'année suivante et se réfugie à Londres, puis à Cracovie.

Au cours de cette période, qui est la plus pittoresque d'une vie si riche en aventures, la personnalité de Pilsudski prend un complet développement. C'est la volonté et le sens de la responsabilité qui dominent en lui. Mais, combattant des géants, il apprend à ne pas lésiner sur le choix des moyens. Il contracte le goût du risque. Enfin il acquiert ce dédain de l'argent et du confort qu'il conservera dans les fonctions les plus élevées.

En fait, l'action révolutionnaire échoue, faute de moyens, faute d'argent.

Sur ces entrefaites la guerre russo-japonaise éclate. Pilsudski se rend à Tokio. Il est prêt à donner son concours aux Japonais contre l'octroi d'armes et de munitions. Les pourparlers n'ont pas de suite.

Pilsudski ne se décourage pas. En 1908 il manifeste l'intention d'organiser une préparation militaire de la société polonaise. Ce projet gagne encore en importance dans les années qui suivent où des menaces de guerre

apparaissent à l'horizon. Sa réalisation doit, d'après l'expression même de Pilsudski, créer dans la nation polonaise une fonction de force, et lui conférer une certaine valeur sur le marché politique européen au moment même où le conflit mondial mettra au premier plan les questions de recrutement.

Si l'on se rapporte à la situation de l'époque, cette idée de déclencher un mouvement de préparation militaire à caractère national sous le joug même des nations occupantes, paraîtra une véritable gageure. Eh bien ! malgré les débuts difficiles, l'entreprise réussira pourtant au delà de toute espérance sous la forme de Société de Tir dont l'Autriche autorise la création en Galicie.

L'autorité autrichienne s'était montrée la plus humaine, peut-être parce que la plus faible. Pilsudski ne lui en garde aucune reconnaissance. Quelques mois avant la guerre, quand il définit le but des organisations militaires polonaises, il spécifie avec soin qu'elle ne doivent pas fatalement servir les desseins de la Double Monarchie, et il s'en réserve l'emploi au mieux des intérêts de la Pologne. Ce n'était d'ailleurs qu'une affirmation de principe. Traqué en Russie comme révolutionnaire, Pilsudski ne pouvait commencer la guerre que dans les rangs des Empires Centraux.

Le 3 août 1914, Pilsudski jette le masque. Il s'est fait conférer le titre de commandant en chef des troupes polonaises par un gouvernement national formé en secret à Varsovie. Le 6 août, sur ses ordres, les tireurs polonais pénètrent dans la Pologne russe et occupent Kielce. Il essaye de soulever le pays, mais sans succès.

Peu de temps après, la 1^{re} Brigade de Légion Polonaise est formée. Pilsudski en prend le commandement. Issue d'une exaspération du patriotisme polonais, recrutée dans les écoles et dans les ateliers, la 1^{re} Brigade est une troupe enthousiaste, ardente et nerveuse. C'est une unité d'attaque qu'il est malaisé parfois de maintenir en secteur. Pilsudski cherche toutes les occasions de la produire en beauté. Il veut démontrer la renaissance du soldat polonais qui a retrouvé toutes les qualités guerrières de la race.

L'année suivante le nombre des volontaires permet de créer une 2^{me} et une 3^{me} Brigades. Les légions polonaises combattent au milieu des armées autrichiennes, mais sous les couleurs polonaises, elles sont encadrées par des officiers polonais, elles appliquent en principe des règlements polonais, mais elles ne prêtent serment ni à l'empereur d'Allemagne, ni à l'empereur d'Autriche-Hongrie.

De tels privilèges étaient trop exceptionnels pour durer. Cette poussée de sentiment national, bien que circonscrite à quelques milliers d'hommes, finit par éveiller les inquiétudes de l'Autriche qui soumet les Légions à une véritable surveillance policière. La situation devenait difficile lorsqu'à la fin de 1916 se produisit un fait nouveau. L'Allemagne, dont les effectifs fondent comme neige, songe à organiser un recrutement dans la Pologne russe qu'elle vient de conquérir. De concert avec l'Autriche elle offre aux Polonais comme prix de la création d'une armée polonaise, l'institution d'un Conseil d'Etat provisoire. Ce devait être l'embryon du futur gouvernement national. La difficulté était d'en définir le statut et les pouvoirs. Elle ne fut jamais résolue.

Pilsudski qui est appelé en décembre 1916 à faire partie de ce Conseil d'Etat provisoire, en discerne très vite le danger qui est de permettre aux nations occupantes de recruter des soldats en Pologne, sans apporter au pays une indépendance véritable. Il pose alors nettement la question. L'armée formée en Pologne ne sera nationale que si elle relève uniquement d'un gouvernement national. Sans gouvernement national il ne peut pas exister d'armée nationale.

L'Allemagne dont les desseins se trouvent dévoilés, se récuse et cherche à gagner du temps. Pilsudski jette alors sa démission et interdit aux Légions de prêter le serment qui à ce moment même était exigé d'elles. La riposte ne tarde pas, brutale: Pilsudski est interné à Magdebourg. Les Légions sont disloquées. Tout le personnel de la 1^{re} Légion est interné.

Il est d'ailleurs remarquable de constater que de janvier à juillet 1917, au cours même de la discussion engagée avec les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, Pilsudski ne cesse pas de travailler contre ces deux puissances. Il développe l'organisation militaire polonaise, sociétés secrètes dont les efforts entravent le recrutement en Pologne. Il lutte en même temps contre l'aveuglement de certains de ses compatriotes, les Activistes, qui espèrent sauver les Légions en acceptant la soumission aux Allemands de toutes les forces militaires polonaises.

Cette intransigeance de Pilsudski devant les ordres de l'Allemagne et de l'Autriche, l'action souterraine qu'il mène contre elles au moment même des tractations résolvent la question si souvent posée de savoir s'il était germanophile.

Libéré le 10 novembre 1918, Pilsudski court à Varsovie. De sa propre initiative il prend

le pouvoir et le commandement de l'armée. Double charge dans laquelle il est confirmé quelques mois après.

La tâche s'annonce immense. Le pays est ravagé par la guerre, le trésor sans ressources, l'armée n'existe pas.

La première préoccupation de Pilsudski est la libération du territoire, vis-à-vis de l'Allemagne et de la Double Monarchie, sur lesquelles l'Entente exerce une emprise immédiate, l'opération ne donne lieu à aucune action militaire importante, mais présente pourtant trois caractères différents.

La première phase est une véritable insurrection déclanchée sitôt après l'armistice par le Maréchal Smigly-Rydz avec les forces de la P.O.V. dont il était le chef. Pilsudski prend le mouvement à son compte dès son arrivée. L'administration étrangère est chassée de la plus grande partie de la Pologne, les troupes autrichiennes et allemandes sont désarmées et expulsées. Elles n'ont d'ailleurs offert aucune résistance sérieuse.

Dans la deuxième phase, la Poméranie est cédée à la Pologne par voie de traité et occupée sans incidents.

Dans la troisième, la Pologne reçoit le Bassin minier de la Haute-Silésie après un referendum dont la sincérité a été assurée par la présence de détachements alliés, mais il y a eu auparavant une révolte de la population polonaise et le sang a coulé. Il faut insister sur le caractère insurrectionnel dont est marquée l'entrée en possession du territoire pendant les deuxième et troisième phases. Pilsudski y tenait beaucoup, pour lui c'était la participation de la nation polonaise à sa libération. Par conséquent, garantie d'ordre moral pour l'avenir.

La récupération des provinces occupées par les armées des Républiques Soviétiques fut beaucoup plus difficile et exigea une guerre longue et coûteuse qui mit à un moment donné la Pologne en péril.

L'exposé des opérations sort du cadre de cette conférence, mais je voudrais vous mettre en garde contre les idées répandues dans le public français au sujet de cette guerre. L'impression qui en subsiste actuellement est en général d'une part incomplète et d'autre part injuste à l'égard de Pilsudski sur un point particulièrement débattu.

Nos compatriotes ne paraissent connaître de la guerre polono-bolchevik que les opérations s'étendant du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 1920. Elles sont marquées par la retraite des Polonais devant l'invasion russe et par la bataille de Varsovie. C'est comme si toute la Grande Guerre sur le Front français tenait

dans la retraite qui a suivi la bataille aux frontières et dans la victoire de la Marne.

En réalité, la guerre qui mit aux prises la Pologne et les Soviets s'étend sur deux années. En 1919 les armées polonaises ont délivré toute la Galicie Orientale, Vilno et la Ruthénie Blanche, elles ont poussé jusqu'à la Duna au secours des Lettons. En 1920 elles ont atteint le Dniepre et conquis Kiev. C'est à ce moment-là que commence la période de reflux et de flux dont l'opinion française a conservé le souvenir. Mais la victoire de Varsovie n'a pas clos la guerre. Pour avoir raison de la puissance militaire soviétique il a fallu une deuxième manœuvre de grand style qui s'est terminée par la bataille du Niémen. Ce fut pour les Polonais un véritable triomphe qui paraît avoir passé inaperçu en France.

En somme, au cours de cette guerre les aigles polonais n'ont connu que des succès, sauf pendant la période s'étendant de juin à la mi-août 1920, et le conflit s'est terminé par deux victoires éclatantes. Ce qu'on est convenu d'appeler le miracle de la Vistule s'est continué sur le Niémen, or les chances qui se prolongent sont généralement des chances méritées.

Lorsqu'un critique militaire étudie la manœuvre qui a abouti à la bataille du Niémen, il est étonné d'y relever des analogies frappantes avec la conception dont est issue la victoire de Varsovie. Pourtant le Général Weygand était à ce moment-là rentré en France.

On a cherché chez nous à opposer le Général Weygand et le Maréchal Pilsudski. Que nos amis polonais ne nous en gardent pas rancune, la même manie fâcheuse nous pousse à dresser nos propres gloires les uns contre les autres. Gallieni contre Joffre, Clemenceau contre Foch, polémiques toujours stériles dont sortent diminuées les personnalités éminentes qui en sont les victimes.

C'est au sujet de la conception de la bataille de Varsovie que le débat s'est passionné. Le Général Weygand a fait sur la question les déclarations suivantes : « la magnifique victoire de 1920 est une victoire polonaise. Les opérations militaires furent exécutées par les généraux polonais, suivant un plan polonais. » La documentation que nous possédons actuellement confirme les déclarations du Général Weygand. Ses interventions ont été fréquentes sous la forme d'avis et de conseils, mais à notre connaissance avant de faire connaître sa décision, le Général Pilsudski n'a pas discuté avec le Général Weygand la valeur de son idée maîtresse. Nous

n'avons pas le droit de refuser au Maréchal Pilsudski le mérite d'avoir conçu le plan qui a été à l'origine de la bataille de Varsovie. Ce qui a pu provoquer l'équivoque dans l'esprit même des Français qui se trouvaient à cette époque-là en Pologne, ce sont la conviction et la générosité avec lesquelles le Général Weygand est entré dans la conception de Pilsudski. Il a apporté à la réalisation d'une idée qui n'était pas siennes toutes les ressources de son esprit et celles d'une expérience formée aux situations les plus difficiles.

Cette guerre, Pilsudski la mène avec passion et sans regret. C'était dans la logique de la doctrine qu'il avait professée comme révolutionnaire. Il avait la conviction qu'une indépendance durable ne pouvait être fondée que sur le sang.

Nous retrouvons dans l'activité du chef de l'Etat la même hantise d'assurer l'avenir du pays. Bien que pendant cette période chaotique il se débattre au milieu de difficultés sans nombre, tant financières que matérielles, il apporte une importance majeure à la constitution que la première Assemblée Nationale est chargée d'établir.

Pilsudski a médité et retenu les leçons de l'Histoire. C'est la faiblesse du pouvoir royal et l'émiettement des responsabilités qui sont à l'origine de la servitude. Il veut donc un pouvoir fort, appuyé sur une armée solidement organisée dont le chef dépend directement du chef de l'Etat. Sur ce sujet capital il entre en conflit avec l'Assemblée Nationale et il a le dessus. La Constitution votée en 1920 s'apparente avec celle de la France.

Le Maréchal refuse alors la présidence de la République et n'accepte que les fonctions de Chef de l'Etat-Major général qui lui permettent de consacrer toute son activité à l'organisation de l'armée. Six mois après il donne sa démission parce qu'il juge ses pouvoirs insuffisants.

Le Maréchal Pilsudski se retire alors dans les environs de Varsovie, et suit de près l'essai que ses adversaires font de la nouvelle Constitution.

En mai 1926 il estime que l'expérience a assez duré, et compromet l'avenir du pays. Il rentre brusquement en scène. Après une bataille de trois jours il est maître de la situation. Il refuse la présidence de la République pour la deuxième fois et toujours pour la même raison : l'insuffisance des droits accordés au premier magistrat du pays. Mais il prend le pouvoir exécutif.

A partir de cette date, qu'il soit Président du Conseil ou Ministre de la Guerre, il dirige ou contrôle directement non seulement l'or-

ganisation et l'instruction de l'armée, mais encore toute la politique extérieure, intérieure et économique de la Pologne. C'est lui qui conduit la bataille économique lorsque la crise envahit la Pologne. A la sévérité des sacrifices demandés aux fonctionnaires et aux officiers pour réduire les dépenses de l'Etat suivant la chute des ressources, on reconnaît l'inflexible volonté du Maréchal. Il a disparu avant d'avoir vu les bienfaits de la solution adoptée.

En mars 1935 il obtient des Chambres le vote d'une nouvelle Constitution dont les dispositions essentielles visant le rôle du chef de l'Etat et celui de l'Inspecteur général de l'Armée correspondent cette fois à ses conceptions. C'est en quelque sorte son testament. Il meurt deux mois après.

Il paraît inutile de résumer la carrière extraordinaire du Maréchal Pilsudski. Les faits ne s'enchaînent pas. Les aventures du début n'ont aucune répercussion sur le succès final, mais un homme parti si loin du but qu'il s'était proposé n'a pas pu arriver à des résultats aussi grandioses sans posséder ces forces intérieures qui sont l'apanage d'une race d'élite. Là est le secret de sa réussite et il est intéressant de le mettre en lumière.

Pour dégager les traits les plus saillants de ce caractère puissant, nous sommes amenés à analyser successivement le chef d'armée et le chef d'Etat, mais c'est un expédient, et il faut bien prendre la précaution de remarquer que peu d'hommes d'Etat ont eu de l'autorité et de la responsabilité qu'elle comporte une conception aussi élevée et aussi complète, au point qu'il a toujours cherché à confondre entre ses mains le commandement militaire et le pouvoir politique.

Nous conseillons la lecture attentive des conférences qu'il fit en 1923 sur le commandement en temps de guerre. Pour lui le chef conçoit, décide et intervient directement dans l'exécution. A la conception et à la décision correspond une période de souffrance dont l'exécution est la récompense. Il cite à l'appui de sa thèse le rôle qu'il a joué dans la conquête de Vilno en 1919.

La conception est laborieuse, la décision constamment retardée par des difficultés matérielles. Il s'agit d'une affaire très risquée tentée en dehors du théâtre d'opérations principal, et tout l'entourage militaire et politique du chef de l'Etat — il est alors chef de l'Etat — le met en garde contre les conséquences désastreuses d'un échec au point de vue de son prestige. Mais Pilsudski veut Vilno. Sa résolution arrêtée, il abandonne la direction des affaires publiques et le com-

mandement général des armées pour courir sur les lieux et prendre le commandement effectif des troupes. En l'occurrence il eut raison, car il a fallu sa présence pour assurer le succès.

Cette action directe du chef sur l'exécution, nous la retrouverons toujours au cours de sa carrière, qu'il soit commandant de Brigade ou Généralissime disposant à la fin de 1920 d'un million d'hommes. Il a d'ailleurs pu constater l'efficacité de ses interventions personnelles. Servi par un tempérament d'animateur, possédant le goût de la responsabilité, il exerçait sur ses subordonnés un ascendant extraordinaire.

Ce chef d'armée n'a pas connu les étapes habituelles de la carrière des armes. Toutes les Ecoles Militaires lui étant fermées, il a dû se former lui-même et s'est jeté dans l'étude des campagnes de Napoléon I^{er}, pour lequel il professait un véritable culte. Avec ses lectures, avec ses méditations, avec l'expérience acquise pendant ses premières campagnes, il s'est composé une doctrine personnelle dont il a fait l'application avec succès pendant la Guerre de l'Indépendance.

Le fond de cette doctrine est constitué par trois éléments : la surprise, le mouvement dirigé sur une partie faible de l'ennemi, sur les flancs ou les arrières, la vitesse enfin.

On reconnaît là les bases mêmes de la stratégie napoléonienne. Il y a pourtant une nuance. La tactique de l'Empereur est de rechercher la bataille, Pilsudski accorde au mouvement une vertu propre, un pouvoir de décision. Pour lui, la plus belle manœuvre c'est celle où l'ennemi est vaincu sans qu'il y ait eu bataille, la manœuvre d'Ulm par exemple.

Il faut convenir que cette méthode de guerre dont l'emploi nous était interdit en France et par le manque d'espace et par la qualité exceptionnelle de l'ennemi, se trouve appropriée au caractère particulier des opérations en Pologne pendant les années 1919-1920. Sur des terrains très étendus les deux commandants en chef ne disposent que de forces relativement peu nombreuses. Les groupements qui ont la dénomination d'armées avaient à peine les forces numériques de nos corps d'armée. Le front présentait donc des intervalles que la manœuvre pouvait exploiter.

De plus, des deux côtés les troupes étaient faibles et les munitions parcimonieusement mesurées. Le feu n'avait donc pas la toute-puissance que nous lui attribuons. Par contre, Russes et Polonais montraient une réelle aptitude à la marche. Dans ces conditions la

défense tactique perdait des propriétés que nous avons été obligés de lui reconnaître. La manœuvre de mouvement restait le meilleur argument de décision, aussi bien dans la défensive que dans l'offensive.

Pilsudski possédait au plus haut point les qualités nécessaires au chef dans la guerre de mouvement. Il apportait à la poursuite du but qu'il s'était fixé à la fois une volonté obstinée et une certaine souplesse dans l'adaptation des moyens. Les aventures de sa vie politique avaient sous ce rapport merveilleusement développé ses dons naturels. Enfin, il vivait sa manœuvre avec une passion extraordinaire.

Je voudrais vous le dépeindre dans l'exercice de son commandement.

C'était pendant la bataille de Varsovie, le 16 août 1920. Les armées du centre polonais s'étaient ébranlées de bon matin dans la direction des armées bolcheviks. Pour suivre la manœuvre de plus près, Pilsudski a rejoint l'Etat-Major de la IV^{me} armée. Je le vois donnant des explications à un officier français qui part en mission sur le développement de la journée tel qu'il le concevait. Il joue son va-tout mais avec une telle foi dans la décision ! Tandis qu'il parle son visage aux traits déjà si autoritaires se durcit sous l'effort de la volonté, l'une de ses mains est crispée sur la carte aux emplacements de l'ennemi, l'autre a de brusques mouvements pour dessiner les itinéraires des colonnes polonaises. Ces dernières sont entrées en contact avec les troupes de Mojisk. Sans avoir aucun renseignement, Pilsudski dépeint la surprise des unités rouges que son imagination lui montre en désordre, en fuite, incapables de remplir leur mission de sûreté. Quand l'officier français parvint sur les lieux — en l'occurrence c'était moi — ce qu'il constata du désordre et de la déroute des bolcheviks dépassait toutes les espérances. Dans sa passion Pilsudski avait vu juste. Sous les coups imprévus des divisions polonaises les troupes de Mojisk s'étaient en quelque sorte volatilisées et leur disparition découvrait complètement les communications de la XIV^{me} armée rouge.

Cette vitalité puissante, ces qualités de bonté, d'opiniâtreté et d'imagination que nous reconnaissons au chef de l'armée, nous allons les retrouver naturellement dans le chef de l'Etat.

Sa carrière politique présente une unité absolue. Sa vie est vouée exclusivement à la Patrie. A l'époque où la libération de la Pologne n'est plus entrevue par beaucoup de Polonais que sous les apparences d'un rêve

que l'on caresse, Pilsudski en fait le but même de son existence, et pour bien comprendre ses actions il faut s'arrêter sur la nature exceptionnelle de son patriotisme. Il l'a d'ailleurs plusieurs fois décrit, il en montre les fondements dans une lettre ouverte écrite en 1893 au sujet de son frère Boleslas condamné en même temps que lui mais à une peine plus sévère. « Dans les cœurs chevaleresques, dit-il, le malheur et l'humiliation engendrent toujours le patriotisme. Ce n'est pas patriotisme de classe, un patriotisme dont on se sert si souvent comme d'un paravent commode pour dissimuler la nullité ou l'insignifiance de certaines conceptions morales et sociales. Non. Le patriotisme découle de la souffrance et du malheur communs. »

Un tel patriotisme est par essence même combattif. A l'occasion de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Mickiewicz, l'autorité russe prend des précautions sévères que Pilsudski estime outrageantes pour les Polonais. Il défend alors aux ouvriers d'assister à la cérémonie officielle et dans une proclamation officielle qu'il leur adresse s'écrie :

« Cette cérémonie n'est autre que l'enterrement de Mickiewicz par le Gouvernement russe, ici, au cœur même de la Pologne. Camarades ! celui qui reçoit cet affront en silence, celui qui reçoit ce soufflet sans protester, celui-là n'est pas digne d'un sort meilleur. Ainsi donc, les misérables poltrons se taisent. Qu'ils se taisent aussi ceux qui même en captivité se font du bonheur avec les larmes et le labeur des autres !

« Quant à nous, fraction consciente du peuple pour lequel a vécu et est mort Mickiewicz, nous refusons de nous taire ! »

Le patriotisme de Pilsudski ne connaît pas les limites que nos conventions imposent d'ordinaire au tumulte de nos sentiments. Dans sa fougue révolutionnaire, Pilsudski ne recule pas devant l'emploi de l'action directe. Pour renflouer les finances de son parti, il n'hésite pas à faire des coups de main tantôt sur un train-poste, tantôt sur une banque russe. Mais c'est un homme d'honneur, et il ne veut pas qu'en cas d'accident, on puisse se méprendre sur ses intentions, et il envoie à l'un de ses amis une sorte de testament très curieux dont nous extrayons le passage suivant :

« Ah ! que le diable emporte l'argent ! Je le méprise, mais je préfère le gagner de haute lutte que le mendier au public polonais qui retombe dans l'enfance à force de poltronnerie. Je n'ai pas d'argent. Il m'en faut pourtant pour les buts que je poursuis. Ce

que je veux, moi qu'on a surnommé le socialiste chevaleresque, moi l'homme dont les ennemis eux-mêmes ne pouvaient dire du mal ouvertement et qui a d'ailleurs rendu quelques services à la culture générale de la nation, ce que je veux, c'est souligner cette amère vérité, à savoir que dans des sociétés incapables de lutter, dans la foule humaine reculant sous les coups de fouet qui la frappent au visage, il y a des hommes qui doivent périr même pour ce qui n'est ni élevé, ni beau, ni grand ».

On constate que le ton s'élève au fur et à mesure que les difficultés s'amoncellent. C'est que dans la poursuite de la mission patriotique dont il s'est investi lui-même, Pilsudski est animé par une foi que les obstacles exaltent au lieu de la décourager.

Qu'on se remémore la situation d'avant-guerre. La résurrection de la Pologne exigeait un conflit européen qui se terminât par la défaite simultanée des trois nations occupantes. J'insiste sur les mots : défaite simultanée. C'était pour cette raison que dans un vœu sauvage et prophétique, Mickiewicz faisait appel à la guerre générale.

Au moment où se place l'activité révolutionnaire de Pilsudski la question est devenue encore beaucoup plus complexe. La Russie, l'Allemagne et l'Autriche se trouvent réparées entre les deux camps en présence. On conçoit bien que le parti battu soit obligé de consentir à l'indépendance de la Pologne, mais comment imaginer que l'autre groupement puisse être à la fois victorieux et comporter un pays battu ? Il fallut la défection de la Russie en 1917, fait imprévisible, pour créer des conditions paradoxales qui ont permis la libération de la Pologne.

C'est pourtant dans des conjonctures aussi défavorables que Pilsudski a eu l'audace d'amorcer un mouvement national en faveur de l'indépendance. Pour tenter l'aventure, il fallait en vérité une foi qui devait paraître à l'époque volontairement aveugle. Et on conçoit que des patriotes également convaincus n'aient pas osé le suivre.

Nous avons ainsi les éléments nécessaires pour expliquer ces attitudes. Il a lutté contre tous les adversaires de sa patrie, contre la Russie en premier lieu, mais aussi contre l'Allemagne et l'Autriche, et tous les moyens lui étaient bons.

Vis-à-vis de la France, qui fut toujours une amie et qui est devenue une alliée, sa conduite est logique avec le caractère exclusif de son patriotisme. Il avait au fond du cœur une certaine affection pour notre pays. A un déjeuner donné à l'occasion d'une remise de

décoration, il racontait au Général Henrys et aux officiers français présents que pour lui l'une des journées les plus sombres de la Grande Guerre avait été le 23 février 1916, date de la première attaque des Allemands sur Verdun. Ce jour-là il avait craint que la France ne fût perdue. On ne craint que pour soi-même, mais ce sentiment chez lui ne peut être comparé à l'amour poussé jusqu'au mysticisme que l'on trouve chez certains grands patriotes du XIX^{me} siècle, chez les Sulkowski, chez les Dombrowski, chez les Mickiewicz.

Pour le juger équitablement, il ne faut pas oublier que pendant toute la carrière politique d'avant-guerre de Pilsudski, la France était l'alliée de la Russie et dans l'impossibilité par conséquent d'intervenir en faveur de la Pologne. Sa route et la nôtre étaient alors complètement divergentes.

Naturellement, en 1918 la situation est renversée. Dans sa correspondance Pilsudski reconnaît la part que la France a prise à la libération de la Pologne. Il exprime sa reconnaissance et son affection. L'année suivante il se lie avec le Général Henrys d'une amitié bien connue. C'est enfin lui qui du côté polonais signe le traité d'alliance qui nous unit.

Et dans la suite, lorsqu'il voit la France esquisser des gestes de rapprochement vis-à-vis des anciens adversaires de la Pologne, allemands ou russes, il ne peut s'empêcher de marquer sa déconvenue. Puis il prend la décision de régler seul avec ses dangereux voisins les questions les plus irritantes.

La direction qu'il imprime alors à la politique extérieure de la Pologne n'a jamais, d'après ses déclarations, été poussée au delà des conventions de l'alliance, mais il n'en est pas moins vrai que l'opinion publique en a été fâcheusement impressionnée. On peut bien le dire, maintenant que les relations entre les deux pays ont repris leur cordialité et leur confiance accoutumées.

C'est encore et toujours l'intérêt national qui fut l'unique guide de Pilsudski dans la conduite de sa politique intérieure et de sa politique économique. Comme il fit passer résolument au second plan les questions de personnalités et les intérêts particuliers, on peut se douter que les résultats ne furent pas acquis sans des luttes parfois très âpres. Un traité ne suffit pas pour effacer tous les stigmates de la servitude. Chaque citoyen polonais se croyait fondé à chercher la solution des questions nationales dans l'expérience qu'il avait acquise personnellement chez l'une des nations occupantes. D'où un renouveau

de querelles politiques qui menaçaient d'épuiser le pays dès sa renaissance. Le temps pressait. Pour aller vite, Pilsudski dut employer la force, même vis-à-vis de personnalités très honorables.

Il est incontestable d'autre part que les nations occupantes avaient laissé dans le pays des ferments d'immoralité. Pour rétablir l'honnêteté, pour obliger ensuite chacun aux sacrifices que la Patrie exigeait, Pilsudski fut obligé, surtout au début, d'avoir la main dure. Il en a d'ailleurs été ainsi de tous les fondateurs d'Etats. Par la suite le calme se fit, conviction chez les uns, résignation chez les autres.

S'il est vrai que la Pologne voit enfin le terme de la crise, c'est au Maréchal qu'elle devra ce succès. Après la victoire militaire, il aura gagné la bataille économique.

Pilsudski fut enfin un éducateur remarquable. Alors même qu'il portait le poids de toutes les affaires de l'Etat, il n'a jamais cessé, il n'a jamais laissé à personne le soin d'entraîner les cadres du haut commandement polonais. Dans les exercices qu'il dirigeait lui-même, il cherchait moins à créer une unité de doctrine qu'à développer chez ses disciples le sens de la décision. Il formait avant tout des chefs.

Comme chef politique, il n'a jamais manqué l'occasion de donner au peuple polonais de hautes leçons de morale et d'énergie, poursuivant d'une véritable haine les lâchetés, la peur, les compromissions, exaltant l'initiative et le courage civique au même titre que la bravoure militaire.

Il a même réussi à inculquer à la nation deux qualités nécessaires, l'une qu'elle avait perdue, la confiance en soi, l'autre qui lui avait manqué dans le passé, la continuité dans l'effort.

Pilsudski possédait d'ailleurs la vertu maîtresse de l'éducateur, il donnait l'exemple. Son mépris de l'argent — il a toujours vécu pauvre — la simplicité de sa mise — il ne portait aucun insigne sur ses vêtements habituels — son dédain des honneurs — il n'aimait que le titre de Commandant — sont restés aussi légendaires que sa volonté, son opiniâtreté et son indépendance d'esprit.

Il était d'un aspect rude, et pour qui ne le connaissait pas, d'un abord difficile, aussi l'a-t-on surnommé le Taciturne, mais dans l'intimité il savait se montrer au contraire familier et confiant. Il suscita dans son entourage des dévouements remarquables et touchants.

En somme, s'il est malaisé de résumer la

vie du Maréchal Pilsudski, il est facile de synthétiser sa puissante personnalité.

A la base une foi ardente et mystique dans les destinées de la Pologne lui fixe comme mission la libération du pays et la restauration de l'Etat en vue des luttes de l'avenir, puis le pousse à l'action, même lorsque les buts paraissent inaccessibles.

Une imagination originale et féconde lui fait entrevoir des moyens nouveaux ou renouvelés de parvenir à ses fins.

Une volonté inflexible le maintient sur sa route malgré des difficultés et malgré les échecs. On a dit avec raison que ce grand romantique était en même temps un grand réalisateur.

Que l'on considère en Pilsudski le commandant de l'armée, ou l'homme d'Etat, il produit la même impression, il a été le Chef, le conducteur d'hommes dans des temps extraordinaires et troublés, et comme tel il a marqué la résurrection de la Pologne de son souffle. Ce grand patriote, dont la vie avait été traversée par tant d'aventures et tant d'agitations, est mort dans l'apaisement. Il savait son œuvre acceptée par le pays, et pour la continuer il laissait l'armée, qui en

est la clef de voûte, à son plus fidèle lieutenant et collaborateur, le Maréchal Smigly-Rydz.

Les délégations étrangères qui assistaient à ses funérailles ont été frappées par le caractère mystique que la Pologne a su donner aux cérémonies. Elles ont eu l'impression que toutes les classes de la société se sont unies sur son cercueil, et qu'il entraînait déjà dans la légende. Or, la légende avive les lumières et estompe les ombres. Elle ne garde de l'homme que le souvenir de l'idée qu'il a symbolisée. Dans l'avenir le premier Maréchal de Pologne sera honoré comme le Libérateur de la Patrie.

L'historien qui scrute les intentions et les faits, l'officier, l'économiste, le diplomate qui se penchent sur les peuples nouvellement reparus en Europe et cherchent à supputer leurs chances de vie, ceux-là reconnaîtront à l'œuvre accomplie par le Maréchal Pilsudski les caractères de la solidité et de la durée. Ils attribueront au Maréchal Pilsudski un nouveau titre, celui de Restaurateur de la Pologne, soulignant ainsi l'influence que ce personnage illustre a continué à exercer sur les destinées de la noble patrie qu'il a tant aimée.

L'Émigration

La Communauté polonaise en France

par STÉPHANE WLOCEVSKI.

Conférence faite à l'Institut de recherches scientifiques sur l'émigration polonaise en France et sous la présidence de M. C. Bouglé, directeur de l'École Normale Supérieure.

Je me rends parfaitement compte que le sujet choisi par moi est épineux, à la fois difficile et délicat. Il est difficile car il n'est pas aisé de démontrer avec preuves à l'appui qu'un groupe d'individus forme une société, c'est-à-dire une communauté, une entité morale unie par un but commun et une volonté, peut-être même une conscience communes, dont toute définition exacte et scientifique est contestée et la délimitation s'avère parfois impossible.

Mais il n'est pas délicat, malgré les apparences. Une communauté polonaise en France ne veut pas dire qu'un groupe s'isole de la civilisation et de la société française, ni surtout, qu'il ait tendance à évoluer dans l'avenir dans le sens d'une minorité nationale. C'est tout à fait autre chose, un phénomène particulier, captivant pour les sociologues, mais ne présentant que des avantages pour la France.

Deux traits caractéristiques dominant le facteur polonais de la démographie française. Nous allons les examiner avant d'aborder notre véritable sujet. Et il est juste d'ajouter que la méconnaissance de ces deux traits, qui sont, comme nous allons le voir, des faits sociaux d'une grande importance, embrume et complique singulièrement le problème de l'établissement des Polonais en France.

Le premier c'est le fait d'une tradition léguée par les anciennes émigrations (excusez-moi d'employer dans le sens de groupement ce mot qui reflète surtout l'état dynamique d'un phénomène) polonaises en France à la population polonaise actuelle de France. C'est une tradition d'amitié ardente pour le pays, que les anciens émigrés polonais appelaient leur seconde patrie et qui leur faisait dire qu'ils étaient « les plus Français des Polonais et les plus Polonais des Français ».

Elle s'était traduite, dans le passé, par une collaboration étroite avec l'œuvre de civilisation française des milliers de ces anciens Polonais ou de leurs descendants, devenus non seulement d'excellents Français mais même des personnalités françaises éminentes du monde politique, scientifique, technique ou littéraire.

Elle s'était traduite aussi et surtout par une reconnaissance envers le pays qui fut dès le temps de Stanislas, roi exilé, duc souverain de Lorraine et de Bar, et de la bonne Reine Marie, la terre hospitalière de refuge de tous les patriotes polonais exilés et proscrits, et par une foi vibrante dans le rôle que cette patrie d'adoption jouerait un jour dans l'œuvre de reconstruction de la Pologne et dans la mission commune et permanente des deux nations sœurs non pas par le sang, mais par

les conceptions, la conscience et aussi par le souvenir d'une collaboration séculaire, de sang versé en commun et de sacrifices acceptés pour le triomphe de leur idéal.

Elevé dans cette tradition, qui se manifeste de mille façons différentes, tout Polonais considère la France comme un pays particulier, pays ami, cher au sien et où, par conséquent, le libre exercice de tous les devoirs de citoyen, la plénitude de son activité non seulement économique mais aussi sociale, est non seulement de son droit, mais surtout de son devoir.

Cette tradition stimule donc ses aptitudes de sociabilité, façonne sa mentalité et favorise l'éclosion du type psychologique particulier franco-polonais. Elle s'oppose en même temps à tout particularisme susceptible de séparer les Polonais des Français, fomenté une multiplication des contacts entre les alloènes et les nationaux et préside à l'établissement rapide de relations de bon voisinage entre ceux-ci et les nouveaux venus et au resserrement de leurs liens de camaraderie et d'amitié, par la suite.

Quant au deuxième facteur, il est lui aussi d'un caractère très particulier. Il consiste, en effet, en la présence parmi les émigrés polonais d'un élément très différent des autres émigrés de cette nationalité et que l'on appelle couramment « les westphaliens ». Cet élément numériquement faible, puisqu'il ne représente à peine qu'un cinquième du total des Polonais en France, a exercé et exerce encore toujours une très forte influence décisive sur le développement social et sur l'organisation de toute la population polonaise.

Ici permettez-moi une courte digression historique qui permettrait de saisir mieux le caractère de l'élément « westphalien » du groupe polonais en France.

Reportons-nous à l'époque où toute la Ruhr était occupée par l'armée française. Les Allemands ont essayé de protester contre l'occupation en déclanchant une grève générale et en allouant aux grévistes de fortes indemnités, mais les mineurs polonais de Westphalie, qui sont venus pour la plupart de Posnanie vers la fin du XIX^{me} siècle et au début du XX^{me}, obéirent au mot d'ordre donné par toutes les associations polonaises de la Ruhr, résistèrent aux pressions diverses et aux menaces allemandes et par esprit de patriotisme polonais, continuèrent à descendre dans les

puits. Pendant ce temps-là leurs collègues allemands, grévistes, touchaient en totalité leurs salaires, payés par le gouvernement allemand qui essayait d'ailleurs de justifier par cette mesure l'inflation de sa monnaie. En se prononçant ainsi pour la cause française, qui leur semblait être aussi celle de la Pologne, ils avaient accepté délibérément leur sort. Tout le monde se rendait, en effet, parfaitement compte que la cohabitation avec les Allemands, lors de la retraite des armées de l'occupation, serait désormais difficile. On allait au-devant des graves sanctions de la part des autorités allemandes et des persécutions, certains, peut-être, au-devant d'attentats et de la mort.

L'opinion publique polonaise se montra également très favorable au recrutement d'ouvriers polonais en Westphalie par la mission du Comité Central des Houillères de France. Une conférence entre les représentants des gouvernements français et polonais s'était tenue à ce sujet à Paris dès le 5 juin 1920. Les consulats polonais de la région rhénane avaient reçu l'ordre de faciliter par tous les moyens aux ouvriers polonais leur voyage pour la France, en leur délivrant des passeports provisoires sur attestation de la Confédération des Syndicats polonais de la Westphalie que l'ouvrier était toujours connu comme bon Polonais. Les deux journaux polonais de la région, *Wiarus Polski* et le *Narodowiec*, tous deux pro-français, transféraient en France leurs bureaux et *Narodowiec* — même tout le matériel de son imprimerie. Les autorités françaises de l'occupation et l'administration militaire commandée par le Général Degoutte facilitèrent d'ailleurs ce transfert.

Les mineurs polonais de Westphalie faisant sacrifice de leurs rentes, de leurs situations, de leurs habitudes et parfois de leurs biens, répondirent à l'appel de l'opinion polonaise. La plupart des jeunes prirent le chemin de la France. Le consulat polonais à Essen évaluait cet exode à 150.000 âmes. Cent mille au moins — représentant 30 à 40.000 mineurs — s'installèrent dans les cités minières.

Ces 30 à 40.000 d'excellents professionnels constituèrent de précieux guides pour les ouvriers polonais qui arrivèrent, par la suite, en grand nombre de Pologne et qui, pour la plupart, n'avaient jamais travaillé dans les

mines. Encadrés par leurs compatriotes, faisant partie d'équipes nationales, logés dans les cités où fourmillaient les leurs, ces ouvriers polonais s'acclimataient facilement et devenaient rapidement, au dire de tout le monde, de bons professionnels de la mine, adroits dans leur besogne et résistants à la fatigue.

Ces « westphaliens » se distinguaient encore en cela de leurs compatriotes venus de tous les coins de la Pologne, qu'ils représentaient un élément très supérieur, par rapport à ceux-ci tant au point de vue du niveau de leurs besoins matériels et moraux que du degré de leur développement intellectuel. La lutte qu'ils avaient menée sans répit avec le germanisme, qui se dressait contre leur volonté de rester Polonais, a contribué d'autre part à affiner leur sentiment patriotique et à développer chez eux le sens de la sociabilité. En contact quotidien avec cette race ordonnée et disciplinée ils se sont imprégnés, enfin, de ces qualités de méthode allemande qui ne sont pas précisément les traits caractéristiques de la race polonaise.

C'est ainsi qu'ils arrivèrent sur la terre de France, cette terre où tant d'autres ardents patriotes polonais les ont précédés comme émigrés, avec un bagage appréciable de connaissances, d'habitudes prises, de besoins développés d'ordre social, avec une tradition de lutte dont dérivait une autre tradition, non moins impérieuse que la précédente, de se constituer à côté de la vie économique et matérielle, une vie sur un plan différent, une activité sociale, où les buts à atteindre seraient le bien-être d'autrui, le perfectionnement, le culte de leur mystique, l'idéal.

Et ils se promirent bien de continuer cette activité qui est devenue presque leur raison d'être sous le ciel de ce pays ami entre tous, sur cette terre de liberté, dans ce climat particulier de la « douce France ».

Ils se sont promis de la continuer et de l'amplifier sous des auspices aussi favorables et ils ont tenu leur promesse.

La plupart des Associations polonaises durables sont leur œuvre. Ce sont eux qui créèrent partout des caisses de secours mutuels, des sociétés récréatives, des chorales, des fanfares, des sociétés d'amateurs d'art théâtral, des cercles de jeunesse, des bibliothèques, des groupements sportifs. Ce sont eux encore, qui, une fois cette organisation locale terminée,

ont amené les sociétés locales de même nature à se grouper en fédérations et unions régionales et nationales. Ce sont eux, enfin, qui ont pensé à couronner cette œuvre multiple de communion d'action par l'organisation des « Comités d'Entente » groupant des délégués de toutes les associations locales, qui, une fois créées, se réunirent aussitôt en congrès et constituèrent des unions fédérales et un comité national.

*
**

Entraînés, par ces véritables meneurs d'hommes, militants farouches d'action sociale, les Polonais de France ont fait preuve d'un remarquable don d'organisation et d'une non moins remarquable faculté et tendance à l'association. Partout presque, où ils sont en nombre élevé, les sociétés et groupements de tout genre se sont prodigieusement multipliés. Il y en a qui sont d'ordre professionnel ou économique tels que « l'Union des Ouvriers Polonais en France », qui compte 8 fédérations, 130 filiales et 16.564 membres cotisants ; les Sections polonaises de la C.G.T. (12 à 15.000 avant l'avènement du Front Populaire, depuis le chiffre a doublé ou triplé). L'Union des Caisses de secours mutuels (12.800 membres dans 62 caisses. En 1934, ces caisses ont versé 244.000 francs de secours à leur membres) ; l'Union des agriculteurs polonais du Sud-Ouest ; les Cercles Coopératifs polonais ; les sections polonaises de la Fédération Nationale des Coopératives de consommation ; l'Association des Commerçants polonais (685 membres et 15 filiales) ou l'Amicale des instituteurs polonais (10 filiales et 165 membres). Il y a aussi des sociétés sportives telles que l'Union des Sociétés de Football qui réunit 117 équipes avec 6.000 membres ; l'Union des Sokols polonais avec 5.500 membres répartis entre 112 filiales, l'Union des Tireurs polonais avec 4.750 membres, 6 fédérations et 133 filiales ; l'Union des Éclaireurs polonais avec 9.395 éclaireurs répartis entre 330 détachements, l'Union de Tir (674 membres et 34 sociétés). Il y a enfin des Associations récréatives telles que la Confédération des Associations Catholiques (25.000 adhérents répartis entre 235 filiales et 10 fédérations) ; l'Union des Amateurs d'art théâtral (2.000 membres et 79 sociétés) ; l'Union des Sociétés de vulgarisation scientifique

(3.500 membres et 82 sociétés) ; l'Union des Chorales (3.000 membres et 53 sociétés) ; l'Association des Femmes polonaises (10.000 adhérentes, 98 filiales) ; l'Association de l'université populaire ; l'Union des Sociétés d'Amateurs de musique (24 sociétés et 560 membres). Ce sont enfin des Associations qui groupent les anciens combattants et invalides de guerre avec 13.650 membres répartis entre 179 sociétés.

Toutes ces organisations, les « sections » de la C.G.T., « cercles », coopératives et Association de l'université populaire exceptés, ont adhéré au Comité d'Entente des Fédérations et Unions polonaises en France dont le siège est à Lille et dont le but est, comme le désigne son appellation, de coordonner les efforts des diverses associations, en vue d'intensifier l'activité de ces groupements et sociétés, ainsi qu'aux « Comités des Associations locales » qui sont constitués à leur tour en fédérations groupant 81 comités et 7 fédérations.

Il ne faut pas déduire de cette longue énumération de groupements polonais organisés en fédérations, que plus de 100.000 Polonais adhèrent à des sociétés syndicales, chorales ou fanfares polonaises. En dehors de 50.000 adhérents aux associations professionnelles (Sections de la C.G.T., Union des Ouvriers polonais, l'Union des Agriculteurs polonais, Union des Commerçants, l'Union des Instituteurs), 20 à 25.000 hommes et 20 à 25.000 femmes au plus en font seulement partie. Ceci s'explique par le fait que les mêmes personnes se retrouvent à la fois dans plusieurs associations : tel membre d'une association professionnelle fait en même temps partie d'un groupement sportif ou récréatif ou même de deux à la fois. Cependant le nombre de 60.000 à 65.000 membres actifs de sociétés diverses est déjà très élevé pour un ensemble de 500.000 ressortissants polonais en France, y compris les enfants. Il témoigne incontestablement d'un instinct social, d'un don d'organisation et d'une faculté d'association très développés.

Cette activité collective a aussi une valeur sociale qui ne doit pas échapper à un observateur consciencieux. Grâce à ces sociétés, une sélection s'opère, une opinion se crée, un courant d'idées saines s'établit et le niveau moral de la collectivité polonaise s'en trouve considérablement rehaussé. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les « colo-

nies » où des sociétés exercent leur influence salutaire avec celles où n'existe aucun groupement polonais. Les dernières possèdent une population désorientée, inquiète, généralement mécontente de son sort. Les hommes passent leur temps dans les cabarets et les enfants dans les rues. Au contraire, là où existent des sociétés polonaises l'ambiance est complètement transformée ; on se réunit pour discuter des questions d'intérêt général et de culture. Des liens d'amitié et de camaraderie se créent entre différents foyers. Les enfants fréquentent des cours supplémentaires ou s'amuse sous l'œil vigilant d'un instituteur ou d'un éclaireur. Les adolescents passent leur soirée à repasser leurs rôles ou à s'exercer dans les chœurs, fanfares ou équipes sportives. On se réunit autour d'une table garnie de journaux ou d'une bibliothèque. On assiste à des représentations. Point besoin pour se distraire de fréquenter le cabaret ou de se livrer à la débauche. On se surveille pour ne pas être diminué aux yeux de l'opinion qui se manifeste visiblement. L'ambiance générale dégage une certaine joie de vivre, un certain optimisme qui se généralise de plus en plus et incite les immigrants à s'installer définitivement dans la contrée.

*
*
*

Est-ce là la seule manifestation extérieure du lien social, de solidarité sociale, d'unité morale, qui fait d'un groupe d'individus une entité, une communauté, une société ? Nullement.

Un autre phénomène projette sa lumière éclatante sur ce problème et complète la manifestation de la communion d'action, que nous venons de décrire.

Ce phénomène, c'est la constitution pour la population polonaise en France des classes sociales, de toutes les classes sociales, pourrions-nous ajouter, présentant dans leur ensemble le caractère d'une véritable société avec l'interdépendance de ces classes les unes des autres et des liens d'intérêts communs, économiques et spirituels, qui les cimentent les unes aux autres.

Le groupe polonais en France, composé en effet, à son début, il y a encore quinze ans des seuls ouvriers mineurs, agricoles ou manoeuvres d'usines, n'a plus aujourd'hui cette homogénéité de composition sociale. Il serait

tout à fait erroné de le considérer encore comme composé uniquement de l'élément ouvrier, dans le sens véritable, économique et social, de ce terme.

Il s'est constitué, depuis, trois autres classes sociales que nous allons passer en revue.

Tout d'abord une bourgeoisie ! Elle s'est recrutée parmi les ouvriers, elle est presque cent pour cent d'origine ouvrière. Les boulangers, bouchers, charcutiers, tailleurs, cordonniers, photographes, coiffeurs, épiciers, ébénistes, restaurateurs et cabaretiers, horlogers et autres artisans ont débuté presque tous en France comme ouvriers des mines ou d'usines. Quarante pour cent d'entre eux, d'après une statistique établie par l'Union des Commerçants polonais en France, avaient commencé en Pologne leur apprentissage chez des artisans ou des commerçants, mais ils ont tous commencé leur carrière professionnelle en France comme manœuvres de mines ou d'usines.

Soixante pour cent ignoraient tout de leur métier actuel.

En 1935 il y avait déjà en France 300 boulgeries, 208 boulangeries, 220 salons de coiffure, 210 ateliers de tailleurs, 116 ateliers divers et un grand nombre d'estaminets polonais. Le nombre de cette bourgeoisie semble toujours augmenter. Les nouvelles recrues sont fournies par les familles généralement très nombreuses d'ouvriers polonais, qui voient d'un œil favorable un de leurs enfants entrer comme apprenti chez un artisan ou un commerçant.

Cette classe de petits commerçants, artisans et industriels doit son succès non seulement à son origine ouvrière et polonaise qui semblerait leur assurer une certaine clientèle pour des motifs sentimentaux seulement, dans les endroits où les ouvriers polonais vivent en masses compactes, mais aussi à cela, qu'ils répondent à un besoin réel des consommateurs, ayant l'habitude de consommer du pain et de la charcuterie, fabriqués d'une façon différente de celle qui est pratiquée en France, ou à un besoin des clients, qui éprouvent des difficultés à s'exprimer correctement autrement que dans leur langue natale. Il va sans dire, que dans cette classe une sélection s'est opérée d'elle-même et que les éléments incapables ou non suffisamment doués pour le négoce ou l'artisanat ont disparu pour

laisser place à ceux, qui ont fait preuve de véritables capacités d'entreprise.

L'ouvrier polonais a trouvé chez le commerçant ou chez l'artisan polonais les produits préférés de sa consommation courante ainsi qu'une facilité à se faire comprendre et se faire servir conformément à ses goûts. Les sociétés polonaises bénéficient de leur part d'un appui pécuniaire appréciable, sans parler de lieux de réunions, qu'elles ont tout naturellement trouvés dans les salles, exprès construites dans ce but par des restaurateurs et cabaretiers pleins d'initiative et qui manquaient parfois dans ces « colonies ».

Enfin, la masse polonaise s'est trouvée flattée d'avoir dans ces représentants d'une classe socialement supérieure un élément de propagande en faveur du facteur polonais, auprès de la société française. Tout le monde s'est donc montré satisfait et c'est sous ces auspices favorables que s'est constituée et développée la jeune bourgeoisie polonaise en France.

Depuis 1926 apparaît une autre classe sociale, issue, elle aussi, du milieu ouvrier et liée avec lui également par des attaches multiples. C'est la paysannerie polonaise, représentée aujourd'hui par quelques milliers de métairies et de fermes exploitées par des Polonais, principalement dans le Sud-Ouest, mais aussi dans le centre et même dans la région parisienne.

Une association, appelée Union des Agriculteurs polonais en France groupe actuellement 854 « colons », dont 40 sont des propriétaires faisant valoir leur terre directement, 140 sont des fermiers et 415 des métayers.

Presque tous ces cultivateurs étaient précédemment ouvriers agricoles ou ouvriers mineurs dans le Nord et l'Est de la France.

Ce n'est qu'après avoir économisé un petit capital, généralement 15 à 25.000 francs, qu'ils se sont décidés à s'installer comme agriculteurs indépendants.

Cette classe a également réussi, grâce à ses qualités d'endurance et de persévérance et aussi, peut-être même surtout, grâce à d'autres qualités de pionniers — résultat heureux du choc du facteur race polonaise avec le facteur civilisation française.

L'amour de la terre aidant, amour profondément ancré dans ces cœurs d'ouvriers de souche paysanne, ils se sont peu à peu adaptés aux conditions nouvelles de leur existence

et commencent à faire souche, surtout dans le Sud-Ouest de la France.

Eux aussi dépendent en quelque sorte de l'ensemble du groupe polonais en France, malgré leur isolement et la distance qui les sépare généralement du gros des effectifs polonais. Tout d'abord parce qu'ils ont besoin d'associés polonais, de maîtres, valets ou même d'ouvriers agricoles que seuls leur pourraient fournir les ouvriers agricoles polonais en France. Mais surtout parce que leur succès est subordonné dans une large mesure à la solidarité sociale des membres de leur corporation en premier lieu et à celle de la communauté polonaise tout entière, car ce n'est qu'à ce prix que des questions vitales pour ces petits agriculteurs, étrangers à la région, comme par exemple celle du crédit agricole, peuvent être favorablement résolues.

En plus de ces trois classes, *prolétariat* de villes, de cités et de campagnes, *bourgeoisie* et *paysannerie*, une autre classe, enfin, s'est formée depuis le début de l'émigration ouvrière polonaise en France, et ne cesse, depuis, de se préciser et de se consolider. Elle est d'ailleurs le couronnement naturel de l'édifice social, bâti, étapes par étapes, par les efforts conjugués de toute la masse polonaise en France.

Il s'agit d'une sorte d'aristocratie, dans le sens le plus élevé du mot, d'une élite ouvrière, non seulement issue du milieu ouvrier mais appartenant toujours au prolétariat actif que dirige l'organisation de l'action de solidarité sociale du groupe polonais en France et préside à la formation de son opinion publique.

Ils sont aujourd'hui des milliers, parmi les dirigeants de ces 30 fédérations et environ 2.000 sociétés, qui représentent un type psychologique très particulier, très supérieur au type prolétaire, différent du type intellectuel et cependant apparenté à celui des classes dirigeantes dans une société organisée.

Un grand effort mis au service de l'idéal, une méthode de vie qu'ils se sont imposée, une longue méditation et un perfectionnement intellectuel, qui ont accompagné ce travail d'organisation, ont conféré une dignité sans pareille à ces présidents, secrétaires, trésoriers et autres militants, dignité faite d'une conscience de ces valeurs acquises et des résultats positifs obtenus.

Certains d'entre eux ont figure de véritables patriarches, estimés de tous, vénérés de

ceux, et ils sont nombreux, qui se rendent compte de l'efficacité de leurs efforts pour les intérêts les plus vitaux de la communauté toute entière.

Cette classe dirigeante a ceci de particulier qu'elle est complètement constituée par les ouvriers en fonction. L'instituteur polonais, l'aumônier, l'instructeur ou moniteur de sports, de théâtre et de chant, entretenus aux frais du gouvernement polonais, ou de grandes associations polonaises en France (car il ne faut pas oublier que la Pologne a non seulement le droit, mais aussi le devoir de s'occuper de l'avenir de cette population, dont la très grande majorité est composée de citoyens polonais, susceptibles, — les rapatriements récents le prouvent abondamment — eux et leur enfants, de revenir un jour dans le pays natal), cet instituteur, ce prêtre, ce moniteur, disais-je, ne représentent nullement, quoi qu'on puisse penser, l'influence, la force morale, l'élément directeur dans les « colonies » évoluées.

Les chefs sont ailleurs, ils demeurent dans de pauvres maisonnettes ouvrières, mènent une vie de privation, car c'est un fait que les dirigeants ouvriers polonais en France sont bien plus pauvres que leurs camarades qui gagnent et économisent davantage, et leur dignité, leur sagesse, leur autorité sont telles, qu'il ne peut se passer rien d'important, de viable, de représentatif dans la vie « polonaise » de leur agglomération, sans leur assentiment.

Ouvriers, paysans, bourgeois, élite dirigeante, issus tous de prolétaires, liés entre eux par une multitude de liens économiques et spirituels, et communiant dans une quantité d'associations, à idéal commun, les Polonais en France forment une véritable communauté, une société.

Cette entité sociale, cependant, ne présente et ne peut présenter pour la société française que des avantages et aucun inconvénient.

On a parlé de prêtres polonais et des instituteurs, en laissant entendre que ces aumôniers, religieux et laïques, sont là pour entretenir chez les Polonais l'esprit de particularisme et d'isolement.

Finissons-en avec cette légende ! Pour tout observateur consciencieux, le particularisme de la première génération polonaise en France, en tant que phénomène artificiellement créé et entretenu, n'existe pas. Par con-

tre, les Polonais en France ont constitué spontanément une véritable communauté ; il faut se réjouir de ce phénomène naturel, car c'est là la seule et unique sauvegarde des valeurs humaines de ces individus déracinés de leur milieu natal et non incorporés encore dans la société française. Si l'élément polonais doit jouer un jour son rôle comme un des facteurs de la démographie française, il importe avant tout qu'il ne soit pas dévalorisé de tout ce qui constitue la véritable richesse humaine. Ce n'est d'ailleurs que sous ces auspices que le groupe polonais en France peut se fixer définitivement, c'est-à-dire franchir la première étape vers la francisation.

On ne pourrait pas d'ailleurs escompter raisonnablement d'autres avantages, de la part de la première génération quant à l'assimilation des allogènes avec les nationaux.

La deuxième génération, par contre, fait preuve d'un remarquable don de francisation. Vous aurez dans quelques semaines l'occasion d'applaudir dans cette salle notre brillante collaboratrice à l'Institut des recherches scientifiques sur l'Emigration polonaise en France, M^{me} Marquigny, la distinguée directrice d'un grand lycée parisien, qui vous parlera des enfants polonais dans les écoles françaises. Vous en conclurez que les enfants polonais ne se distinguent en rien des enfants français. Vous en déduirez certainement avec

tous ceux qui observent attentivement l'évolution du groupe polonais en France, que cette deuxième génération s'assimile rapidement les goûts et les habitudes français et qu'elle modifie même dans ce sens, avec une étonnante facilité d'adaptation, ses comportements psychologiques.

Et puis, il y a encore, ne l'oublions pas, la tradition qui veille. Cette tradition des anciennes émigrations polonaises en France veut que l'on considère la France comme la seconde patrie de tous les Polonais, quelles que soient les raisons de leur arrivée en France, qui se sont fixés sur cette terre particulièrement hospitalière et si chère à tous bons Polonais. Cette tradition s'oppose à tout particularisme artificiel, à toute clôture étanche qui séparerait les Polonais des Français.

Donc pas d'inconvénients pour la France, pas de particularisme minoritaire en perspective, tout au plus un régionalisme dans le sens que l'on donne au type auvergnat ou gascon ; mais par contre une sensation d'avoir reçu un sang riche en possibilités, d'avoir adopté une population qui, faisant quotidiennement preuve d'une valeur sociale tout à fait supérieure, permettrait de donner à sa patrie d'adoption, à l'instar des émigrants qui l'ont précédée, un élément démographique sélectionné.

L'Institut de recherches sur l'émigration polonaise

par L. G.

Une association vient de se constituer à Paris sous le nom d'*Institut de Recherches Scientifiques sur l'Emigration Polonaise en France*. Elle est présidée par M. Fortunat Strowski, membre de l'Institut, et groupe un certain nombre de personnalités françaises et polonaises des lettres et des sciences.

Qu'un tel institut soit fondé pour « *rechercher, recueillir, classer tous documents concernant les problèmes relatifs aux Polonais ou à leurs descendants en France et dans les colonies, protectorats et pays sous mandats* » est significatif. C'est cette signification que nous essayerons de dégager au cours de cet article.

L'émigration polonaise en France est, en effet, un phénomène sociologique unique dans son genre et nous n'hésiterons pas à dire, qu'elle présente pour la France un élément d'intérêt exceptionnel.

Tout d'abord à cause de la tradition. Aucune émigration étrangère, aucune pénétration pacifique en France d'éléments hétérogènes, — et il y en a eu abondance au cours de l'histoire, — ne peut se recommander d'une pareille tradition.

Une simple énumération d'hommes de grand mérite que cette émigration a donnés à la France suffit.

Les Polonais ont donné à la France une pléiade de grands chefs militaires, de savants, d'hommes de lettres, d'artistes, de techniciens de haute classe, de pédagogues éminents, de hauts fonctionnaires, de militants, d'hommes politiques de premier plan et même d'hommes d'Etat.

Grands chefs militaires: Sulkowski, aide de camp de Napoléon Bonaparte, considéré par

Carnot, comme candidat au poste de généralissime ; généraux J. Dombrowski, Zajonczek, Kniaziewicz, Maleszewski, Mionczynski, Chlopicki, Sokolnicki, Gielgud, Krasinski, Giedroye, Grabinski, Grabowski, Jablonowski, Mieszkowski, Konopka, Lazowski, Nowodworski, Orlik, Jerzmanowski, Kleglinski, pac, Turski, Wielhorski, Rymkiewicz, Bosak-Hauke, Lipowski, et tant d'autres.

Savants : Thomas de Cracovie, professeur à la Sorbonne ; Jean de Radlice, Franck de Polonia, Holke-Wronski, et, plus récemment, Hirszfeld, Niewenglowski, Babinski, Raciborski, Galezowski, Madame Curie, Drzewiecki, l'inventeur du sous-marin, de Pomiane, etc...

Hommes d'Etat, politiciens éminents, hauts fonctionnaires : Stanislas Laski, ambassadeur extraordinaire de la Reine régente, chargé de négocier la libération de François I^{er} ; Adalbert Jakubowski, Stanislas Leszczynski, Alexandre Colonna-Walewski, ministre des Affaires étrangères de 1855-1860 ; Louis Wolowski, député en 1848, 1859 et 1871, élu sénateur inamovible en 1875 ; Sigismond Lacroix-Krzyzanowski, député en 1883 et 1885, président du Conseil Municipal de Paris ; Joseph, prince de Poniatowski, cousin de celui qui fut Maréchal de France, sénateur en 1855 ; Klobukowski, gouverneur de l'Indo-Chine ; Ordega, Sienkiewicz, Kleczkowski, ministres plénipotentiaires ; Jean Dybowski, célèbre explorateur, directeur général de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie, inspecteur général d'Agronomie et de Colonisation au ministère des Colonies en 1899 ; Krolkowski, collaborateur de Cabot ; B. Janski, éminent saint-simonien ; de Sene-Wieczfinski, colla-

borateur intime de Gambetta ; B. Niewenglowski, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique ; Tawinski, secrétaire général des Musées Nationaux ; Claude Lazowski, grande figure de la Révolution, ami de Robespierre, etc., etc.

Hommes de lettres et artistes éminents : Jean Ziarnko, dit Le Grain, Cyprien Godebski, de Wyzewa, C. Stryjenski, Pilinski, L. Oleszczynski, Cym, Charles-Edmond, Apollinaire, Marie Kryzinska, Dutertre, Paul Landowski, Fortunat Strowski, Roch-Grey, Starzewicz...

Publicistes de grand talent : K. Gaszynski (*Mémorial d'Aix*), Tanski (*Journal des Débats*), Jezierski (*Dépêche de Toulouse*), Lacroix (*Radical*), Wyzinski (*Journal des Débats*), Henry de Korab...

Techniciens éminents : Louis Mekarski, inventeur en 1875 d'une machine locomobile à air comprimé, directeur, de la Société des Tramways à Rouen ; Straszewicz, industriel, créateur d'imposantes usines textiles en Alsace (1854) ; Czyzkowski, savant ingénieur en chef des « Forges de Tamaris » ; Skawinski, grand viticulteur girondin, grand-père du fameux sportsman de ce nom qui représenta les couleurs françaises aux derniers Jeux Olympiques de Berlin.

Quant aux personnalités de second plan mais de valeur et de mérite incontestable,

leur liste serait trop longue, érudits locaux, professeurs et agrégés d'universités, écrivains et journalistes, ingénieurs et fonctionnaires, militaires et artistes, etc.

Tous ces noms, ces longues énumérations des états de services des Polonais qui s'étaient fixés en France, représentent une formidable tradition de collaboration et d'amitié franco-polonaises qui stimule et façonne à la fois les générations actuelles de l'émigration polonaise en France. Elle constitue, en effet, par l'effet du jeu d'impondérables, une ambiance particulière, un climat puissant qui rend l'adaptation de ces étrangers à la civilisation et leur assimilation à la communauté française infiniment plus aisées.

Cette tradition représente aussi, c'est le moment de le dire, un immense capital moral pour la nation polonaise. C'est à cette tradition que nous devons ce phénomène, paradoxal en apparence, de l'affinité franco-polonaise, affinité entre deux races, nettement différentes de mœurs et de caractère, mais unies par tant de liens de sang versé en commun, de cœur, de collaboration et de sacrifice.

La population polonaise en France, constituée par les nouvelles couches, toutes fraîches, d'émigrés, héritière de cette splendide tradition, se doit de marcher sur les traces de ses prédécesseurs. Elle n'y manque pas et se montre digne du passé séculaire.

Chronique de l'Émigration

V^e Congrès des Agriculteurs polonais en France

Le 7 février s'est tenu à Agen, dans la salle de la Maison de l'Agriculture, le V^{me} Congrès de l'Union des Agriculteurs polonais en France. Cette Union groupe, comme on le sait, principalement des cultivateurs (fermiers, métayers et petits propriétaires) du Sud-Ouest.

La réunion a été saluée par M. Stanislas Kara, conseiller de l'Ambassade de Pologne et par M. Chamiec, consul de Pologne à Toulouse.

MM. Couzinet, directeur honoraire du Crédit Foncier à Toulouse, président d'honneur de l'Union; d'Aldeguier, président de la Chambre régionale d'agriculture, et Siloret, directeur des Services agricoles du Lot-et-Garonne, se sont fait excuser.

Les congressistes, représentant 33 associations locales (notamment, celles de Limoges et de Bellac (Haute-Vienne), de Rommazières et de Confolens (Charente), de le Fleix, de Montpon, d'Agonac, de Bergerac, de Périgueux, de Hautefont, de Ribérac, de Nontron et de Lanouaille (Dordogne), de Brive-la-Gaillarde (Corrèze), de Castelnau, de Vigan, de Luzech et de Souillac (Lot), de Villeneuve-sur-Lot, d'Agen, de Tonneins, de Lectoure, de St-Bazille et de Monflanquin (Lot-et-Garonne), de Montauban et de St-Antoine (Tarn-et-Garonne), d'Estissac (Aube), de Rodez (Aveyron), de Puylaurens (Tarn), de l'Isle-Jourdain (Gers), de Toulouse, de Montesquieu et de Carbonne (Haute-Garonne), après avoir discuté les questions inscrites à l'ordre du jour du congrès et, notamment les questions du crédit agricole bon marché ainsi que celle d'une coopérative de vente en commun

des produits de leurs fermes, ont élu leur nouveau bureau pour l'année 1937-1938. L'ancien président, M. Wisniewski, métayer au Bourdieu-Clermont-Saves (l'Isle-Jourdain), a été réélu président de l'Union pour le nouvel exercice.

Avant de se séparer, les congressistes ont voté le texte des télégrammes adressés aux présidents de la République polonaise et de la République française, avec l'hommage de leur attachement filial pour leur pays d'origine et de leur ardente sympathie pour la France.

La Dépêche de Toulouse, après un compte rendu détaillé du Congrès des agriculteurs polonais en France, note en résumé que le congrès « a laissé une impression d'optimisme qui se dégageait de tous les discours ainsi que d'un échange de vues animés ».

« Cependant — écrit le correspondant de ce journal — nous croyons devoir attirer l'attention de l'opinion publique sur un fait capital. Les cultivateurs polonais de notre région rendent incontestablement des services appréciables à l'économie rurale de nos départements gascons. Tout le monde est d'accord sur ce point et nous pourrions même citer des opinions de personnalités agricoles de tout premier plan qui prétendent avec, peut-être, un peu de cette exagération qui est dans les mœurs de ce pays, que les agriculteurs polonais ont sauvé certaines contrées d'une catastrophe. Eh bien, malgré tout cela, on ne s'occupe pas beaucoup dans les milieux intéressés du sort de cette masse laborieuse qui a besoin d'être soutenue matériellement et moralement et encouragée. »

Cette juste remarque concorde parfaitement avec l'atmosphère de la réunion. « Nous avons, disait un congressiste, remis en état la culture des milliers d'hectares en friche. Ce-

pendant, ni les autorités françaises, ni les grandes associations professionnelles et corporatives ne se sont jamais préoccupées autrement qu'en paroles, de l'exploitation dont nous sommes, en tant qu'étrangers, quotidiennement les victimes ».

C'était, d'ailleurs, la seule note pessimiste du congrès, car ce qui dominait c'était un véritable désir de s'organiser pour faciliter la réussite finale de ces efforts.

Le problème des « Vieillards »

Ainsi appelle-t-on couramment dans les milieux polonais en France ceux, parmi les ouvriers des mines, qui ont franchi l'âge de la retraite obligatoire et n'ayant plus droit à travailler en France dans leur métier, sont cependant privés de la plénitude de leur rente, étant arrivés en France de Westphalie au moment où celle-ci était occupée par l'armée française.

Le conseil d'administration de la « Société des Ouvriers polonais en France » a attiré récemment l'attention de la Confédération Générale du Travail dans un memorandum dont nous extrayons les passages suivants :

Les ouvriers polonais sont arrivés au moment où la production houillère en France a été gravement menacée par la crise de la main-d'œuvre. A cette époque, les administrations des mines se sont adressées au mineurs polonais de Westphalie qui avaient quitté depuis longtemps la Pologne, et étaient installés dans la Ruhr, pour les inviter à venir s'établir en France.

Au moment de l'occupation de la Ruhr par les armées françaises, des bureaux de recrutement organisés par le Comité Central des Houillères avec la permission et l'assentiment du Gouvernement français, ont entrepris une intense propagande par la voie des tracts, des affiches et des articles dans les journaux polonais dans lesquels on lisait ceci : Polonais, partez en France, vous trouverez du travail, des logements, et une sécurité pour votre vieillesse. »

Cette propagande a porté ses effets. Les ouvriers polonais élevés dans la tradition de l'amitié franco-polonaise renoncèrent à leur qualité de citoyens allemands, liquidèrent leurs affaires, et partirent pour la France avec leurs meubles transportés parfois, et même souvent, par les camions militaires de l'armée française.

C'est ainsi que, environ vingt mille mineurs qui avaient déjà cotisé en Allemagne pendant plus de cinq ans, arrivèrent en France, et s'installèrent dans les régions minières.

Trois mille d'entre eux, ayant dépassé l'âge de 55 ans, ne peuvent plus travailler. Cependant leur rente de vieillesse atteint à peine 30 à 40 francs par mois que leur verse la Caisse Autonome. Le Consulat polonais complète cette somme insignifiante jusqu'à concurrence de 100 francs, ce qui constitue une « pension » hors proportion avec les vingt années de cotisations qui ont été versées aux Caisses d'Assurances allemandes, et environ dix années de cotisations versées aux Caisses Autonomes françaises.

A la suite de l'absence de toute convention internationale destinée à régler les assurances-vieillesse d'ouvriers émigrants, la situation de ces mineurs polonais en France arrivés à la limite d'âge, ne peut être réglée que par une convention spéciale conclue entre la France et l'Allemagne.

Le ministère du Travail à Paris et la Caisse Autonome se sont déjà occupés de cette question. On a dressé même des listes d'ouvriers polonais venus d'Allemagne. Le 17-9-1932, un accord a été même conclu à ce sujet entre la France et l'Allemagne.

Malheureusement, cette convention n'a jamais été ratifiée ni par la France ni par l'Allemagne.

Nous nous rendons parfaitement compte que le Gouvernement français dans des négociations internationales, a souvent des raisons supérieures pour ne pas brusquer les choses ; il nous semble cependant qu'une solution de ce problème s'impose, étant donné les engagements moraux que les autorités françaises ont pris vis-à-vis de ces masses ouvrières polonaises, lors de leur recrutement. »

M. Jouhaux, ayant demandé à M. Pierre Kalinowski, secrétaire général de la Société des Ouvriers polonais en France, signataire de la lettre ci-dessus, quelques précisions, celui-ci répondit par une nouvelle lettre détaillée dans laquelle il donne des renseignements complémentaires sur cet important problème :

Chiffre total :

Dans la période de 1922 à 1925 sont arrivés de Westphalie et de Rhénanie, à l'appel des Mines françaises et avec l'appui du Gouvernement français environ 20.000 mineurs polonais en plénitude de leur force physique et qui faisaient depuis plus de cinq ans des versements aux caisses d'assurance allemandes.

Ces hommes ont aussitôt commencé à travailler dans les mines françaises et par ce fait, sont devenus membres de la Caisse Autonome.

Les mineurs qui sont arrivés en France à l'âge de plus de 45 ans, ont pu travailler pendant dix ans, ayant été congédiés à l'âge de 55 ans. (En Allemagne, ils ont travaillé dans les mines 20-30 ans.)

Rentes :

Les mineurs polonais arrivés d'Allemagne reçoivent

vent pour la période de leur travail en France de la Caisse Autonome, la somme variant de 30 à 40 francs, tandis que la période de leur travail en Allemagne pendant laquelle ils payaient leurs cotisations ne leur rapporte rien, étant donné que du fait de leur départ pour la France, ils étaient dans l'impossibilité de maintenir leur droit vis-à-vis des « Knapschaft ». Ce n'est que le Gouvernement polonais qui leur verse par le canal des Consulats polonais en France environ 70 francs par mois, pour alléger leur misère dans une certaine mesure.

Les caisses allemandes envoient des rentes uniquement à la catégorie des mineurs qui, avant leur départ pour la France, ont acquis droit à une rente (en tout il y a environ 500 citoyens polonais en France qui reçoivent d'Allemagne 300-400 francs par mois.) Tous les autres mineurs polonais qui sont venus en France d'Allemagne, dans la force de l'âge (aux environs de 50 ans), ne reçoivent rien de l'Allemagne et constituent en France un groupe de miséreux ; ils ne bénéficient pas du statut des caisses de maladie, ils n'ont pas le droit d'habiter gratuitement dans les maisons des mines et ne reçoivent pas de charbon des mines. Ils ne reçoivent que 30-40 francs de la Caisse Autonome. Après leur mort leurs femmes ne recevront rien du tout, bien que leurs maris versaient pendant toute leur vie des cotisations en Allemagne et en France.

Je tiens à ajouter, que les mineurs polonais qui sont partis directement d'Allemagne en Pologne n'ont pas perdu leur droit à l'assurance en Allemagne, leur situation ayant été réglée au point de vue juridique par une convention entre la Pologne et l'Allemagne en date du 11 juin 1931.

Par contre, les mineurs polonais d'âge avancé, qui sont venus sur la demande des mines françaises directement de Westphalie en France, se trouvent dans une situation précaire, étant donné qu'il n'existe pas jusqu'ici de traité ratifié entre la France et l'Allemagne concernant cette catégorie de mineurs.

Le nombre des vieillards :

Le nombre des vieillards qui sont venus d'Allemagne en France et qui ne travaillent plus actuellement, est composé comme suit :

1) Vieux mineurs qui reçoivent des allocations des Consulats de Pologne et de France	2,800
2) Demandes non encore approuvées	200
3) Vieillards qui gagnent ailleurs	200
Total	3,200

Étant donné que le nombre des vieillards augmente de 400 d'année en année et qu'en 1939, tous ces ouvriers polonais auront 15 ans de travail en France,

et par conséquent auront droit à la rente proportionnelle de vieillesse ; le nombre des vieillards et de veuves, de nationalité polonaise, arrivés de Westphalie et de Rhénanie, qui n'auront pas droit à la rente proportionnelle en France, atteindra 4.000, tandis qu'après 1939, ce chiffre diminuera rapidement.

Solution :

Le 29-7-1932 il a été conclu entre la France et l'Allemagne, une convention d'assurance modifiée par un traité supplémentaire du 17-9-1932 qui s'étend aux ouvriers polonais.

Il en ressort que les ouvriers polonais qui sont venus en France d'Allemagne recevraient, après la ratification de cette convention, la plénitude de leur droit aux assurances en Allemagne et ceux qui ne travaillent pas auraient pu acquérir un droit à la rente par addition de deux périodes de cotisation : en Allemagne et en France.

Dans ces cas-là, ils obtiendraient leur rente avec tous les suppléments pour la période de travail en France par l'intermédiaire de la Caisse Autonome.

Environ 15.000 ouvriers polonais auraient pu toucher les rentes allemandes. (20.000 sont arrivés en France, mais plus de 5.000 sont partis ou décédés). Environ 4.000 toucheraient des rentes supérieures de la Caisse Autonome, c'est-à-dire ceux qui n'auront pas travaillé en France 15 ans, étant donné que les autres, pouvant prouver 15 ans de cotisation en France recevront de la Caisse Autonome leur rente proportionnelle sans qu'une convention soit nécessaire.

Malheureusement, la Convention du 29-7-1932 n'a pas été ratifiée par la France et par l'Allemagne. Pour autant que nous sachions, ladite Convention doit subir des corrections motivées par les résultats du plébiscite dans la Sarre. Il est vrai, que beaucoup de temps s'est écoulé depuis le plébiscite, mais ni la France, ni l'Allemagne ne marquent aucun empressement pour convoquer la conférence indispensable à cet effet. Nous avons l'impression que les deux parties entrentvoient des dépenses considérables pour le paiement de la rente aux ouvriers polonais pour les périodes de leur travail en Allemagne et en France et pour cette raison, n'y mettent pas de hâte. Cependant, la ratification de la Convention est souhaitable car autrement la question de la situation des vieillards polonais en France restera toujours angoissante.

Les vieillards continueront à s'adresser aux communes et aux bureaux de bienfaisance pour quémander ; ils se croiront lésés par la France, car ils ont été recrutés par les Compagnies des Mines avec l'assentiment du Gouvernement français et avec l'aide de l'armée française d'occupation.

Vous conviendrez, Monsieur le Secrétaire général, que la législation internationale du xx^me siècle

devrait éviter que l'émigrant, ayant versé toute sa vie des cotisations à la Caisse de vieillesse, soit privé de moyens d'existence au déclin de sa vie.

Nous avons l'impression, que les milieux français croient que le chiffre des citoyens polonais ayant droit à la rente, est très grand. En réalité, il n'y a que 4.000 mineurs polonais qui, n'ayant pas pu ter-

miner quinze ans de travail, constitueraient une charge pour la Caisse Autonome. Nous nous rendons compte que la dépense s'élèverait à plusieurs millions de francs, mais les considérations d'ordre humain militent en faveur d'une solution équitable. Nous espérons que les milieux français feront un effort pour faire disparaître cette grande injustice.»

Le problème de l'Émigration Juive

La discussion du budget pour 1937-1938 du ministère des Affaires étrangères a donné lieu par incidence à un intéressant débat, à la Diète de Varsovie, sur le problème de l'émigration juive en Pologne. On sait que la question a une grosse importance économique, sociale et politique. Elle mérite d'être suivie très attentivement et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir d'une manière beaucoup plus complète et approfondie. Mais d'ores et déjà, la question d'une nouvelle orientation des émigrés juifs vers des territoires d'outre-mer est posée sur le plan pratique. Elle soulève tout à la fois des espoirs et des appréhensions. Elle donne lieu bien souvent aussi à de fausses interprétations. Le débat à la Diète polonaise offre à cet égard quelques éclaircissements qui, encore que bien fragmentaires, permettent de se rendre compte, d'une manière sommaire, de la situation démographiquement anormale, léguée à la Pologne par les mesures arbitraires de l'ancienne Russie tsariste.

La discussion a été amorcée par un passage de l'exposé du ministre Beck, dans lequel il rendait compte des premiers efforts accomplis par le gouvernement polonais pour résoudre le problème de l'émigration sur le terrain de la coopération internationale. Le ministre a dit notamment :

« Quant aux travaux en commun avec d'autres nations, je me permets de rappeler avant tout l'activité de notre délégation à la dernière assemblée de la S. D. N. Nous nous sommes trouvés là-bas devant les initiatives prises par une série d'Etats, au sujet de la discussion en commun des difficultés économiques actuelles. J'ai jugé à ce moment de notre devoir d'exposer aux Etats représentés à cette réunion, quels sont les problèmes les plus réels qui intéressent notre pays. Ces problèmes, assez variés, sont évidemment nombreux, mais on peut les diviser en deux catégories principales : 1) l'émigration ;

2) l'acquisition des matières premières que nous sommes forcés d'importer. Nous ne pouvons résoudre exclusivement ces difficultés dans les limites de l'Etat polonais ; elles nous sont communes non seulement avec le continent européen, mais dans une grande mesure, avec une série de pays éloignés, sur toute la surface du globe.

Je tiens compte de la difficulté de ces problèmes et je suis loin de substituer le jeu de notre imagination à l'évaluation exacte de nos propres possibilités ainsi que des intérêts pratiques des autres Etats. Cependant une étude approfondie, faite par notre département en commun avec les autres, concernant les conditions et les besoins de notre pays, ainsi qu'un examen international de la situation économique et sociale, m'ont incité à évoquer tous ces problèmes au nom de notre gouvernement. Nos besoins, comme ceux de tous les pays dans ce domaine, sont évidents ; par contre, les moyens pour les satisfaire sont très difficiles et compliqués. Les anciens systèmes de règlement des affaires dites coloniales, c'est-à-dire des relations entre pays lointains et de structure essentiellement différente, ne suffisent certainement plus aujourd'hui. Il faudra évidemment chercher d'autres issues et comme toute chose nouvelle, cela ne sera pas facile. J'ai jugé d'autant plus nécessaire de faire figurer les besoins de notre Etat aux prochains débats du forum international. Nous suivrons attentivement l'évolution de ces questions. Je serais extrêmement heureux si je pouvais présenter, en rapport avec la solution de ces affaires, un projet de préliminaire budgétaire non pas réduit, comme actuellement, mais élargi, afin d'assurer notre participation pratique à la reconstruction d'une collaboration commune, en vue d'assurer le travail à tous, ainsi que des échanges plus normaux des produits de ce travail. »

Puis ce fut le tour du rapporteur, M. Walewski, qui donna sur la question les précisions suivantes :

« Le gouvernement polonais a déjà soulevé sur

le forum international le problème de l'émigration juive, qui a un caractère tout à fait particulier. Le gouvernement polonais est tenu à suivre avec le plus grand intérêt les possibilités d'émigration vers la Palestine. En outre, il accordera son appui à toute activité des éléments juifs, ayant pour objet la découverte de nouveaux terrains d'émigration. Au sein de la société juive, il existe à cet égard un mouvement très prononcé. Les desseins soviétiques tendant à créer dans le Birobidjan un centre de colonisation accessible non seulement aux Juifs résidant en Russie, n'ont pas été jusqu'à présent réalisés. Quant aux éléments purement sionistes, ils n'ont pas manifesté, jusqu'à présent, de compréhension pour la nécessité de trouver à côté de la Palestine d'autres débouchés pour l'émigration juive, en provenance de Pologne. Cette attitude complique en même temps le problème palestinien et la situation de ceux des Juifs de Pologne qui désireraient émigrer. J'estime que la promesse du gouvernement polonais d'accorder son appui à tous les efforts de la société juive, en vue de rechercher de nouveaux terrains d'émigration, devrait être dûment appréciée par les intéressés, en tant que tentatives loyales de résoudre le problème juif en Pologne. »

Ces deux déclarations furent diversement commentées par les représentants de la population intéressée. Approuvées par les uns, elles provoquèrent la réponse suivante de M. Minberg, député de Lodz :

« Un des arguments dont s'est servi M. le Ministre Beck en mettant à l'ordre du jour la question des colonies pour la Pologne, a été la nécessité d'obtenir un accès direct aux sources des matières premières. Cet argument est entièrement juste, ne saurait soulever aucune objection et j'y adhère sans réserves. Par contre, le second argument éveille bien des doutes dans mon esprit. En parlant de la nécessité de favoriser l'émigration juive en provenance de l'Europe orientale, on donne l'impression que la Pologne réclame des colonies, non pour elle-même, mais pour les Juifs de Pologne. Je demanderai à M. le Ministre de bien vouloir me donner quelques explications à cet égard, car je ne suppose pas qu'il soit dans ses intentions de se servir d'une partie de la population juive pour l'exportation en gros ou en détail. Je tiens à ajouter qu'aussi bien le sionisme que l'ensemble de la communauté juive ont pour but la création d'un foyer national en Palestine, et uniquement en Palestine. Toutes autres conceptions coloniales en faveur des Juifs n'ont qu'un caractère individuel. »

Puis M. Minberg établit un parallèle entre la situation des Juifs en Pologne et en Europe occidentale en plaçant la question sur le terrain de l'alliance franco-polonaise. Ces paroles amenèrent une intervention de M. Mie-

dzinski, vice-président de la Diète et orateur, il convient de le rappeler, toujours très mordant. Voici les principaux passages de son discours :

« Je voudrais dire quelques mots sur l'évocation — à mon avis entièrement injustifiée — de la question juive dans le domaine des relations franco-polonaises. Au Sénat, c'est ainsi qu'un des sénateurs a posé la question ; cela a tellement plu à notre collègue, M. Minberg, qu'il a jugé bon de revenir là-dessus. En général, c'est une erreur de comparer les relations en Europe occidentale, lorsqu'il s'agit du problème juif, avec les relations dans l'Est européen. Le gouvernement de lord Beaconsfield-Israéli en Angleterre, la présidence du Conseil de M. Blum en France, sont des phénomènes entièrement différents. Ce sont indiscutablement des hommes qui agissent en bons serviteurs de la raison d'Etat, et non en tant que représentants des intérêts spécifiquement juifs.

La convention que nous avons établie dernièrement est une affaire entre la Pologne et la France. L'Etat polonais fait un emprunt, la France avance un prêt. Voilà le fond de l'affaire, basée sur la raison d'Etat française d'une part, polonaise de l'autre. « L'influence personnelle » n'y joue aucun rôle. Cela n'a également aucun rapport avec les travaux concernant l'émigration, accomplis dernièrement par nos services diplomatiques et par M. le ministre des Affaires étrangères. Je suppose que nous sommes tous d'accord quant à la portée de ces travaux, y compris le problème juif, que M. le député Minberg considère comme négligé.

Il est non seulement normal d'associer ces deux questions, mais de plus cette association nous paraît entièrement compréhensible. M. Minberg tient pour déplacé le terme « d'exportation », appliqué au mouvement d'hommes. Nullement. Le processus des importations et des exportations ne concerne pas seulement les marchandises ; les capitaux, les hommes même y sont également soumis. Il en est ainsi depuis des siècles. Les exportations humaines de l'Europe ont peuplé les Etats-Unis, l'Amérique du Sud et l'Australie moderne. Appliquer la notion d'exportation, lorsqu'on parle du travail humain et du mouvement des populations est chose normale et ne comporte aucune idée préconçue de discrimination. Du moment que nous acceptons ce principe, ce serait fermer les yeux à la réalité, que de considérer la Pologne comme obligée de simplifier sa tâche dans ce domaine. Notre collègue M. Czapski a entièrement raison de dire qu'il nous faut organiser un mouvement rationnel d'émigration. Evidemment, il ne nous est pas indifférent de savoir quels sont les éléments de la population compris dans ce terme.

Parlons franchement de la question juive à ce point de vue. Ainsi que je l'ai dit, le problème des

juifs de l'Est se présente chez nous tout à fait autrement qu'en Occident, et revêt un aspect particulier, ou point de vue politique, historique et économique. Au point de vue économique, les juifs de l'Est, aussi bien en Pologne que dans d'autres pays, vivent en agglomérations compactes et se bornent à peu près aux mêmes occupations : le courtage, le petit commerce et l'artisanat. Ils vivent en groupes compacts, font preuve d'une grande prolificité, qui dépasse dans ces conditions les possibilités de travail normal. Voilà l'aspect économique de la question. L'avenir dans ce domaine paraît plus menaçant que celui qui attend la population juive de l'Est, à un point de vue politique. Sous ce rapport, le monde est engagé dans une direction évidente.

Le petit artisanat est détruit par les grandes usines mécaniques. Chez nous, il faut considérer de plus que les juifs ont travaillé autrefois pour le grand empire russe, ce qui n'existe plus aujourd'hui.

Le petit commerce également n'a plus aucun avenir dans le monde et cède la place aux puissants organismes de distribution. Enfin, en ce qui concerne les intermédiaires et le petit commerce, le développement des relations pousse plutôt au système des coopératives. Personne ne peut exiger de la nation polonaise qu'elle enraye ce mouvement ; au contraire, c'est pour nous un progrès souhaitable et sain et nous devons le soutenir indépendamment du fait qu'il porte ombrage à l'avenir des Juifs.

Il ne faut pas non plus oublier que le problème de la population en Pologne a été créé artificiellement à l'époque de l'occupation étrangère ; et ne comporte par suite aucune obligation morale pour la nation polonaise. On s'explique la grande masse de la population juive établie chez nous par le fait que la ligne de délimitation de l'habitat juif, tracée par la Russie, les a artificiellement massés ici. De là cette énorme et anormale agglomération juive chez nous. Nous avons évidemment le droit, comme chaque nation, de régler systématiquement les situations anormales créées dans notre vie par des forces étrangères et hostiles. Pour ce qui concerne les Juifs, en tant que population récemment émigrée, massée artificiellement sur certaines terres, la nation polonaise, en tant qu'organisateur historique et effectif de son Etat, a le plein droit d'agir en vue d'une modification de cet état de choses.

C'est pourquoi, à mon avis, il est compréhensible et utile, qu'en cherchant à s'assurer des territoires où il pourrait diriger l'émigration, l'Etat polonais prenne avant tout en considération l'élément dont l'excédent sur notre territoire suscite de très sérieuses complications économiques, et par voie de conséquence des troubles politiques. Il ne faut pas placer la question, comme on le fait souvent, sur le terrain de la morale et de la culture. Cela n'a aucun rapport. Ainsi, j'aime personnellement beau-

coup les Danois ; mais s'il y en avait 3 millions en Pologne, je prierais Dieu de les faire partir d'ici. Il se peut que nous apprécierions beaucoup les Juifs, s'il y en avait 50.000 chez nous ; notre attitude négative à leur égard provient avant tout de ce qu'ils sont 3 millions.

J'imagine qu'aucune considération ne s'oppose à ce que la nation polonaise — dans des limites, et à l'aide de méthodes compatibles, naturellement, avec sa dignité et son importance — agisse en vue d'une modification d'une structure démographique anormale. En agissant dans ce sens, le gouvernement et le ministre des Affaires étrangères peuvent être assurés de l'aide et de la compréhension de toutes les classes de la société. Il me semble qu'un examen calme et sensé, et non pas nerveux, de cette affaire par les Juifs peut seul faire comprendre que là réside la solution du problème, qui jusqu'à présent pouvait sembler complètement insoluble. »

Le débat a été clos par une réplique de M. Beck dont nous détachons la partie relative au problème juif :

« M. Minberg m'a reproché une prétendue contradiction entre les deux parties des problèmes que j'ai traités, c'est-à-dire les questions de l'émigration et des matières premières. Il a affirmé que tout en comprenant le problème des matières premières, il faisait toutes réserves quant à celui de l'émigration, et de l'émigration juive en particulier. Je dois constater qu'ici c'est plutôt dans l'attitude juive qu'il y a une certaine contradiction.

A la suite d'une action des organisations juives nous avons entrepris, à plusieurs reprises, une action diplomatique auprès du gouvernement britannique en vue de faciliter l'émigration juive en Palestine. Ainsi donc est confirmée mon affirmation qu'un des ressorts de toute cette action est justement la tendance de la population juive à émigrer.

Allons plus loin. Dans la discussion d'aujourd'hui, où a pris place justement, pour des raisons compréhensibles, le problème de l'émigration, il est apparu entre autres que celui-ci se transforme selon l'évolution des relations économiques et sociales, et que différents groupes sociaux sont tour à tour intéressés à ce problème. Il est clair que ce qui motive avant tout l'émigration chez nous, c'est le surpeuplement des campagnes. Il n'y a là rien qui ne soit naturel, lorsque je constate que c'est un fait dont il faut tenir compte et auquel tout gouvernement doit veiller avec le désir d'obvier à ses conséquences néfastes. C'est du même point de vue que je dois envisager le problème du surpeuplement des bourgades ainsi que celui du déclin d'une des branches de l'activité principale de la population juive qui est le menu courtage. C'est là également un phénomène naturel et un fait. On ne saurait parler de quelque mauvais vouloir à propos d'une telle ac-

tion. Du reste M. Miedzinski a largement commenté ce problème.

Une autre question est celle de la Palestine. Nous savons fort bien, et nous avons eu l'occasion d'examiner l'affaire avec le gouvernement britannique, que la capacité d'absorption de la Palestine et les conditions de vie qui y existent ne sauraient régler l'immense problème qui est celui de la population juive dans l'Est européen. C'est pourquoi je considère comme normale la conséquence logique de cet état de choses de poser ce problème sur un plan plus vaste sans renoncer toutefois à une aide en vue du maintien et du développement de l'émigration en Palestine.

Ce n'est pas là uniquement une question d'amour-propre national juif ; c'est un problème social et économique et c'est pourquoi il doit être considéré dans toute son étendue. Autrement cela équivaldrait à fermer les yeux sur la réalité. Il n'y a rien de plus dangereux en politique que de se duper soi-même. Le gouvernement n'a nullement l'intention de le faire.

Ce problème sera traité bien plus normalement lorsque l'on aura concentré tous les efforts pour

assurer à la jeune génération juive en Pologne des conditions saines d'émigration ; elle peut compter sur l'appui bienveillant et l'aide du gouvernement polonais. Je dois avouer d'ailleurs que j'ai trouvé une pleine compréhension de cette thèse aussi bien dans les milieux internationaux qu'auprès de nombreuses organisations juives. »

Ce débat, avant même qu'on en connût les détails, provoqua dans le monde des remous très divers comme il est de règle d'ailleurs lorsqu'on touche à cette question aux ramifications hypersensibles en même temps qu'universelles. Du point de vue de l'informateur cette discussion a pour le moins le mérite d'une pleine sincérité car évidemment elle ne s'est pas déroulée à l'usage de l'opinion internationale. En attendant une plus ample étude les citations complètes que nous apportons ici permettront de juger dans quel esprit les dirigeants polonais abordent l'angoissant problème consistant à réadapter à la vie trois millions d'êtres humains que l'évolution de l'économie et de l'histoire commence à priver de tous moyens d'existence.

Archives diplomatiques

Le Bilan diplomatique de l'année 1936

par M. le ministre BECK.

Exposé prononcé le 18 décembre 1936 devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat en Pologne.

Haute Commission !

Il y a presque un an, devant la Commission des Affaires Etrangères du Sejm, j'ai eu l'occasion d'exposer au Parlement les méthodes de travail de notre politique étrangère, telle que je la comprends, selon mes meilleures intentions et possibilités, en m'efforçant d'appliquer à ma tâche les hautes directives du Maréchal Pilsudski. Si je prends la parole durant la première phase des travaux de la session ordinaire, cette année, c'est que le nombre des événements rend nécessaire, à mon avis, une analyse plus fréquente de la situation et de notre attitude à son égard.

En passant en revue ces événements et le rôle que nous y jouons, je m'efforcerai de démontrer l'application des méthodes dont j'ai parlé l'année dernière.

Il y a eu un grand nombre d'événements cette année. Notre rôle n'y fut point passif. Je n'ai pas trouvé lieu de changer quoi que ce soit aux principes directeurs de notre politique.

Une seule chose pourrait vous frapper en apparence ; j'ai parlé aussi, l'année dernière, d'un trait caractéristique de notre politique : sa retenue, et sa répugnance à s'engager au delà de la sphère où nous possédons des moyens d'action et où notre parole a par conséquent tout son poids.

Il est indubitable que nous avons élargi, cette année, les limites de nos contacts et de nos intérêts. Je désirerais constater ici que cela n'indique pas un changement de méthode. C'est simplement la conséquence du souci que notre pays ne soit pas seulement l'objet passif d'une politique, qu'il montre vis-à-vis d'événements dont nous ne sommes ni les auteurs, ni même les participants, son propre visage. Déterminer cette physionomie n'est certes pas chose facile actuellement, non seulement à cause du nombre

d'événements, mais plus encore par suite de la coexistence, côte à côte, de nombreux systèmes différents de travail international.

Nous avons facilité nos travaux, grâce au fait que la Pologne n'est rattachée à aucune doctrine, ni dans le fond, ni dans la forme. Et malgré cela, la chose n'est pas facile, croyez-moi, Messieurs, lorsque l'on trouve chez les autres une certaine méthode de travail les jours pairs, et une autre les jours impairs. Il en est cependant ainsi.

Depuis quelques années, nous avons toujours réclamé une unité de méthodes dans la politique et les usages internationaux ; non pas pour comprimer des faits aussi complexes dans un cadre rigide, mais afin que tous ceux qui s'apprentent, de bonne foi et avec bonne volonté, à agir avec les autres, ne soient pas exposés à des surprises et sachent d'avance jusqu'à quel point sont garantis les intérêts du pays qu'ils représentent.

Nous devons cependant compter avec le fait que le maintien d'un *modus vivendi* quelconque en Europe demande actuellement une action sur plusieurs plans ; nous devons simultanément travailler directement avec les Etats qui intéressent plus particulièrement notre politique, ainsi qu'au sein de groupements les plus variés.

Cette variété de méthodes pourrait être inquiétante, sans le fait, contrôlé historiquement, que la vie internationale se déroule plus calmement dans le fond que dans la forme. La politique internationale est gouvernée par une certaine communauté d'intérêts entre Etats ; les vagues contraires, qui éloignent temporairement les uns des autres, ne peuvent pas, je suppose, entraver le développement normal de cette solidarité.

A tous ceux que le lendemain inquiète, il serait

bon de rappeler, par exemple, qu'il fut des époques de paix et de collaboration sans la Société des Nations et qu'il y eut des guerres à l'époque de la Société des Nations.

En citant cet exemple, je n'ai nullement l'intention de dire que l'intérêt que nous portons à cette institution ait diminué, ou bien que je sous-estime les difficultés de l'époque présente. En m'appropriant à discuter des faits concrets, qui nous intéressent directement, j'ai l'intention de rappeler ce principe, cher à notre politique : « Il n'y a que la réalité des choses qui compte. » (*En français dans le texte.*)

Au nombre de ces réalités, il faut compter avant tout les affaires qui touchent matériellement à notre Etat, c'est-à-dire les affaires de voisinage.

Nos relations avec notre voisine orientale, l'U. R. S. S., continuent à se développer utilement. Nous réglons nos communes affaires de voisinage d'une façon normale, sans donner lieu à aucun heurt, aucun malentendu profond.

L'opinion publique a été surprise, dernièrement, par les déclarations d'un orateur du 8^e Congrès des Soviets, dont les paroles renfermaient, soi-disant, une menace envers les voisins occidentaux de l'Union. Bien que ces paroles ne concernaient pas la Pologne, mais plutôt nos amis des bords de la Baltique, l'émotion manifestée par l'opinion publique s'explique facilement. Premièrement, le pacte de non-agression qui existe entre l'U.R.S.S. et ses voisins d'occident, depuis 1932, est fondé sur les mêmes principes qu'à notre égard. Deuxièmement, rien de ce qui concerne l'unique mer où nous ayons accès ne peut nous laisser indifférents.

Je constate avec une véritable satisfaction que les explications fournies ne donnent nullement matière à inquiétudes. J'ai eu l'occasion d'entendre dire que le gouvernement soviétique, de même que nous, continue à attacher la même importance aux relations de bon et normal voisinage avec les Etats qui s'étendent à ses frontières occidentales.

Une certaine nervosité, propre aux temps difficiles que nous traversons, s'est communiquée également à quelques voix de la presse et de l'opinion, au sujet de nos relations avec notre voisin occidental, et cela des deux côtés de la frontière. Cela ne change rien à ma conviction profonde, que l'importante et courageuse décision d'établir des relations amicales entre nous et le Reich allemand conserve toute sa valeur tant pour les intérêts immédiats de notre pays, que pour l'ensemble des rapports du continent européen. La nervosité est une chose, la décision en est une autre.

Il y a beaucoup de facteurs, dans le monde, qui désireraient nous priver du bénéfice de nos travaux pacifiques et constructifs. Je suis cependant persuadé que les sphères les plus étendues de notre opinion publique apprécient trop ce bénéfice pour ne pas repousser tous les essais, venus de l'extérieur, et tendant à l'amoinrir.

En faisant le bilan de l'année écoulée, nous aper-

cevons un grand nombre de faits propres à nous reconforter et à confirmer qu'en prenant nos décisions au sujet du petit nombre de conventions politiques auxquelles nous participons, nous avons obéi à des mobiles durables et permanents, et non pas à la recherche de bénéfices découlant de circonstances fortuites. C'est pourquoi nos alliances les plus anciennes, conclues évidemment pour la défense de nos intérêts, mais caractérisées également par la plus grande loyauté envers les intérêts d'autrui, se sont montrées, dans les derniers mois, comme étant des facteurs positifs de l'organisation des forces européennes.

Avant de passer en revue, par ordre chronologique, tous les contacts avec les chefs politiques d'autres Etats, qui nous ont permis, cette année, de mettre en commun nos soucis et de chercher ensemble des solutions raisonnables à la situation actuelle, je voudrais rappeler les visites, résultant de nos rapports avec nos alliés.

Au cours de l'année écoulée, il y eut un échange de visites entre les plus hauts facteurs militaires de France et de Pologne : je voudrais souligner ici, que outre la plus extrême amabilité témoignée au Maréchal Smigly-Rydz, durant sa visite en France, par les chefs politiques et militaires, nous avons pu constater également une vive et affectueuse réaction de l'opinion publique française, qui se manifesta spontanément dans les différentes phases du voyage ; le tableau de nos relations avec la France serait incomplet sans cette mention.

Cette visite a eu de plus comme résultat certaines conventions liées au problème de la défense nationale. M. le Ministre des Finances aura l'occasion de vous en informer.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que, dans l'atmosphère dont j'ai parlé, la prise de contact entre notre gouvernement et celui de notre alliée et amie la France, se développe de la façon la plus satisfaisante également, vis-à-vis d'un grand nombre d'autres problèmes européens. J'ai l'espoir que cela s'exprimera pleinement à l'occasion de toutes les conventions futures qui se négocieront en Europe.

Les principes de collaboration avec la Roumanie, qui nous est plus proche territorialement, ont également trouvé leur pleine expression dans l'actuelle et difficile période. Je me permettrai d'exprimer la conviction que M. le Ministre Antonescu et le général Samsonovici ont senti nettement, durant leurs séjours à Varsovie, combien nous éprouvons de réelle et durable sympathie pour leur patrie. De mon côté, je désirerais souligner que le langage simple et amical, dont nous nous sommes servis dès notre première rencontre avec mon collègue roumain, nous a permis, par la voie la plus directe, de constater la durable solidarité des intérêts de nos pays.

J'espère que je pourrai poursuivre ces entretiens à Bucarest. Je continue à penser qu'un contact personnel entre les dirigeants de nos Etats, pourra res-

serrer davantage encore les liens d'alliance qui les unissent.

Permettez-moi de revenir maintenant à la chronologie des événements.

Depuis le moment où j'ai pris la dernière fois la parole devant le Parlement, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de reconnaître l'utilité des contacts personnels, aussi bien lorsqu'il s'est agi de prendre connaissance, d'une façon approfondie, des vues et des courants politiques des autres pays ou de permettre aux hommes d'Etat étrangers de connaître directement notre vie et nos pensées. Je peux dire hardiment, il me semble, que toutes les rencontres et visites politiques qui eurent lieu cette année, ont toujours rencontré un vif intérêt et une grande sympathie dans toute notre opinion publique. Il m'est agréable de constater qu'à l'occasion de ces contacts avec le monde extérieur, nous avons partout trouvé une vive réciprocité et une grande compréhension pour nos travaux politiques.

Avant de citer les visites strictement officielles, je voudrais rappeler le séjour en Pologne du premier ministre Goering, au mois de février de l'année dernière. Bien que n'ayant pas de caractère officiel, il était l'expression d'une tendance constante de nos deux Etats voisins, à savoir la consolidation des meilleures relations, au moyen d'une connaissance mutuelle et de rencontres directes.

Je me limiterai ensuite à citer les visites à caractère diplomatique. Je ne doute pas que mes collègues trouveront l'occasion de vous informer des contacts qu'ils ont eus avec les ministres étrangers des départements correspondants.

Je vais donc mentionner brièvement les visites et rencontres successives.

L'échange de visites avec le Président du Conseil belge et ministre des Affaires étrangères d'alors, M. van Zeeland, a rappelé à l'univers l'amitié plus que centenaire de nos deux nations, à laquelle correspond une mutuelle compréhension des travaux de nos deux Etats.

Je citerai ensuite la visite à Varsovie de M. Munters, l'actuel ministre des Affaires étrangères de la Lettonie. Elle a contribué avec fruit à poursuivre le rapprochement de nos deux pays, voisins sur terre et sur mer. J'ai été très heureux aux élections de septembre à Genève de pouvoir soutenir la Lettonie qui avait posé sa candidature individuelle au Conseil de la S.D.N.

Le séjour du ministre des Affaires étrangères de Norvège à Varsovie, M. Kolt, m'apparaît comme l'indice d'une conscience plus approfondie, aussi bien en Pologne que chez les Etats scandinaves, combien nombreuses sont les raisons, pour nos pays, de se montrer solidaires devant les nouveaux problèmes qui se posent en Europe.

La visite du premier ministre, M. Koscialkowski, dans la capitale de nos vieux amis les Hongrois, s'est transformée en affectueuse manifestation, rappelant

combien de souvenirs communs nous unissent depuis des siècles dans cette partie de l'Europe.

J'ai été particulièrement heureux de ce que ma contre-visite, à Belgrade, ait lieu justement dans la période actuelle. Là-bas aussi, j'ai pu constater avec une vive satisfaction, que la vie politique n'est pas faite exclusivement de heurts et de divergences, mais au contraire que l'on trouve dans divers points de notre monde de grandes réserves d'amitié et de compréhension pour un travail constructif, fondé sur un respect loyal de droits et intérêts mutuels.

A la lumière des problèmes actuels qui nous intéressent particulièrement, j'attache une importance spéciale à mes conversations de Londres. Le communiqué officiel, publié à cette occasion, et les voix de presse anglaise, dont je voudrais souligner ici la justesse dans leur façon de commenter le texte et la signification des conversations, vous ont informés des affaires essentielles qui furent débattues.

Je voudrais ajouter ici, que j'attache d'autant plus d'importance à ce sujet, que le rapprochement de vues entre l'Angleterre et nous, concernant des éléments nombreux et extrêmement importants de la situation actuelle, s'est fait systématiquement et durablement, à mesure que se posaient de nouveaux problèmes internationaux.

Je ne doute pas que vous ayez pleinement compris le fait d'aborder, dans les conversations de Londres, la question dite de Locarno.

Cette question nous transporte dans le domaine des travaux en commun, qui intéressent simultanément une série d'Etats.

Déjà au moment de la séance du Conseil de la S.D.N. au mois de mars dernier, j'ai eu l'occasion de déterminer clairement notre attitude vis-à-vis de ce problème. Cela m'a obligé à rappeler que les accords de 1925, si nous les envisageons de notre point de vue, ont plutôt ébranlé l'équilibre du continent européen.

Je n'en ai pas parlé pour critiquer ou pour me plaindre ; aussi bien dans l'intérêt d'une stabilisation européenne générale, que pour nous donner, dans la mesure de nos moyens, des possibilités de collaboration avec les Etats de l'Europe occidentale, j'ai voulu arriver à expliquer toutes les conditions nécessaires pour que le prochain accord conserve sa valeur positive, évitant les insuffisances ou les déficiences que l'expérience de 1925 a démontrées.

Selon ces données, nous réglerons également notre attitude à l'égard des prochaines négociations dans ce domaine, tout en leur souhaitant le meilleur succès, comme à tout travail de construction.

Le rajustement de cet accord avec le Pacte n'en sera sûrement pas la moindre complication. La précédente façon de comprendre ce rajustement a amené de notre part des réserves assez importantes.

En général, s'il faut parler franchement du souci de l'avenir même de l'institution genevoise, aujourd'hui plus que jamais, me semble-t-il, nous devons

veiller à lui donner la possibilité de traverser paisiblement l'époque actuelle, pleine de grandes inquiétudes, et nous ne devons pas la placer devant des problèmes trop nombreux et trop compliqués.

La réforme du pacte et son adaptation aux réalités actuelles est aujourd'hui un problème officiellement posé. On en discute fréquemment à la manière genevoise, c'est-à-dire que l'on crée un comité, que l'on créera probablement un sous-comité, et que rien ne va très vite. Cette manière de procéder se justifie, car si toute réforme est facile dans des circonstances favorables, la plus grande prudence s'impose dans des circonstances difficiles.

Avant de revenir au problème de la réforme du Pacte je voudrais vous informer brièvement de travaux courants de la S.D.N. durant la dernière année.

Dans mon exposé de janvier, j'ai exprimé ma préoccupation au sujet des complications créées par l'affaire d'Abyssinie. Aujourd'hui celle-ci est close pour nous individuellement, à dater du jour où nous avons supprimé les sanctions. J'avoue que le non-règlement formel de cette affaire à Genève, cet automne, m'avait inquiété. J'espère cependant que la prochaine réunion genevoise y mettra fin.

Une autre grave difficulté, abordée depuis à Genève, a été la guerre civile d'Espagne. Avec toute une série d'Etats, représentés à la S.D.N., nous étions d'avis qu'il n'y avait aucune raison pratique d'engager la S.D.N. dans ce difficile et douloureux problème, surtout étant donné certaine action internationale, entreprise pour diminuer les dangers internationaux qui pourraient découler de cette guerre. Je pense ici à l'accord de non-intervention dans les affaires intérieures d'Espagne, auquel nous avons également adhéré. Si cet accord peut soulever certaines objections d'un point de vue strictement juridique, les mobiles sincèrement pacifiques des Etats qui ont pris cette initiative nous ont amenés, dès le début du conflit, à prendre spontanément une attitude favorable à cette action, attitude confirmée par la voie d'une déclaration commune.

Je ne puis enfin passer sous silence le fait que durant cette année, j'ai posé devant le Conseil de la S.D.N., au nom de la Pologne, le problème de nos intérêts coloniaux. On peut diviser celui-ci en deux parties.

Premièrement, la nécessité d'assurer des terrains d'émigration à notre population, dont le dynamisme démographique vous est connu. Comme sous-division de cet aspect du problème, il faut souligner l'émigration de la population juive. Cette affaire a une importance spécifique, étant donné la grande tendance, dans de nombreuses sphères de la population juive, à former en Palestine leur propre centre national. En outre, le problème juif en Europe orientale présente des difficultés particulières, grâce à un processus économique et social du reste normal, lié à ce problème. Une importante partie de la population juive, qui assurait l'existence de ses familles au

moyen du petit négoce, perd parfois ses moyens d'existence à mesure que se développe la vie économique des différents pays et n'a pas la possibilité d'assurer du travail aux jeunes générations.

L'émigration juive n'est pas uniquement une question palestinienne ; c'est également un problème européen d'une part, et un important problème pour tous des terrains d'émigration d'autre part.

La deuxième partie de la question coloniale est la possibilité de laisser la Pologne accéder aux sources de matières premières, sous une forme meilleure que les échanges commerciaux ordinaires contre des devises.

J'ai jugé nécessaire de communiquer, à Genève, l'intérêt que nous portons à ces questions, car j'ai rencontré là-bas une juste initiative, consistant dans une étude internationale des moyens qui pourraient contribuer à la suppression des difficultés économiques et sociales actuelles en Europe. On y a beaucoup parlé, en outre, de la nécessité d'étudier les moyens préventifs contre les difficultés économiques futures. J'ai jugé, dans ces conditions, que des questions aussi vitales pour nous ne sauraient être omises.

Je reviens à la réforme du Pacte. Vous avez été informés par un communiqué de presse du texte des remarques, déposées par nous au comité de Réforme du pacte. Je me bornerai donc à citer les principaux motifs ayant servi de base à la rédaction de notre réponse à l'enquête.

Je ne pense pas qu'il soit déjà temps, aujourd'hui, de discuter en détail articles et paragraphes. J'ai cependant jugé de mon devoir d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur deux graves dangers devant lesquels se trouve placée l'institution genevoise.

Le premier est celui-ci : en suivant mécaniquement la ligne actuelle, on risque d'amener les Etats du monde entier, et en particulier d'Europe, ce qui nous intéresse de plus près, à se partager en deux catégories ; d'une part les Etats que rien n'empêche internationalement de prendre et de réaliser leurs décisions et d'autre part les Etats de plus en plus entravés non seulement par les décisions de principe du pacte, mais encore par un ensemble de complications procédurières. Cela créerait un danger de rupture d'équilibre entre les droits et les obligations, condition indispensable à tout organisme sain.

L'autre danger, dressé sur la même route, c'est encore la formation de deux blocs : l'un comprenant les Etats participant à la S.D.N. et l'autre réunissant les puissances qui n'en font pas partie. Ainsi que vous avez pu le constater, non seulement le principe de la politique polonaise, proclamé par notre gouvernement, mais la base de rapprochement entre nos vues et celles de différents pays importants, consistent justement dans le refus de s'enfermer dans des blocs ou des camps contraires, sinon ennemis. Déjà la discussion au sujet de l'Espagne a démontré l'existence de ce danger. Je constate cependant avec satis-

faction que nous avons pu, avec certains autres Etats, nous opposer jusqu'à présent avec succès à cette tendance.

Je ne peux pas clore le chapitre de la S.D.N. sans faire apparaître cette fois de plus près le problème de Dantzig. Cette affaire est pour nous beaucoup plus importante qu'un simple supplément aux tracés de Genève, puisqu'elle concerne toute une série de nos intérêts quotidiens et vitaux. Pour expliquer la phase dans laquelle ils sont entrés aujourd'hui, il faut que je les éclaire du point de vue de la S.D.N., car j'ai surtout l'impression d'une certaine confusion d'idées dans l'appréciation des derniers événements par l'opinion polonaise.

La Pologne possède à Dantzig des droits et des intérêts propres ; ils vous sont connus et dépassent sensiblement les problèmes diplomatiques.

S'il ne s'agit que de garantir le respect de nos intérêts vitaux, rien ne peut être changé à ce sujet, et l'attitude de notre gouvernement est simple et inébranlable. Je dois reconnaître que le Sénat de la Ville Libre confirme dans toutes ses déclarations l'existence de nos droits, d'une façon claire et catégorique ; de même que nous n'avons aucune intention d'attenter en quoi que ce soit aux droits de la Ville Libre. Lorsqu'on défend fermement ses droits, il faut savoir respecter ceux des autres.

Les complications des temps derniers provenaient du conflit entre le Sénat de la Ville Libre et les organes de la S.D.N. ; dans ce domaine nous devons constater de grandes différences de vues et d'interprétation des résolutions obligatoires. Sur le désir exprimé par le Conseil de la S.D.N., nous nous sommes chargés à deux reprises, ces mois derniers, d'un rôle supplémentaire, dans le but de trouver une issue pratique à la situation ainsi créée.

Une de nos tâches, c'est-à-dire la liquidation de l'incident provoqué par la visite d'un croiseur allemand dans le port de la Ville Libre, s'est terminée par un échange de notes, dont la valeur et l'importance ont été reconnues par le Conseil de la S.D.N.

Dans l'état actuel des choses, nous poursuivons d'actives négociations dans deux directions : 1° pour assurer un exercice efficace et pratique de nos droits et intérêts dans la Ville Libre, en présence d'une série de nouvelles mesures, ordonnées par le Sénat de Dantzig ; 2° dans le but de supprimer les difficultés, surgies entre le représentant de la S.D.N. et le Sénat. Depuis une semaine, ces négociations se poursuivent favorablement et j'espère que cette fois encore nous pourrions remplir notre mission.

Ces affaires sont très embarrassantes ; elles l'étaient du reste depuis plusieurs siècles. J'ai cependant la conviction que notre intérêt mutuel bien compris nous permettra toujours de trouver avec la Ville Libre des formes raisonnables de coexistence sur la voie primordiale de notre mouvement commercial.

Contrairement à mes habitudes précédentes, j'ai retenu votre attention beaucoup plus longtemps une deuxième fois. L'année dernière, cela s'expliquait par le fait que je parlais devant les Chambres pour la première fois après le 12 mai 1935. Cette année, c'est la quantité d'affaires et d'événements qui m'y oblige.

Je voudrais rappeler encore une fois une remarque, faite dans la première partie de mon exposé : c'est que l'expansion de notre champ d'action, qui caractérise notre politique dans la dernière période, résulte uniquement des nécessités imposées par la situation générale.

Je désirerais n'avoir jamais à disperser notre politique étrangère dans une trop grande quantité d'affaires et surtout d'affaires qui dépasseraient nos possibilités réelles. Nous serions peut-être un peuple plus heureux si notre rôle dans la politique européenne avait moins d'importance. Mais cela ne dépend pas de nous. Il existe certaines conséquences évidentes, qui proviennent de notre situation et de l'évolution générale des relations européennes. Une extension artificielle de notre activité politique serait assurément contraire à la tradition de notre politique. Aller en deçà du rôle qui nous est assigné, serait une fuite devant les responsabilités que nous impose notre héritage.

Réplique de M. Joseph Beck

devant la Commission des Affaires Étrangères du Sénat

le 19 décembre 1936

J'ai écouté la discussion d'aujourd'hui avec la plus grande attention. Avant d'examiner les différents points qui demandent réponse, je veux dire ma conviction, que tous ceux qui travaillent à l'étranger pour la Pologne, que tous mes collaborateurs du service central et des postes à l'étranger, trouveront certainement un grand réconfort moral dans toute une série d'avis, entendus ici. Le travail de nos services est dur. L'ancienne conception d'une vie diplomatique décorative ne répond nullement à la pratique de nos jours, ni à l'esprit qui règne dans notre corps diplomatique. Je voudrais remercier la Commission pour toutes les paroles dites ici, qui constitueront pour mes collègues une base aussi positive.

A l'exception d'une seule question, celle de nos rapports avec la Lithuanie, qu'a soulevée M. le sénateur Michałowicz, tous les problèmes énumérés dans la discussion ont trouvé leur expression dans mon discours d'hier ; aussi me permettrai-je de caractériser en quelques mots celui qui dépasse le cadre de mon exposé.

Monsieur le Sénateur, c'est là une question extrêmement difficile. On peut demander à un homme comment il règle ou comment il imagine ses rapports avec un autre homme, qui de même que lui, respecte un certain minimum de droits et de coutumes communément adoptées. On se trouve alors sur un terrain défini et l'on sait comment on peut prévoir ou calculer concrètement ce qu'on doit faire. Dans le problème que vous avez évoqué, le fond de l'affaire, c'est précisément l'absence de ce minimum ; c'est là un exemple, je crois, unique au monde. Il m'est difficile d'analyser quels mobiles poussent le gouvernement lithuanien à observer cette attitude exceptionnelle. Je désire simplement constater que lorsque l'occasion m'en fut fournie, l'année dernière — occasion particulièrement importante, à un point de vue technique — j'ai pu avoir à deux reprises une longue conversation avec le ministre des Affaires étrangères de Lithuanie. Profitant de notre rencontre à Genève, j'ai attiré son attention sur cet aspect de l'affaire et je lui ai exprimé en même temps notre point de vue sur le droit de la nation lithuanienne à construire son propre État, et sur le respect de ce droit. Je pouvais supposer que cela ouvrirait la voie à l'établissement de rapports qui assureraient à nos deux États un plein respect de leur dignité et de leurs intérêts. J'avais pesé avec beaucoup de précision chacune des formules que je lui avais soumises ; sans l'expérience d'une dizaine d'années précédentes, je pouvais supposer que

la suite de cet entretien devait s'exprimer par ce qui est en général une base réelle et saine pour traiter ce problème de notre côté dans un cadre réel, c'est-à-dire pour atteindre ce minimum de « physiologie » de voisinage, si je peux m'exprimer ainsi. Malheureusement, nous n'avons pas avancé d'un pas. La faute ne m'en revient pas.

Je voudrais ajouter quelques remarques au sujet d'autres questions examinées ici.

J'ai constaté que tous les membres de la Commission s'intéressent au fait que nous ayons invoqué, en terrain international, nos affaires démographiques et économiques, se rapportant aux problèmes coloniaux. A mes remarques d'hier et pour en revenir aux discours d'aujourd'hui, je désire ajouter quelques commentaires. Ces sortes d'affaires sont très délicates, et si on en parle, c'est évidemment dans un but défini. Si j'ai jugé nécessaire de porter cette fois ces problèmes au forum international, mes mobiles n'étaient point la recherche d'un prestige superficiel, ou une ambition extérieure, et encore moins le désir de créer de la confusion. Par contre, je ne puis admettre l'idée que les tendances autarchiques, tellement répandues aujourd'hui, puissent nous mener à une stabilisation des rapports dans le monde. La technique moderne de la vie rapetisse l'univers et rapproche les nations, au lieu de les écarter. Je ne puis donc renoncer ni à une conception ni à une action, faute desquelles, au moment d'un échange international d'avis, d'un essai d'entente internationale pour sortir des difficultés de la vie économique, la voix de la Pologne ne serait pas entendue. Plus nous progresserons sur cette route négative, que l'univers suit encore, plus le champ d'action, pour trouver le moyen d'en sortir, devra être étendu. C'est pourquoi il ne m'a pas paru excessif de signaler deux éléments de notre vie aussi importants que le problème démographique et la situation actuelle, ruineuse pour toute économie, où il faut payer les matières premières avec des devises. Il est donc juste que nous ayons associé ces deux questions dans nos discours.

Parmi les affaires concrètes, M. le sénateur Fudakowski a posé des questions sur les sujets suivants :

Quant au discours du ministre du Reich, le docteur Schacht, il y a quelques jours, nous avons obtenu de sa propre bouche, une déclaration catégorique : l'interprétation d'après laquelle son discours aurait été dirigé contre les justes intérêts de l'État polonais et serait contraire à la convention de bon voisinage et de non-agression entre la Pologne et l'Allemagne,

cette interprétation ne correspond nullement à ses intentions. Je suppose que cette simple déclaration est une réponse suffisante à la question de M. le Sénateur.

Concernant nos rapports avec l'U.R.S.S., M. le Sénateur a posé la question du Komintern. Je me permettrai de répondre à cela par une remarque d'ordre général. Le gouvernement de notre République, lorsqu'il conclut des accords internationaux, exige toujours formellement qu'aucun de ces accords ne soit contraire, directement ou indirectement, au fait que nous réglions toujours nous-mêmes la vie intérieure de notre État ; personne, ni par le droit ni par la force, ne peut nous en empêcher.

Pour ce qui est de nos relations avec la Grande-Bretagne et ma visite à Londres, le communiqué, publié après mon séjour là-bas, contient des informations aussi précises que possible dans l'état présent des négociations, au sujet du prochain et éventuel pacte occidental. Ces tractations ne paraissent pas prêtes à se terminer. Je ne suis évidemment pas appelé à interpréter la politique britannique, mais je me permets d'attirer votre attention sur une série de discours de M. Eden ces jours derniers : ils contiennent des commentaires très importants, qui s'accordent entièrement, à mon avis, avec le texte de nos conversations et avec ce que nous avons dit nous-mêmes, de notre côté, au sujet du rapprochement entre nos deux gouvernements.

M. le Sénateur Goluchowski a soulevé un problème extrêmement difficile, celui du sort de notre émigration. La situation des citoyens qui ont quitté les frontières de l'État, par suite des conditions économiques, est particulièrement compliquée ; notre tâche, dont le but est de protéger totalement ces citoyens, ne peut

être évidemment aussi directe qu'un contact entre État et citoyens à l'intérieur même du pays. Sachez que j'ai constaté avec une particulière satisfaction l'évolution du travail de nos postes consulaires ; je puis vous affirmer que de son côté la direction, au Ministère des Affaires étrangères, emploie tout son effort à persuader notre corps consulaire que les représentants de notre État à l'étranger ne doivent pas se borner à expédier la paperasserie courante, visas de passeports ou légalisation de documents, mais qu'ils constituent le lien le plus intime entre la République polonaise et chaque citoyen se trouvant hors les frontières de l'État. J'ai l'impression que nous faisons de constants progrès dans ce sens. Les difficultés matérielles sont grandes également ; je me permettrai, devant la Commission du Budget, de revenir sur ce problème, car je voudrais y discuter de la répartition des fonds concernant nos services.

Quant à la question du personnel, M. le Sénateur Michalowicz a touché là à des problèmes, sur lesquels seul pourrait s'expliquer M. le ministre de l'Instruction publique. Je ne puis parler que de ce qui me concerne, c'est-à-dire du personnel des Affaires étrangères. Ce personnel est très réduit, son accroissement annuel est minime. En ce qui concerne nos facultés de communiquer largement avec le monde extérieur, ce qui rentre dans nos attributions, je voudrais vous faire part d'une information, à laquelle vous ferez, je l'espère, bon accueil : c'est que notre corps diplomatique se distingue par sa connaissance de la langue des pays où il travaille, ce qui lui permet d'informer non seulement les autorités des pays, mais encore les milieux intellectuels de progrès de tout ordre, accomplis par notre patrie.

L'alliance franco-polonaise

Discours prononcé par M. Joseph Beck à la Diète polonaise le 5 janvier 1937.

HAUTE CHAMBRE !

Le rapporteur du projet de loi, M. Holynski, vous a fourni des explications complètes sur le fond de l'opération financière, qui fait l'objet de la proposition présentée à la Chambre. M. le ministre des Finances a donné des éclaircissements sur tous les détails du problème aux Commissions de la Chambre et du Sénat.

Le but de l'emprunt projeté est clair. Tous, sans aucun doute, nous nous réjouissons à chaque nouveau fusil mis entre les mains de nos soldats ; de plus, cela n'éveille aucune contradiction dans ma conscience de ministre des Affaires étrangères, chargé de travailler pour la paix.

Afin que la paix ne soit pas un mot vide de sens, deux conditions sont en effet nécessaires : 1° la sincérité des intentions de l'État qui inscrit cette parole à son programme politique, et 2° la force nécessaire pour assurer de la part des autres un juste respect du programme politique de notre État.

On serait donc fondé de supposer que la proposition présentée aux Chambres est pleinement et totalement motivée.

Si malgré cela, M. le premier ministre m'a autorisé à prendre la parole, à ce sujet, à la tribune de la Chambre, c'est qu'à côté du fond de la question nous devons enregistrer un certain phénomène qui accompagne sa réalisation. Il y a quelques semaines à peine, j'ai eu la possibilité d'exposer, à la Commission des Affaires étrangères du Sénat, le développement favorable de nos relations avec la France au cours de l'année dernière. Je songe aujourd'hui à la forme sous laquelle s'est faite à Paris la ratification de la convention qui vous est présentée aujourd'hui ; je songe aux débats des deux Chambres françaises, à la position prise par le gouvernement français et enfin à la ratification unanime du Parlement. Cette unanimité, ainsi qu'on l'a souligné durant les débats de Paris, fut la première de la législation actuelle.

Nous nous trouvons devant un événement important et inaccoutumé ; un examen plus approfondi de l'affaire me paraît donc indispensable, afin de mieux comprendre la valeur et le poids de l'événement.

Pour cela, il faut remonter à la source et au début de nos relations contractuelles avec la France. En février 1921, le chef de l'État accompagné des ministres Sapieha et Sosnkowski, est arrivé à Paris, où il a trouvé dans les personnes du président Millerand, des ministres Briand et Barthou, des hommes pleins de compréhension pour l'importance qu'il y avait de donner à notre vieille amitié la forme durable d'un traité d'alliance.

Il importe de rappeler la situation et l'atmosphère de 1921. Bien qu'un grand nombre de conférences et de commissions siégeaient alors, c'était dans le fond une période de chaos transitoire, après la décomposition de l'organisation guerrière du monde et avant la cristallisation d'un premier essai d'organisation pacifique. Dans ces conditions, seuls des problèmes clairs et simples avaient des chances de prompt solution ; dans leur nombre je compte les relations franco-polonaises, comme elles étaient comprises alors.

Depuis cette époque, l'Europe a vécu beaucoup d'illusions et de désillusions. Durant ces seize dernières années, il y eut au moins une décade pendant laquelle il semblait que toutes les affaires de cette partie du monde étaient régies non seulement d'après un code durable, mais aussi selon une procédure permanente. La politique pouvait parfois paraître un assemblage de procès-verbaux de chancellerie. Bien entendu, on eut aussi tendance à donner à notre convention simple, bilatérale, entre deux nations qui éprouvaient depuis longtemps une mutuelle sympathie l'une pour l'autre, une forme savamment compliquée. Mais de dures épreuves vinrent ensuite. Les formes de la vie politique en Europe s'effondrèrent encore plus radicalement que le fond, la procédure parut inefficace (et il ne resta plus grand'chose du code.

Nous nous trouvons à nouveau à la fin d'une époque et à la veille d'une autre, entre la crise du premier essai de vie pacifique et le commencement d'un nouvel effort qu'il faudra évidemment bien entreprendre. C'est à ce moment justement que nous constatons la vitalité des relations entre Varsovie et Paris, dont le point culminant fut l'échange de visites entre le général Gamelin et le maréchal Smigly-Rydz. Les voix unanimes de l'opinion publique française, l'unanimité de vues indubitable en Pologne à ce sujet, rappellent aujourd'hui au monde l'existence de notre alliance. Combien prévoyants furent les auteurs de la convention de 1921 !

La question que l'on pourrait me poser à juste titre est la suivante : « Et que se passera-t-il à l'avenir ? » Je puis vous affirmer qu'entre les gouvernements

français et polonais règne un accord complet quant au principe du maintien de l'alliance franco-polonaise, en présence de conventions ou de négociations ultérieures. (*Vifs applaudissements.*) J'ai eu l'occasion d'éclaircir cette affaire avec mon collègue français, M. Delbos. Je songe ici en premier lieu aux négociations en cours entre les puissances d'Europe occidentale, au sujet d'un accord qui remplacerait éventuellement les anciens accords de Locarno.

Si nous nous entendons quant au principe, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que nous trouverons aussi le moyen afin qu'à la lumière de nouveaux accords éventuels, notre alliance conserve toute sa valeur, également en tant qu'élément de sécurité pour chacun de nos deux pays, que comme facteur de stabilisation générale en Europe. (*Vifs applaudissements.*)

La question de Dantzig

Le problème de Dantzig demande à être suivi avec la plus grande attention mais aussi avec un souci constant de l'exactitude. Aussi considérons nous comme particulièrement intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs les seuls textes officiels concernant cette importante question qui aient paru durant les premiers mois de 1937. Ce sont les rapports destinés au Conseil de la S. D. N. et rédigés d'une part par M. Joseph Beck, ministre des Affaires étrangères de Pologne et d'autre part par M. Eden, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, au nom du Comité des Trois. L'on remarquera dans le second rapport le témoignage de reconnaissance adressé par M. Eden au représentant de la Pologne pour l'aide inlassable qu'il a apportée au cours de négociations souvent difficiles.

Rapport de M. Joseph Beck

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Communiqué au Conseil. C.89.1937.VII.

Genève, le 26 janvier 1937.

VILLE LIBRE DE DANTZIG.

Sur la demande du Ministre des Affaires étrangères de la Pologne, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer au Conseil le rapport du gouvernement polonais sur l'exécution du mandat qui lui a été confié par le Conseil le 5 octobre 1936.

Le Conseil de la Société des Nations dans sa résolution du 5 octobre 1936 « a invité le gouvernement polonais à rechercher, au nom du Conseil, les moyens de mettre un terme à l'obstruction décrite dans le rapport d'ensemble du Haut Commissaire et, par là même, à rendre à la garantie de la Société des Nations sa pleine efficacité et à lui faire rapport à ce sujet lors de sa prochaine session ».

Le Conseil a été amené à prendre cette décision à

la suite des difficultés qui se sont présentées à Dantzig dans les relations entre le Sénat de la Ville Libre et le Haut Commissaire et qui étaient de nature à affaiblir l'efficacité de la garantie de la Société des Nations. Le gouvernement polonais a été par conséquent appelé à rechercher, par des moyens appropriés, à mettre un terme, à cette situation anormale, afin d'amener une détente à Dantzig.

Le gouvernement polonais, en acceptant cette tâche, en pleine conscience de ses droits et devoirs, ainsi que des responsabilités qui lui incombent comme au membre du Conseil, le plus directement intéressé aux questions concernant la Ville Libre de Dantzig, a procédé à l'exécution du mandat du Conseil d'une façon entièrement objective et tenant compte de toutes les réalités politiques.

Dans les pourparlers engagés avec le Sénat dantzi-kois, le gouvernement polonais a insisté sur la nécessité de respecter le statut de la Ville Libre, y compris la compétence du Haut Commissaire. Il a pu constater à cette occasion que le Sénat est décidé d'observer le statut et les obligations qui en résultent pour lui.

En particulier, le gouvernement polonais est en mesure de soumettre au Conseil la déclaration qui lui a été faite par le Sénat de la Ville Libre au sujet de l'attitude de celui-ci à l'égard du Haut Commissaire en tant que représentant de la Société des Nations comme garante du statut dantzi-kois.

La traduction française du texte de la déclaration a la teneur suivante :

« Après les conversations qu'il a eues avec le gouvernement polonais, en rapport avec le mandat confié à celui-ci le 5 octobre 1936 par le Conseil de la Société des Nations, le Sénat de la Ville Libre de Dantzig déclare que la Ville Libre base ses relations avec le Haut Commissaire sur le statut juridique en vigueur. »

Cette déclaration du Sénat dantzi-kois, ainsi que les assurances qui au cours des pourparlers ont été données aux négociateurs polonais par les représentants dantzi-kois, permettent au gouvernement polonais d'espérer que les difficultés qu'éprouvait le Haut

Commissaire dans l'exercice de ses fonctions, seront à l'avenir écartées.

Si, comme nous avons le droit de penser, le Sénat apporte désormais au Haut Commissaire et au Conseil tout le concours indispensable afin que la Société des Nations puisse remplir sa tâche, il me semble qu'au point de vue pratique le Haut Commissaire, dans l'exercice de ses fonctions, prévues dans le statut, devrait prendre soin qu'il n'en résulte pas d'entraves pour l'administration interne de la Ville Libre de Dantzig. Cela devrait présenter d'autant moins de difficultés, si l'on considère qu'une différenciation entre les sources d'information, sur lesquelles le Haut Commissaire base son activité n'est non seulement possible, mais paraît même recommandable. Parmi ces informations, celles du Sénat devraient avoir la place qui correspond à l'autorité de celui-ci, en tant que gouvernement de la Ville Libre de Dantzig.

Le gouvernement polonais croit avoir rempli sa mission difficile en présentant une solution qui lui paraît, dans les circonstances actuelles, raisonnable, et qui, de son avis, s'avérera efficace, à condition que le Sénat conforme son attitude à sa propre déclaration ci-dessus mentionnée. Il est évident que la responsabilité qui incombe au Conseil, en tant que garant du statut de la Ville Libre, lui impose le devoir de suivre le développement de la situation. Ceci permettra au Conseil de se convaincre si la solution proposée aura résolu les difficultés qui se sont présentées dans les relations entre la Société des Nations et le Sénat.

Genève, le 26 janvier 1937.

Rapport de M. Anthony Eden

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Communiqué au Conseil.

C.90.1937.VII.

Genève, le 26 janvier 1937.

VILLE LIBRE DE DANTZIG.

Rapport du Comité des Trois.

(Rapporteur : le Représentant du Royaume-Uni.)

Mes collègues se rappelleront que lors de sa dernière séance consacrée à l'examen de la situation de la Ville Libre de Dantzig le 5 octobre de l'année dernière, le Conseil s'est trouvé saisi d'un rapport d'ensemble du Haut Commissaire de la Ville Libre résumant à grands traits l'état de choses, ainsi que d'autres documents communiqués par lui. Parmi ces derniers se trouvaient plusieurs décrets dont la constitutionnalité semblait donner lieu au moins à de graves doutes.

Le Comité des Trois, nommé par le Conseil le

4 juillet 1936 pour suivre la situation à Dantzig, après avoir examiné la situation n'avait pas jugé nécessaire d'entrer tout de suite dans une étude particulière des décrets. A son avis, la situation demandait plutôt à être examinée dans son ensemble et requérait par conséquent une étude plus ample et plus générale. Ce n'était, d'après lui, qu'à la lumière de cet examen que le Conseil serait en mesure de décider de sa conduite.

Le Conseil s'est rangé à l'avis de son Comité et sur sa recommandation il a demandé au gouvernement polonais de vouloir bien se charger de cet examen qui aurait pour but de permettre au Conseil de déterminer sa future conduite en pleine connaissance de cause.

En conséquence, le Conseil adopta lors de sa séance du 5 octobre 1936 une résolution d'après laquelle le Conseil « invite le gouvernement polonais à rechercher, au nom du Conseil, les moyens de mettre un terme à l'obstruction décrite dans le rapport d'ensemble du Haut Commissaire et, par là même, à rendre à la garantie de la Société des Nations sa pleine efficacité et à lui faire rapport à ce sujet lors de sa prochaine session ». En même temps, la résolution du Conseil demanda au Comité des Trois de suivre la question.

Conformément à la demande du Conseil, le représentant de la Pologne a présenté le rapport qui a été communiqué au Comité sous le N° C.89.1937.VII.

Le Comité tient tout d'abord à remercier le gouvernement polonais des mesures qu'il a prises. Il apprécie hautement le zèle dont a fait preuve l'éminent représentant de ce gouvernement et l'aide inlassable qu'il lui a apportée tant au cours des négociations qui ont abouti à la rédaction de son rapport que pendant ses propres délibérations. Le Comité prie le Conseil de prendre acte du rapport du représentant de la Pologne.

Le statut de la Ville Libre comprend trois éléments : le maintien de la situation internationale de la Ville Libre ; la procédure à suivre pour le règlement des difficultés entre Dantzig et la Pologne ; et la garantie de la Constitution. Ainsi que l'expose nettement le rapport présenté au Conseil le 17 novembre 1920, la Constitution était destinée à fournir les garanties essentielles d'une situation politique stable et pacifique et à assurer que le gouvernement fonctionnerait conformément aux principes qui avaient présidé à la création de la Ville Libre et conformément aux obligations résultant du Traité de Versailles.

Sur la base de ce statut, les rapports entre la Société des Nations et Dantzig ont passé par deux phases. Jusqu'à ces quelques dernières années le Conseil, répondant à la mission principale que lui avait donnée le Traité de Versailles, a eu fréquemment à s'occuper de différends entre la Pologne et Dantzig, mais heureusement les deux parties ont été en mesure de

régler leurs différends et dans ces derniers temps le Conseil n'a pas été saisi de questions concernant les rapports dantziko-polonais.

Depuis lors, une situation politique nouvelle s'est trouvée créée et les libertés constitutionnelles ont été à diverses reprises invoquées dans des circonstances qui, lors de la rédaction du statut, pouvaient paraître n'avoir que fort peu de chances de se produire.

Il n'y a pas de lien essentiel entre la garantie ainsi donnée et les fonctions normales de la Société ; mais l'ayant donnée, la Société est tenue de la remplir de son mieux.

C'est dans ces circonstances que le Conseil est appelé à examiner le rapport dont il est actuellement saisi.

J'examinerai tout d'abord la question des rapports entre le Sénat et le Haut Commissaire. Le Comité estime que les principes énoncés dans le rapport de notre collègue polonais doivent être compris en ce sens que le droit du Haut Commissaire de demander des renseignements au Sénat et le devoir du Sénat de fournir les renseignements demandés restent incontestés. Il appartient au Haut Commissaire de décider, le cas échéant, d'après tous les renseignements dont il peut disposer, des questions sur lesquelles il voudra demander des éclaircissements au Sénat, et, après cela, de décider lui-même s'il lui convient ou non de faire rapport au Conseil. D'ailleurs, le Haut Commissaire ne manquera pas de tenir compte des termes du rapport du Représentant de la Pologne, comme de ceux du présent rapport.

Selon la procédure actuelle, c'est au Haut Commissaire, lorsqu'il l'estime nécessaire, de demander au Conseil de mettre à son ordre du jour des questions relatives à la vie constitutionnelle de la Ville Libre, au sujet desquelles il a fait rapport au Conseil. Cette responsabilité a rendu sa tâche plus difficile et M. Lester a suggéré — et le Comité recommande que cette suggestion soit acceptée — qu'à l'avenir cette respon-

sabilité incombe au Comité des Trois et non pas au Haut Commissaire.

En tous cas, il est évident que l'accomplissement des fonctions de la Société en ce qui concerne la Constitution dépend dans une très grande mesure de la manière dont le Sénat de la Ville Libre collabore avec le représentant de la Société, et dans cet ordre d'idées je tiens à attirer tout particulièrement l'attention du Conseil sur le paragraphe final du rapport de M. Beck.

Avant d'en finir avec la question des rapports du Sénat avec le Haut Commissaire, je suis persuadé que le Conseil tiendra à exprimer une fois de plus son approbation de la conduite du Haut Commissaire, M. Lester, qui, pendant toute la durée de son mandat, a rempli ses fonctions d'une manière qui mérite les plus hauts éloges.

Le Comité estime que les renseignements qu'il a reçus du représentant de la Pologne et les assurances qui lui ont été données au nom du Sénat fournissent des motifs suffisants d'espérer que la tension politique dans la Ville Libre diminuera et qu'il s'y établira un état de choses qui permettra à un Haut Commissaire d'être mieux en mesure de s'acquitter de ses fonctions.

Ce n'est pas sans de graves préoccupations que le Comité recommande au Conseil l'adoption du présent rapport et la nomination d'un nouveau Haut Commissaire. Mais en formulant sa recommandation, le Comité s'est inspiré de la considération mentionnée plus haut et du fait que la garantie de la Constitution de la Ville Libre par la Société des Nations est partie intégrante d'un édifice politique complexe que le Conseil, aussi longtemps que ce sera possible, voudra certainement ne pas contribuer à ébranler.

Au surplus, le nouveau Haut Commissaire se rendra compte sur place de la situation et il aura certainement le souci, dès qu'il aura pu se former une opinion précise, de renseigner le Conseil sur les conditions pratiques dans lesquelles il lui paraît possible de remplir sa mission, compte tenu du présent rapport.



ABONNEMENTS

France : 12 numéros	40 fr.
Étranger : union postale, 12 n ^{os}	46 fr.
Autres pays, 12 n ^{os}	52 fr.

29, Quai Voltaire — PARIS - VII^e

En dépôt chez :

LIBRAIRIE POLONAISE, 123, Boulevard Saint-Germain, Paris